

Authentifié, le 22 MAR 2011

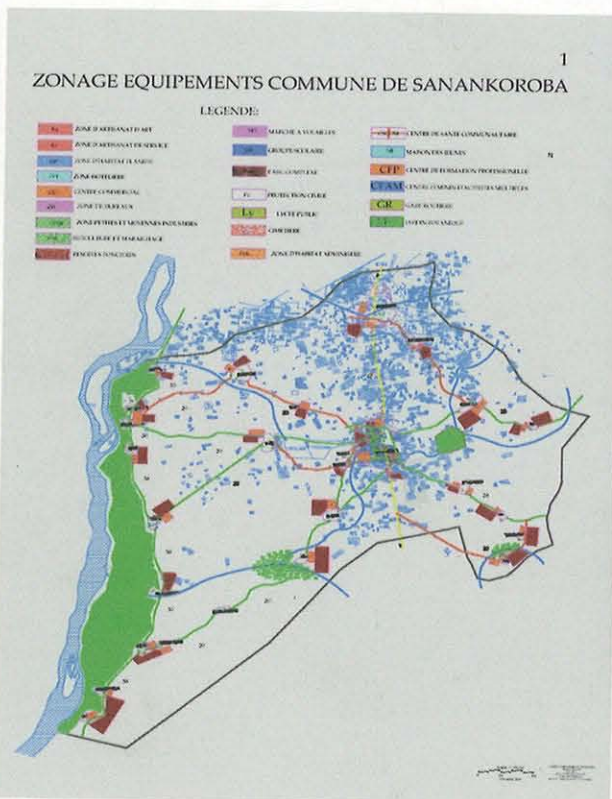
MINISTRE DU LOGEMENT DES
AFFAIRES FONCIERES ET DE
L'URBANISME

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

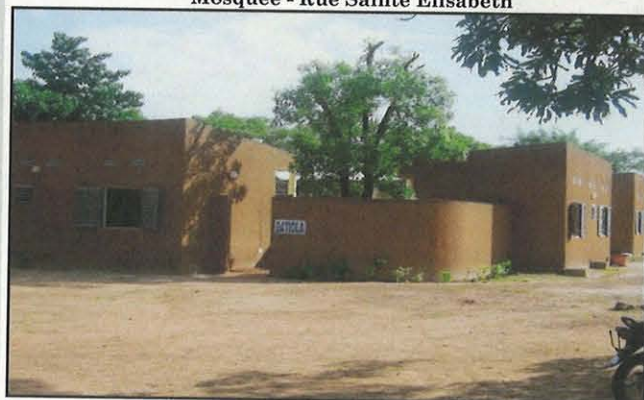
Le Secrétaire Général
du Gouvernement

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SANANKOROBA



Mosquée - Rue Sainte Elisabeth



Bâtiments du VESOS

RAPPORT DEFINITIF

Mars 2011



"CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME"
HAOUA KOUYATE "CAU-HK"
BP E-386 TEL : 20 29 39 09

DECRET N°2011- 061 /P-RM DU 10 FEV 2011.

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA
COMMUNE DE SANANKOROBA

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000, portant Code Domanial et Foncier, modifiée et ratifiée par la Loi n° 02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002, fixant les règles générales de l'urbanisme ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004, fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°07-380/P-RM du 28 septembre 2007, portant nomination du Premier ministre ;
- Vu Décret N°09-157/P-RM du 09 avril 2009, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans, de 2011 à 2030, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la Commune de Sanankoroba, Cercle de Kati.

Article 2 : Le Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 3 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'urbanisme Sectoriels (P.U.S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent pas modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

SOMMAIRE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION :	5
OBJECTIFS DU SDU :	5
Objectif global :	5
Objectifs spécifiques :	5
METHODOLOGIE :	6

PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT

I. PERIMETRE D'URBANISATION :	9
1.1 Présentation :	9
1.2 Raisons du choix :	12
II. HISTORIQUE DES VILLAGES DE LA COMMUNE :	13
III. EVOLUTION - OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE.....	20
3.1 Evolution du site :	20
3.1.1 Ville de Sanankoroba :	20
Période Précoloniale :	20
Période coloniale :	20
Période postcoloniale :	20
3.1.2 Banankoro :	21
Période Précoloniale :	21
Période coloniale :	21
Période postcoloniale :	21
3.2. Occupation du site :	22
3.2.1 Zones d'habitat :	23
3.2.2 Zones d'activités :	24
Armature verte dans la commune :	24
Zones artisanales :	25
3.3 Analyse du site :	27
3.3.1 Aspects physiques :	27
3.3.2 Contraintes :	31
3.3.3 Problématique foncière :	34
IV. DEMOGRAPHIE :	36
4.1 Composition de la population :	36
4.2 Structure de la population :	38
4.3 Taux d'accroissement et Projection de la population :	41
4.4 Mouvements migratoires :	43

V. ECONOMIE :	44
5.1 Secteur primaire :.....	44
5.1.1 Agriculture :.....	44
5.1.3 Pêche :.....	52
5.1.4 Exploitation forestière :.....	52
5.1.5 Ressources fauniques :.....	53
5.1.6 Atouts et Faiblesses du secteur primaire :.....	54
5.2 Secteur secondaire :.....	55
5.2.1 Industrie :.....	55
5.2.2 Artisanat :.....	55
5.2.3 Atouts et faiblesses du secteur secondaire :.....	57
5.3 Secteur tertiaire :.....	57
5.3.1 Administration et ONG.....	57
5.3.2 Institutions financières :.....	59
5.3.3 Tourisme :.....	60
Case de l'amitié à Sanankoroba.....	61
5.3.4 Commerce :.....	61
5.3.5 Transport :.....	62
5.3.6 Jumelage :.....	63
5.3.7 Atouts et faiblesses du secteur tertiaire :.....	65
CONCLUSION :	66
VI. VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	68
6.1- Voirie :.....	68
6.1.1 Sanankoroba :.....	68
6.1.2 Ville de Banankoro:.....	71
6.2 Réseaux divers :.....	71
6.2.1 Alimentation en Eau :.....	71
6.2.2 Alimentation en électricité :.....	73
6.2.3 Télécommunications :.....	73
6.3. Environnement :.....	74
6.3.1 Assainissement :.....	74
6.3.2 Situation de l'écosystème :.....	77
VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS :	79
7.1. Equipements administratifs.....	83
7.2 Equipements scolaires :.....	84
7.2. 1 Village d'Enfants SOS (VESOS) :.....	85
7. 3 Equipements socio - sanitaires :.....	87
7.4 Equipements commerciaux :.....	88
7.4.1 Marchés :.....	89
7.4.2 Aires d'abattage :.....	90
7.5 Equipements sportifs et culturels :.....	90
7.5.1 Equipements sportifs :.....	90
7.5.2 Equipements culturels :.....	90
7.6 Equipements cultuels :.....	91
7.7 Equipements de transport et de Sécurité :.....	92
7.7.1 Equipements de transport :.....	92
7.7.2 Equipements de sécurité :.....	92

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME

PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES D'AMENAGEMENT	94
I - ZONAGE :	96
1.1 Zones d'habitat :	96
1.1.1. Zones d'habitat existantes :	96
1.1.2. Futures zones d'habitat :	97
1.2. Zones d'activités :	101
1.2.1. Zones de bureaux :	101
1.2.2 Zone commerciale :	101
1.2.3 Zones industrielles :	101
1.2.4 Zones artisanales :	101
1.2.5 Zone hôtelière :	102
1.2.6 Zones maraîchères :	102
1.2.7 Zones de cultures :	102
1.2.8 Autres zones d'activités:	102
1.3 Armature verte :	102
1.4 Réserves foncières :	103
II. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :	105
2.1 Voirie :	105
2.1.1 Voies à aménager en bitume :	105
2.1.2 Voies à aménager en latérite:	106
2.1.3 Ronds points :	107
2.1.4 Ouvrages d'art :	107
2.2. Réseaux Divers :	107
2.2.1. Alimentation en eau :	107
2.2.2. Alimentation en électricité :	108
2.2.3. Télécommunications :	108
2.3. Environnement :	108
2.3.1. Assainissement :	108
2.3.2. Préservation de la nature :	111
III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES :	112
3.1. Equipements administratifs :	112
3.2. Equipements socio – sanitaires :	112
3.3. Equipements scolaires :	112
3.4. Equipements commerciaux :	113
3.5. Equipements sportifs et culturels :	113
3.6. Equipements de transport et de sécurité :	114
3.7. Equipements cultuels :	114
3.8. Equipements touristiques :	114

IV- ESTIMATION DU COÛT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA :	116
V - STRATEGIES D'APPLICATION :	119
5.1 – Stratégie foncière :.....	119
5.2 – Stratégie institutionnelle :.....	120
5.3 – Stratégie financière :.....	120
5.4 – Stratégie Sectorielle :.....	122
VI. PHASAGE :	123
VII - RECOMMANDATIONS :	125
VIII - SIGLES ET ABREVIATIONS	126
IX - BIBLIOGRAPHIE :	128

ANNEXES

X - DECISION D'OUVERTURE DES ENQUETES	130
XI - PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	133
XII - DECISION D'APPROBATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ..	137
XIII - LISTE DES PARTICIPANTS	139

↓ CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

L'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Commune rurale de Sanankoroba du cercle de Kati dans la région de Koulikoro, prévue dans le plan d'action de l'année 2009 du Ministère du Logement des Affaires Foncières et de l'Urbanisme, se situe dans un contexte marqué par une volonté politique d'aménagement du territoire et une mise en œuvre de la politique de décentralisation visant l'autonomie de gestion et la libéralisation des initiatives locales de développement.

Compte tenu de la proximité de la commune de Sanankoroba avec le District de Bamako, son territoire est convoité par les sociétés immobilières et certains opérateurs. Cela est de nature à transformer les terres agricoles en zone d'habitat sans une planification cohérente de l'espace.

Au regard de cette situation, il apparaît nécessaire de doter la commune de Sanankoroba d'un outil de planification qui détermine les différentes activités et les espaces qui leur sont dédiés.

Une telle étude sur la commune de Sanankoroba avec vingt cinq (25) autres localités, devra aboutir à l'élaboration d'un outil de développement qui va privilégier l'approche globale, tout en prenant en compte la dimension spatiale locale et les potentialités de développement de chacune des localités.

Les communes sont désormais responsables de leur développement et doivent disposer d'instruments et d'outils d'aménagement du territoire communal. Ces outils doivent permettre, entre autres, l'identification de zones présentant des caractéristiques similaires (les villages et leurs environnements) et ainsi faciliter la formulation de politique sectorielle commune de développement en matière :

- ✓ d'aménagement des espaces ruraux ;
- ✓ d'aménagement des espaces agricoles ;
- ✓ d'aménagement des espaces forestiers ;
- ✓ d'amélioration des cours d'eau ;
- ✓ d'amélioration des zones de pêche ;
- ✓ de traitement des espaces urbains (cadre bâti et non bâti) ;
- ✓ d'amélioration de l'écosystème.

↓ OBJECTIFS DU SDU :

➤ Objectif global :

Le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) vise à améliorer les conditions de vie des populations et fixe les vocations premières des sols et les perspectives de développement du territoire intéressé, en tenant compte de l'équilibre à observer entre l'extension urbaine, l'exercice des activités économiques et la préservation de sites et paysages naturels ou urbains.

Il a une validité de vingt (20) ans mais pour mieux s'adapter aux réalités, il est révisable tous les cinq (5) ans.

➤ Objectifs spécifiques :

Le SDU de Sanankoroba vise :

- ✓ une gestion maîtrisée du foncier ;

- ✓ *une meilleure gestion de l'espace urbain et rural ;*
- ✓ *un équilibre entre l'extension urbaine et l'exercice des activités économiques ;*
- ✓ *une préservation de sites et paysages naturels ou urbains ;*
- ✓ *une meilleure adéquation entre les besoins et les programmes de développement ;*
- ✓ *une meilleure organisation des activités ;*
- ✓ *l'émergence d'un nouvel espace économique viable*
- ✓ *la satisfaction des besoins en matière d'équipements collectifs et d'infrastructures.*

↓ **METHODOLOGIE :**

➤ **Phase Préliminaire :**

Le SDU étant un outil qui a pour finalité la maîtrise du développement, son élaboration doit impliquer tous les acteurs : Services Techniques, Autorités politiques et administratives, Partenaires au développement, Société Civile et Populations.

Le bureau d'études s'est attaché, dès la notification du marché, à prendre contact avec les différents acteurs aussi bien à Bamako, qu'à Koulikoro, Kati et Sanankoroba afin de définir avec chacun d'eux une forme de collaboration permettant de remplir au mieux la mission assignée.

Une visite de terrain a été organisée suite à la publication de la Décision N° 0229/ GRKK- CAB du 05 Mai 2009, portant Ouverture des enquêtes préalables à l'élaboration du SDU. Cette visite a permis de :

- *prendre attache avec les autorités administratives, communales et coutumières ;*
- *rechercher la documentation disponible sur la ville de Sanankoroba et les villages de la commune : Plan de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC), Monographie de la commune, documents graphiques etc. ;*
- *rechercher les différentes données se rapportant à la ville et aux villages de la commune : nombre de quartiers et limites, contraintes physiques, juridiques et culturelles du site, les zones de culture, les équipements collectifs, les zones d'extension, les sites touristiques etc. ;*
- *rencontrer le sous-préfet et les élus afin de dresser une liste provisoire des participants au séminaire atelier d'élaboration du SDU.*

Une visite guidée de la ville avec le géomètre expert a permis d'avoir un aperçu général sur l'ampleur des travaux d'actualisation du fonds de plan de Sanankoroba et environs. La visite des villages avec le représentant de la mairie a permis d'identifier, dans l'ensemble de la commune, les zones d'habitat, les zones d'extension possible et les zones agricoles des différents villages.

➤ *Phase Séminaire - Atelier :*

La méthodologie utilisée est basée sur l'approche participative pour permettre aux bénéficiaires l'appropriation du schéma et son suivi régulier.

Le séminaire atelier pour l'élaboration du SDU de Sanankoroba, qui s'est déroulé du 05 au 13 Novembre 2009 dans la salle de conférence du village d'enfants SOS de Sanankoroba « VESOS », a regroupé pendant neuf (9) jours, les services techniques nationaux, régionaux et locaux, l'administration, la société civile, les élus communaux et le bureau d'Etudes.

Les travaux se sont déroulés en deux (2) étapes. Dans la première étape il a été dressé un état des lieux aussi exhaustif que possible de tous les aspects de la ville et des villages de la commune ainsi que les besoins des populations concernées. Ainsi les aspects physiques, démographiques, sociaux, les potentialités économiques et les équipements collectifs ont été analysés afin de dégager un diagnostic de la commune avec la participation directe et responsable des différents acteurs urbains: l'Etat, les autorités communales et la société civile.

La seconde étape correspond à la phase proposition qui, à la lumière du bilan diagnostic de la commune, a traité des différentes solutions retenues pour les aménagements, l'évaluation des investissements et la répartition des coûts entre les différents partenaires et enfin les stratégies d'application du schéma élaboré et le phasage.

L'atelier a été organisé et animé par le bureau d'études « CAU-HK » sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat. Les Directions régionales des différents services techniques concernés par le SDU ont été également conviées : DRPSIAP, DRDC, Direction Régionale des Routes, Direction Régionale du Génie Rural, DRACPN, DRUH et les services locaux.

Le document issu du séminaire a été soumis à l'adoption du Conseil Communal. Une fois ce document adopté, l'acte de délibération a été transmis à l'autorité de tutelle qui l'a approuvé par la décision N° 107/CKTI du 23 février 2010.

PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT

I. PERIMETRE D'URBANISATION :

1.1 Présentation :

Le Périmètre d'Urbanisation de la commune rurale de Sanankoroba correspond aux limites territoriales de la commune rurale, qui est l'une des trois (3) communes de l'ex-arrondissement du même nom. A l'instar des autres communes, elle a été créée par la loi N° 96-059 du 04 Novembre 1996 portant création des communes en République du Mali. Sa superficie est de 615, 5 km².




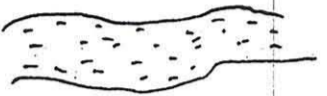

La commune rurale de Sanankoroba est limitée :

- *au Nord par la commune rurale de Kalabancoro (cercle de Kati) et la commune VI du District de Bamako;*
- *au Sud par la commune rurale de Dialakoroba (cercle de Kati);*
- *à l'Ouest par le fleuve Niger;*
- *à l'Est par les communes rurales de Mountougoula et de Bougoula (cercle de Kati).*

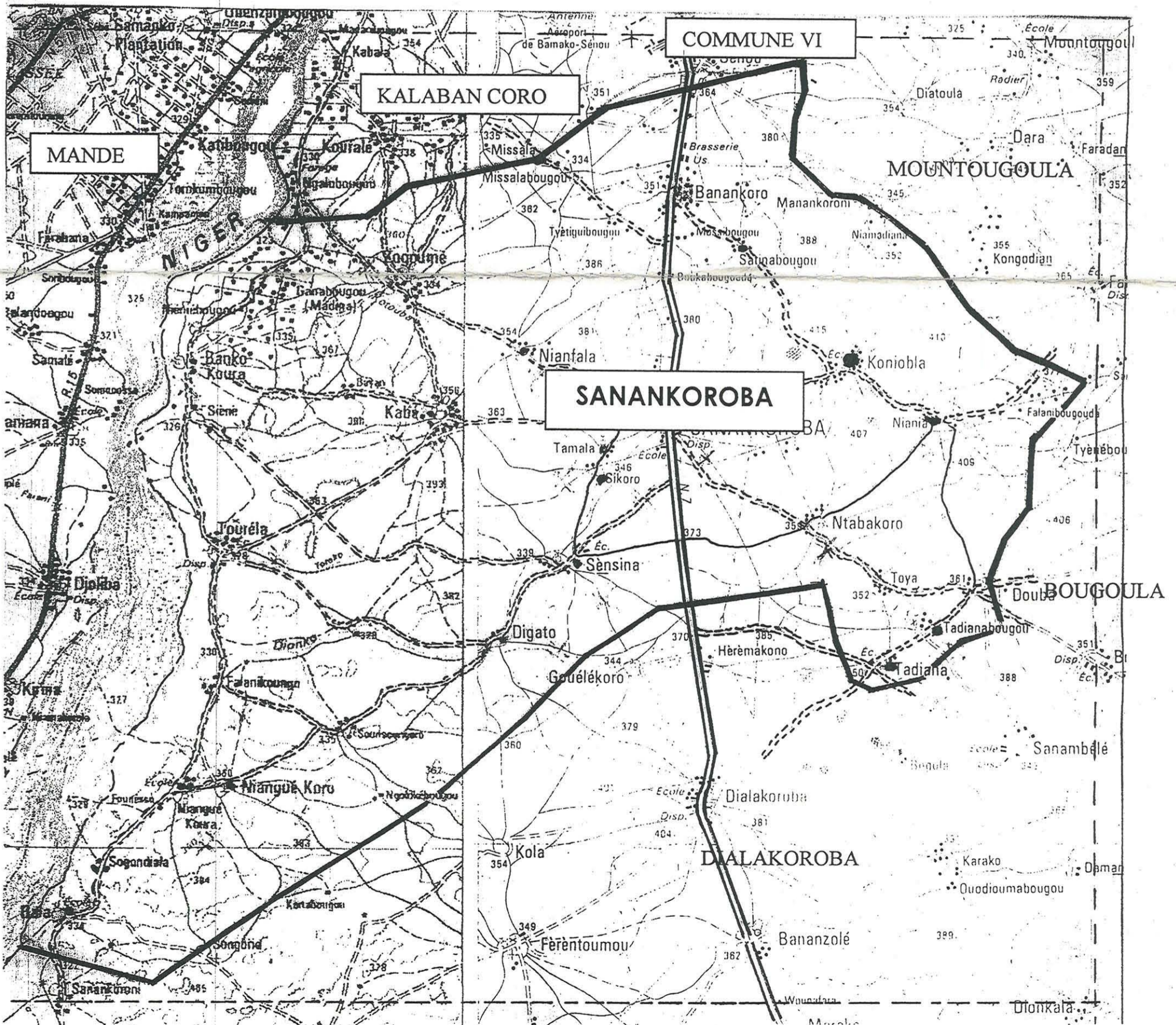
La ville de Sanankoroba, distante de Bamako de 35 km est le chef lieu de la commune rurale du même nom. Elle est située à 7°09'06'' longitude Ouest et à 12°39'26'' latitude Nord et est accessible à partir de la route nationale N° 7 (RN7) qui traverse la commune du Nord au Sud.

PERIMETRE D'URBANISATION



-  ROUTE NATIONALE N°7
-  PISTE PERMANENTE
-  PISTE SAISONNIERE
-  MARE OU MARIGOT
-  LIMITE DE LA COMMUNE

ECHELLE : 1/200 000 °



SOURCE : IGM – CAU-HK

La commune est composée de la ville de Sanankoroba et de vingt cinq (25) villages avec leurs hameaux de culture.

Les noms des villages, leurs coordonnées géographiques et leurs distances par rapport au chef lieu de la commune sont indiqués dans le tableau N° 1 ci-après :

Tableau N° 1 : Coordonnées Géographiques et distances entre les villages et Sanankoroba

N°	LOCALITES	LONGITUDE	LATITUDE	Distance/chef lieu de commune (km)
		Ouest	Nord	
1	Baala	6°13'39"	12°22'07"	45
2	Banancoro	7°09'08"	12°47'09"	6
3	Banco Coro	8°08'09"	12°42'09"	18
4	Banco Coura	8°08'49"	12°41'09"	17
5	Digato	7°09'25"	12°32'15"	15
6	Falani Coungo	6°06'53"	12°30'53"	22
7	Kabé	6°00'09"	12°39'07"	8
8	Koniobla	7°08'45"	12°41'52"	8
9	Madina	8°06'58"	12°45'14"	20
10	Niagnan	7°08'54"	12°39'08"	14
11	Nianfala	7°09'08"	12°42'22"	12
12	Niéguecoura	6°09'49"	12°26'08"	25
13	Nienguekoro	6°06'18"	12°27'22"	24
14	N'Tabacoro	7°08'09"	12°36'53"	7
15	Sanankoroba	7°09'06"	12°39'26"	0
16	Satinébougou	7°09'54"	12°46'07"	10
17	Sicoro	7°09'43"	12°38'20"	1,5
18	Siènè	6°09'11"	12°40'02"	16
19	Sinsina	7°09'26"	12°35'03"	7
20	Sougoudiala	6°12'29"	12°24'39"	40
21	Tadiana	7°08'08"	12°31'38"	15
22	Tadianabougou	7°08'08"	12°32'55"	17
23	Tamala	7°09'43"	12°38'20"	1,5
24	Tourela	6°06'23"	12°35'27"	18
25	Toya	7°08'60"	12°34'01"	10
26	Zougoumé	8°02'28"	12°45'29"	12

Source : « CAU-HK » - Novembre 2009

Les villages et leurs hameaux :

➤ *Village de Banancoro :*

Les hameaux sont : Mossibougou et Tiétiguibougou.

➤ *Village de Banco Coura:*

Les hameaux sont : Bayan, Kokolo et N'Toblé.

➤ *Village de Digato :*

Soussoukoro est le seul hameau du village de Digato,

➤ *Village de Koniobla:*

Le seul hameau de Koniobla est Sébécoro.

➤ *Village de Niéguecoura :*

Le seul hameau de Niéguecoura est Gougoudjou.

➤ *Ville de Sanankoroba :*

Les hameaux de Sanankoroba sont : Bolé et Flacorobougou,

➤ *Village de Satinébourgou :*

Son seul hameau est Sibiribougou,

➤ *Village de Tourela :*

Le seul hameau de Tourela est Konatébourgou.

Le Périmètre d'Urbanisation ainsi délimité sert de support géographique et juridique à l'étude du schéma directeur d'urbanisme de la commune de Sanankoroba ainsi qu'à celui de son évolution durant la période couverte par le SDU qui est de vingt (20) ans.

1.2 Raisons du choix :

Le Périmètre d'Urbanisation qui correspond au territoire de la commune est composé de villages ayant des liens socio – économiques très étroits entre eux. Le chef lieu de la commune rurale de Sanankoroba sert de lieu d'écoulement des produits venant des autres villages et d'acquisition de services.

Du fait de la Décentralisation, Sanankoroba est un centre administratif de l'ensemble des villages de la commune.

Le périmètre d'urbanisation ainsi délimité sert non seulement de support géographique et juridique à l'étude mais, aussi sert de cadre d'étude de la ville de Sanankoroba ainsi que celui de son évolution durant la période couverte par le présent Schéma Directeur d'Urbanisme qui est de vingt (20) ans.

Le rayonnement de la ville de Sanankoroba, chef lieu de la commune rurale, aura un impact positif sur les villages de la commune.

II. HISTORIQUE DES VILLAGES DE LA COMMUNE :

Nous n'avons pas pu entrer en possession de données relatives à l'historique de tous les villages de la commune. Des raisons de paix et de cohésion sociale ont été avancées pour expliquer la non accessibilité à ces données. Les localités qui seront traitées dans le présent chapitre sont :

- Sanankoroba ;
- Digato;
- Banancoro;
- Sicoro;
- Tamala;
- Satinebougou.

↳ *Chef lieu de la commune : Sanankoroba*

La ville de Sanankoroba aurait été fondée vers 1800 par un grand chasseur Kola Magnan TRAORE, communément appelé Magnankoroba « magnan l'aîné».

Il aurait quitté NIOKO, situé dans l'actuelle commune de NGouraba dans l'ex arrondissement de Baguinéda, accompagné par son ami NGaman Coulibaly serait originaire de Soumabelé situé dans l'actuelle commune de Dialakoroba.

Ce grand chasseur aurait découvert un emplacement giboyeux qui se prêterait bien à l'agriculture. Avec son ami N'Gaman Coulibaly, Magnankoroba aurait élu domicile sous un arbre appelé « sanan » et fondé ainsi son hameau dénommé « Sanankoro » (sous le Sanan).

Le site choisi était situé à côté d'une mare (dala) et d'un marigot qui ne tarissait pas. L'emplacement de ce hameau est contigu à l'actuel site de la grande mosquée de Sanankoroba.

Cet établissement humain ainsi fondé avait pour principales activités l'agriculture et l'élevage.

La pénétration coloniale au Soudan Occidental a lieu sous le règne de N'Dia Soungalo TRAORE, charlatan réputé. Il aurait reçu l'almamy Samory TOURE en partance pour Sikasso, qui lui aurait demandé conseils. Après l'échec de Samory devant Sikasso, N'Dia Soungalo sentant le retour de ce dernier fit sortir la population de Sanankoroba pour traverser le fleuve Niger avec l'aide de Titi NIARE de Bamako. Ils se réfugièrent derrière « woyowayanko » dans un hameau (Sanankoroni) où il mourut après 18 ans de Chefferie.

A la mort de N'Dia Soungalo, son frère N'diablén Ouodjouma serait retourné sur l'ancien site (Sanankoroba) avec les siens. Son règne dura 27 ans.

Sous le règne de Boliba Wodiouma, la population se serait convertie à l'islam, la première mosquée fut construite (vers 1941). Nouhoum TRAORE en fut le premier Imam.

Les noms des différents chefs de village qui se sont succédé sont indiqués dans le tableau N° 2 ci-après :

Tableau N° 2 : Liste des différents Chefs de village de Sanankoroba

N°	Noms et Prénoms	Période	Durée
1	Kola Magnan TRAORE	1800 - 1812	13 ans
2	Séba N'Tji TRAORE	1813 - 1825	13 ans
3	Séba Zan	1826 - 1833	8 ans
4	Séba M'Piè	1834 - 1850	17 ans
5	N'Diakoni Nanko	1851 - 1858	8 ans
6	Modjè M'Piè	1859 - 1878	20 ans
7	Tinindjè Magnan	1879 - 1884	6 ans
8	N'Dia Soungalo	1885 - 1902	18 ans
9	N'Diablèn Ouodjouma	1903 - 1919	17 ans
10	Djoba Zan	1920 - 1926	7 ans
11	Bonfin Kariba	1927 - 1930	4ans
12	NGnaléba Zan	1931 - 1939	9 ans
13	Flassira Wolo	1940	4 mois
14	Boliba Wodiouma	1940 - 1959	20 ans
15	Djawori Zan	1960	6 mois
16	Warabakouroun Odjouma	1960 - 1979	19 ans
17	Sambakoro Sébala	1980- 1983	4 ans
18	Sendja N'tji Semouloula	1984 - 1989	6 ans
19	Moussa Traoré Sébala	1990 - 1995	6 ans
20	Kégnéba Kié Semouloula	1996 - 2003	8 ans
21	Magnan Traoré kintièna	2004 à nos jours	

Source : Mairie de Sanankoroba – Novembre 2009

La chefferie appartient uniquement aux TRAORE, fondateurs du village de Sanankoroba.

Les différents clans du village depuis sa création sont :

- 1 - Sébala;
- 2 - Kintièna ;
- 3 - Magnana;
- 4 - N'Diablèna;
- 5 - N'Diakoronina;
- 6 - Séouloula;
- 7 - N'Diadjèla;
- 8 - Datiola;
- 9 - Gninèla;
- 10 - Soumabélila;
- 11 - N'Djala (Diarra);
- 12 - Mamala;
- 13 - Tamalafrè;
- 14 - Djourala.

Une des grandes figures du village, nommé Gninè Odjouma, s'est battue aux côtés de Babemba contre les Français en 1898.

A l'accession du pays à l'indépendance, le trône était occupé par Warabakouroun Odjouma TRAORE.

L'arrondissement de Sanankoroba, créé en 1960, regroupait soixante (60) villages. L'ex arrondissement a été divisé en trois (3) communes rurales qui sont : Sanankoroba, Dialakoroba et Bougoula.

La commune de Sanankoroba à l'instar des autres communes, a été créée par la loi N° 96-059/ du 4 Novembre 1996.

La nouvelle commune rurale prit le nom de Sanankoroba en référence au nom de l'ex arrondissement. Elle regroupe la ville de Sanankoroba et vingt cinq (25) autres villages de l'ex-arrondissement.

Le chef de village Sendja N'Tji Semouloula aurait donné en 1984 une parcelle de dix (10) hectares pour la construction du village d'enfants SOS (VESOS), cependant la construction débuta en 1985.

Sous le règne de Moussa TRAORE Sébala, le village tissa beaucoup de relations avec l'extérieur du pays dans le cadre de jumelage.

Le chef de village, Kégnéba Kié Semoula aurait mené le village à la Décentralisation en 1996.

La liste des administrateurs qui se sont succédé à Sanankoroba de 1960 à nos jours est donnée dans le tableau N° 3 ci-après :

Tableau N° 3 : Liste des différents Administrateurs de Sanankoroba de 1961 à 2009

N°	Noms et Prénoms	Période	Titre Administratif
1	Badara Alou TRAVELE	1960 - 1967	Chef d'Arrondissement
2	Tidiani TAMBOURA	1967 - 1972	Chef d'Arrondissement
3	Abdoulaye KANSAYE	1972 - 1975	Chef d'Arrondissement
4	Baba KASSE	1975 - 1976	Chef d'Arrondissement
5	Baliki KONTAO	1976 - 1979	Chef d'Arrondissement
6	Moussa KONATE	1979 - 1981	Chef d'Arrondissement
7	Lassana COULIBALY	1981 - 1982	Chef d'Arrondissement
8	Seydou K TALI.	1982 - 1986	Chef d'Arrondissement
9	Fousseyni DIAKITE	1986 - 1988	Chef d'Arrondissement
10	Daba TOUNKARA	1988 - 1992	Délégué
11	Mama SININTA	1992 - 1994	Délégué
12	Sidiki SIMPARA	1994 - 1995	Délégué
13	Mory TOUNKARA	1995 - 2001	Délégué
14	Kalilou KAH	2002 - Nov 2009	Sous Préfet
15	Yaya DOUMBIA	Novembre 2009	Sous Préfet

Source : Sous Préfet Sanankoroba - Novembre 2009

↳ Village de Digato

Le village de Digato aurait été fondé après un long périple, qui a conduit les fondateurs de Tounoufou à l'emplacement actuel.

Venus de Nora (République de Guinée) Dotaga et Blankegny, fils de N'golo, ont traversé le fleuve Niger pour s'installer à Tounoufou.

Les descendants de Blankegny ont créé le village de Tiakadougou Dialakoro et ceux de Dotaga ont transité par les villages de Djankaladougou, Faya, Bambela avant de fonder **Digato Koroni**. Les villages de

Nienguekoro et Siènè ont été créés à la même date. A cette époque, à l'exception du village de Ngolobala, aucun village n'existait entre la Faya et le fleuve Niger.

De Digato Koroni, les descendants de Dotaga se sont déplacés pour créer **Bananso**. A la mort des deux (2) fils de Dotaga, Dougoukolo et Séba N'golo (leurs descendants) ont quitté Bananso pour fonder Sido.

Au cours de la chasse au bord de la rivière de l'actuel village de Sinsina, Séba N'Golo fit la découverte d'un site fertile et le proposa à son frère Dougoukolo. Ce dernier déclina l'offre mais autorisa son frère cadet à s'y installer.

L'ainé Dougoukolo continuant son périple, fonda **Digato à Sidjankoro** dans les années 1660. Après sa mort ses descendants retournèrent à Bananso sous le règne de Walama. Le successeur de Walama, Kossa quitta Digato Sidjankoro en traversant le fleuve Niger avec ses compagnons par crainte de la guerre de Samory TOURE.

Il fut remplacé par Ferima Moriba, qui régna pendant neuf (9) ans, retourna avec les siens sur le site de Digato Sidjankoro. Les successeurs de Ferima Moriba furent Tiékoura (4 ans de règne), Na Balla (4 ans de règne), Tonko Fodé (30 ans de règne), et Wa Dougoukolo (13 ans de règne). C'est ce dernier qui, après une inondation, fonda l'actuel village de **Digato**.

Cet établissement humain ainsi fondé ouit pour principales activités l'agriculture et l'arboriculture.

Les noms des différents chefs de village qui se sont succédé à partir de la création de l'actuel Digato sont indiqués dans le tableau N°4 ci-après :

Tableau N° 4 : Liste des différents Chefs de village de Digato

N°	Noms et Prénoms	Période	Durée
1	Kossa	1887 - 1899	13 ans
2	Ferima Moriba	1900 - 1908	9 ans
3	Tiékoura	1909 - 1912	4 ans
4	Na Balla	1913 - 1916	4 ans
5	Tonko Fodé	1917 - 1946	30 ans
6	Wa Dougoukolo	1947 - 1963	13 ans
/	Doussouba Koussané	1963 - 1964	2 ans
8	Kemissakoro Sirimanfing	1964 - 1981	18 ans
9	Ferima N'Golo	1981 - 1982	2 ans
10	Ferima Moriba	1982	8 mois
11	Kounafing Tiénékéba	1983	1 an
12	Tinindjè Magnan	1984 - 2009	26ans

Source : Mairie de Sanankoroba – Novembre 2009

La chefferie appartient uniquement aux DOUMBIA, fondateurs du Village de Digato.

A l'accession du pays à l'indépendance, le trône était occupé par Wa Dougoukolo DOUMBIA. Il est le premier chef de village de l'actuel village de Digato.

↓ *Village de Sicoro*

Le village de Sicoro serait fondé par Kourafa SACKO vers 1886, en pleine guerre des Sofas de Samory TOURE. Le fondateur était originaire de Niamina (village situé dans la région de Ségou avant le dernier découpage administratif).

Ce grand chasseur demanda à son frère Bamba SACKO, qui résidait à Bamako, de lui indiquer un lieu de chasse. Ce dernier l'envoya auprès d'un autre frère SACKO résident à Mountougoula, qui conduisit Kourafa dans la forêt de Sanankoroba.

*Ainsi Kourafa s'installa sous un pied de karité (*Si coro*), qui devint le nom du village, il en fut le premier chef de village.*

Les noms des différents chefs de village qui se sont succédé sont :

- 1- Kourafa SACKO ;
- 2- Ténéko SACKO ;
- 3- Ya SACKO ;
- 4- N'Bè SACKO ;
- 5- Sio SACKO ;
- 6- Niama SACKO ;
- 7- Ko SACKO ;
- 8- N'Tièteniblé SACKO ;
- 9- Sibiri SACKO ;
- 10- Maladon N'Tié SACKO ;
- 11- Wassa Magna SACKO ;
- 12- Tamadjan SACKO ;
- 13- Niamato SACKO ;
- 14- Tienko SACKO ;
- 15- Mari Terima SACKO ;
- 16- Nanko SACKO ;
- 17- Ferima Ya SACKO ;
- 18- Céssé Gouana SACKO ;
- 19- Mogotefily SACKO ;
- 20- Mandio Tiè SACKO ;
- 21- Wodjouma SACKO ;
- 22- Niakaba Wodjouma SACKO ;
- 23- Alou SACKO ;
- 24- Fassery SACKO.

La chefferie appartient uniquement aux SACKO, fondateurs du Village de Sicoro.

↓ *Village de Tamala*

Le village de Tamala aurait été fondé par Mansa Tokoma COULIBALY, fils de Biton Coulibaly (roi de Ségou). Le fondateur aurait quitté Sekoro (royaume bambara de Ségou) pour s'installer à Coulibalidougoudialakoro dans le Mandé vers 1862.

En pleine guerre, les descendants de Mansa Tokoma (N'Bégnèkè et Fadjigui) quittèrent Coulibalidougoudialakoro pour s'installer à Dialakoroba.

N'Bégnèkè eut deux (2) enfants qui découvrirent le site du village au cours d'une partie de chasse. Ils s'installèrent sur ce site qu'on appelait « Tèmè a la » et qui est devenu Tamala.

Les noms des différents chefs de village qui se sont succédé sont :

- 1 - Warabafafré COULIBALY;
- 2 - Warababachi COULIBALY;
- 3 - N'Bénitié COULIBALY;
- 4 - N'Benizan COULIBALY;
- 5 - Niakaléba Tata COULIBALY;
- 6 - Niakalé Bodjan COULIBALY;
- 7 - Bréfig COULIBALY ;
- 8 - Tinanbananco COULIBALY;
- 9 - Hawa N'Tji COULIBALY;
- 10 - Hawa Koléké COULIBALY;
- 11 - Ferimaba COULIBALY;
- 12 - Niènèkébachi COULIBALY;
- 13 - Yorodjan COULIBALY;
- 14 - Warabanifodé COULIBALY;
- 15 - Tamadjébacha COULIBALY;
- 16 - Kananbabachi COULIBALY;
- 17 - Saaba COULIBALY.

La chefferie appartient uniquement aux COULIBALY, fondateurs du Village de Sikoro.

‡ Village de Banancoro

Le village de Banancoro aurait été fondé avant 1861 (date de la prise de Ségou par Elhadj Oumar TALL.) par les trois (3) Zan COULIBALY : Zan tchini, Zan koroba et Zan Djan venus de Sakoïba situé dans le royaume bambara de Ségou.

Ils auraient été informés par leur neveu Nialmasso qui était à Sanankoroba, sur la disponibilité de terres agricoles dans cette localité. Ils s'installèrent sur le site actuel du village.

Après la défaite de Samory, les frères Coulibaly se seraient déplacés à Kouralé (Banankorogoun) puis à Gouana avant de s'installer à Missalabougou. Tous ces villages appartiennent actuellement à la commune rurale de Kalabancoro.

Leur installation sur le site actuel daterait de la période coloniale.

Le village s'est agrandi avec l'arrivée de familles des villages de Nianfala, Diagato, Mana et Koniobla. Les familles Kouyaté et Kanté (Bathiéla) sont arrivées bien après.

La chefferie appartient uniquement aux COULIBALY, fondateurs du Village de Banancoro.

‡ Village de Satinébougu

Le village de Satinébougu serait fondé vers 1893, par Magninetji SACKO originaire de Niamina (royaume bambara de Ségou).

*Une partie des Sacko ayant quitté Niamina à la suite d'une guerre, se serait installée à **Koniobla** avec l'accord du chef de canton de Koniobla.*

*Pour satisfaire des besoins en terres de culture, certaines familles Sacko passeraient l'hivernage à **Banancoro**. Avec l'accroissement de la population, les SACKO demandèrent des terres à Banankoro pour installer un hameau. Cet établissement humain « Sâ tenè bougou » qui signifie hameau des gens qui ont pour totem le serpent (boa), devint **Satinébougou***

Le village s'est agrandi avec l'arrivée des familles de Koniobla et d'autres. Ces populations avaient l'agriculture comme principale activité.

La chefferie appartient aux SACKO, fondateurs du village de Satinébourgou.

III. EVOLUTION – OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

3.1 Evolution du site :

Dans cette rubrique ne sera traitée que l'évolution du site de Sanankoroba et de Banancoro car aucune donnée n'est disponible pour les autres villages.

3.1.1 Ville de Sanankoroba :

➤ Période Précoloniale :

« Magnana », localisé à côté de la première mosquée de la ville, constitue la première zone d'habitat de Sanankoroba. Cette zone dont l'occupation date de 1800, est contigue à « Soumabélila » qui accueille les descendants de N'Gaman COULIBALY. Ces deux(2) entités constituent le noyau de la ville situé actuellement non loin de la route de Koniobla.

➤ Période coloniale :

Les colonisateurs ne se sont jamais installés à Sanankoroba. Ils s'étaient installés dans les cantons de Koniobla et de Touréla, qui font actuellement partie de la commune de Sanankoroba. Aucune réalisation n'a été faite par l'administration coloniale dans la ville de Sanankoroba. Cependant, la première route, reliant Bamako à Sikasso, réalisée par le colonisateur a divisé le village en deux (2) parties.

Pendant cette période, la ville de Sanankoroba s'est agrandie autour du noyau. Situé de part et d'autre de la RN7, le noyau est localisé dans la partie Nord de la ville. Le marché hebdomadaire (foire) est également situé dans cette zone.

➤ Période postcoloniale :

L'accession de notre pays à l'indépendance a été suivie d'une grande réorganisation administrative du territoire. Ainsi Sanankoroba a été érigé en arrondissement, ce qui a rendu nécessaire la construction de bureaux et de résidence pour l'administration.

L'évolution de la ville pendant cette période se divise en deux (2) phases : 1960 à 1988 et 1988 à nos jours.

De 1960 à 1988, l'extension de la ville était gérée par le chef de village et ses conseillers, qui attribuaient et organisaient l'installation des nouveaux arrivants.

Cette extension a essentiellement concerné les parties Ouest et Nord du tissu existant. Les zones d'habitat se sont créées sur les champs de culture les plus proches de la ville. Les équipements se trouvant dans la zone sont : bureaux et logement du sous préfet, les bureaux de la mairie, la case de l'amitié, le VESOS etc.

De 1988 à nos jours l'extension de la ville s'est faite à partir d'opérations d'urbanisme:

- *le lotissement de 1999 initié par l'association « Benkadi » et la mairie à la suite d'inondations ;*
- *le lotissement de la zone de recasement de 70 hectares.*

Ces extensions sont situées à l'Est de la ville de Sanankoroba.

L'opération d'urbanisme, dénommée **lotissement**, était en fait une **réhabilitation** si l'on se conforme au Décret N° 05- 115/P- RM du 09 Mars 2005.

Toutes les notifications et les lettres d'attribution des parcelles issues de ces opérations ont été délivrées par la mairie.

L'opération de réhabilitation approuvée en 2008 par l'administration n'est pas encore appliquée. La taille des parcelles est de 300 m² (15x20). Elle prévoit les équipements suivants :

- des écoles ;
- des jardins d'enfants ;
- des mosquées ;
- un centre culturel ;
- un centre de santé ;
- un marché secondaire ;
- des espaces verts ;
- et des places publiques.

Une partie de la zone prévue à l'Ouest et au Nord de la ville pour le recasement des futurs deguerpis de la réhabilitation a été occupée par l'habitat spontané à la suite d'attributions coutumières.

A partir de 1988 de nouveaux tissus plus aérés se sont formés. Ces tissus abritent l'essentiel des équipements existants. Cette période a vu l'émergence de zones d'activités au centre de la ville et le long de la RN7.

3.1.2 Banancoro :

➤ Période Précoloniale :

Pendant cette période, les populations occupaient le site initial du village situé à l'Ouest de la RN7 sur la route de Zougoumé. Le village se résumait à ce petit noyau.

➤ Période coloniale :

Elle marque le retour de la population déplacée à Missalabougou sur le site initial. Le village s'est étendu à l'Est du noyau ancien dépassant la RN7.

L'extension s'est faite avec l'arrivée des ressortissants de Digato, Nianfalan, Koniobla et Mana (les Doumbia). Le village a aussi accueilli les familles Kouyaté et Kanté venus de Bathiéla.

➤ Période postcoloniale :

L'évolution de la ville de Banancoro pendant cette période peut se diviser en deux (2) phases : de 1960 à 1988 et de 1988 à nos jours.

De l'accession à l'indépendance à 1988, la ville a évolué au Nord et à l'Est du tissu existant. Cette zone couvre les lotissements de 1978 et 1985 initiés par l'administration du Cercle de Kati.

Le premier lotissement de l'administration à Banancoro date de 1978. Les parcelles dont les dimensions variaient de 750 à 1200 m², étaient cédées au prix de cent mille franc Malien (100 000 FM). Les chefs de ménage résidents ont bénéficié gratuitement de parcelles.

La deuxième opération de lotissement, initiée en 1985, devait prendre en charge les résidents expatriés et ceux qui ont été oubliés lors de la première opération. Les parcelles en surplus étaient gérées par l'administration du Cercle. Les dimensions de parcelles étaient identiques à celles de 1978.

La deuxième phase de l'évolution concerne les opérations de lotissement de 2000, 2001 et 2007, l'aménagement de la zone de recasement du District de Bamako et les nombreux lotissements initiés par les coopératives d'habitat et les particuliers.

Ces extensions se situent principalement au Nord et à l'Est du tissu existant.

L'opération de lotissement de 2000 avait produit des parcelles de 400 m², cédées chacune au prix de cent cinquante mille franc CFA (150 000 FCFA).

Le lotissement de la zone située en face de l'usine BRAMALI date de 2001. Les parcelles, qui avaient une superficie variant de 250 à 300 m², étaient cédées à cent cinquante mille franc CFA (150 000 FCFA).

Le lotissement de la zone de recasement du District de Bamako, datant de 2006, devait accueillir les déguerpis des opérations d'urbanisme de la capitale.

Le dernier lotissement de l'administration, initié en 2007, concernait les champs de culture appartenant aux villageois. Les villageois devaient bénéficier de 50% des parcelles issues de cette opération. Ces parcelles, de 250 à 300 m², étaient aussi cédées au prix de 150 000 FCFA, dont 50 000 F CFA de frais d'édilité.

Toutes ces opérations de lotissement ont été initiées par l'administration du Cercle de Kati, dont relève Banancoro.

Les unités industrielles se situent dans les zones d'extension de la période post coloniale.

Depuis, la ville ne cesse de croître avec les morcellements des champs par les propriétaires coutuniers avec l'aval du Cercle de Kati.

3.2. Occupation du site :

L'occupation du site concerne toute l'étendue de la commune de Sanankoroba. Il s'agit de faire ressortir :

- ✓ l'emprise des villes et villages ;
- ✓ les zones d'activités;
- ✓ le tracé des cours d'eau.

3.2.1 Zones d'habitat :

✚ Typologie de l'habitat :



Habitat Traditionnel - Sanankoroba

➤ Villages de la commune de Sanankoroba :

La commune de Sanankoroba compte vingt quatre(24) villages, situés de part et d'autre de la RN7. Huit (8) villages sont situés à l'Est et seize (16) à l'Ouest.

Généralement dans la plupart de ces villages c'est l'habitat traditionnel qui prédomine. Il est caractérisé par des rues sinueuses aboutissant souvent dans les concessions non clôturées.

Les dimensions des parcelles varient suivant les besoins d'espaces des personnes qui les occupent.Elles varient de 900 à 1200 m2.

Les matériaux utilisés pour les maisons d'habitation sont le banco, la paille et la tôle. Les équipements existants sont généralement réalisés en dur, à l'exception de quelques infrastructures scolaires qui sont encore en banco.

Les constructions dans les villages de Tourela et de Koniobla, anciens chefs de cantons, sont réalisées en dur (logement des chefs de cantons).

➤ Villes de Sanankoroba et Banancoro:

Sanankoroba et Banancoro, situés sur la Route Nationale N° 7(RN7), constituent les parties urbaines de la commune.

Dans la ville de Sanankoroba, qui a bénéficié d'une opération de réhabilitation en plus des opérations de lotissement, les rues sont bien dégagées y compris dans le noyau ancien.

Les équipements collectifs et les nouvelles constructions sont réalisés en dur.

Dans le noyau ancien les matériaux utilisés, à savoir le banco et la tôle, témoignent encore du caractère traditionnel de l'habitat. Néanmoins dans les projets de transformation, les matériaux en dur remplacent le banco (mur et toiture). Les parcelles ont des formes plus ou moins régulières. Les bâtiments sont construits autour d'une cour centrale à fonctions multiples (travaux ménagers, répos, stockage de bois etc.)

Dans les nouvelles zones d'extension, les constructions en dur sont réalisées dans un style moderne. La taille de ces nouvelles parcelles est de 300 m2 (15x 20m).

La ville de Sanankoroba compte neuf (9) secteurs dont les noms sont tirés de patronymes. Ces zones sont différentes des quartiers. Il s'agit de :

- ✓ Magnana;
- ✓ Kintiéna;
- ✓ Soumabelela;

- ✓ Gninela;
- ✓ Diarrala;
- ✓ Mamala;
- ✓ Sebala;
- ✓ N'Diakorola ;
- ✓ Tamalafrè.

Dans la ville de Banankoro, qui a bénéficié de plusieurs opérations de lotissement, le tissu est bien aéré. Il existe des constructions en banco, mais la tendance générale est l'utilisation de matériaux durables. Les dimensions des parcelles varient de 250 à 1200m². Les grandes parcelles de 750 à 1200m² sont issues du lotissement de 1978.

↓ ZONES de concentration de titres fonciers :

La commune de Sanankoroba compte une centaine de titres fonciers enregistrés par le bureau des Domaines et du Cadastre de Kati. Cette concentration est visible dans le centre de la commune, principalement autour de Sanankoroba, Banancoro, Satinébouyou, Kabé, Nianfala.

En plus de ces titres définitifs, il existe des titres provisoires (concessions rurales) dans presque tous les villages de la commune.

Les espaces, objet de titres définitifs ou provisoires, sont généralement occupés par des vergers et des fermes.

3.2.2 Zones d'activités :

↓ Commune de Sanankoroba :

Les principales zones d'activités dans la Commune sont :

- de zones vertes : champs de culture, bois sacrés, espaces couverts de karité, néré et autres produits de cueillette, de zones maraîchères;
- de zones artisanales;
- de centres d'échanges commerciaux (marchés hebdomadaires) etc.

➤ Armature verte dans la commune :

Il s'agit :

- des bois sacrés;
- des espaces couverts de karité, néré et autres produits de cueillette;
- des zones maraîchères.

Les bosquets appartiennent généralement à des particuliers détenteurs de titres fonciers.

Les zones couvertes de produits de cueillette (karité, néré, tamarin etc.) sont situées aux alentours des villages et/ou entre deux (2) villages. Ces zones ont tendance à disparaître en raison des différents usages. La concentration des zones vertes est perceptible le long du fleuve Niger, des marigots Dyonko et Tienko. Dans les vergers et fermes, les activités menées portent sur l'élevage, l'arboriculture, le maraîchage, l'aviculture etc.

Les villages d'arboriculture par excellence sont : Tamala, Tadiana, Tadianabougou, Sinsina, Sicoro et Digato.

Les zones maraîchères (tampons verts) existent dans tous les villages. Les principaux villages de productions maraîchères sont : Baala, Banco coura, Banco coro, Digato, Kabé, Koniobla, N'Tabakoro, Sicoro, Sinsina, Tadiana, Tadianabougou et Toya.

Enfin des champs de culture existent aux alentours de tous les villages de la commune. Une plaine rizicole longe le fleuve Niger.

➤ **Zones artisanales :**

Les activités artisanales dans les villages de la Commune de Sanankoroba concernent principalement l'exploitation de carrières, l'extraction de sable (dans le fleuve Niger) et la poterie.

Les villages accueillant les zones de ces activités sont :

- extraction de sable : Baala, Banco Coura et Banco Coro, Niéguecouira et Nienguekoro, Sougoudiala et Tourela ;
- exploitation de carrières : Digato, Kabé, Koniobla, Madina, Nianfula, Satinébougou, Sicoro, Siènè, Sinsina, Tadiana, Tadianabougou, Tamala, Toya et Zougoumé ;
- Poterie : Niéguecouira.

A noter que ces villages ne disposent pas d'espaces appropriés pour les activités citées ci – dessus (zones de stockage des produits, ateliers etc.).

➤ **Centres d'échanges commerciaux (marchés hebdomadaires) :**

Les marchés de la Commune accueillent chaque semaine des foires, constituant ainsi des centres d'échanges commerciaux.

Ils assurent le ravitaillement des populations et l'écoulement des produits agricoles, maraîchers et manufacturés.

Les villages accueillant ces marchés hebdomadaires sont : Baala, Banco Coura, Kabé, Koniobla, Siènè, Sinsina, Tadiana, Tourela et Zougoumé.

Ces marchés ne sont pas généralement aménagés, malgré leurs apports dans les revenus des populations.

Les espaces pour la vente du bois de chauffe existent dans certains villages : Kabé, Koniobla, N'Tabakoro, Sinsina, Tadiana, Tadianabougou et Toya.

↓ **Ville de Sanankoroba :**

➤ **Centre administratif :**

Il existe dans la ville de Sanankoroba, deux (2) centres administratifs.

Le premier est un embryon de zone administrative, situé à l'entrée Nord de la ville. Il abrite le CAR, les services de l'OHVN et de l'élevage, l'ONG (Plan Mali). Il est desservi par la route conduisant au fleuve.

Le principal centre administratif est situé au centre de la ville, le long de la RN7. Il abrite :

- les bureaux et le logement du sous-préfet;
- le logement des gardes ;
- les bureaux de l'ancienne et de la nouvelle mairie ;
- la case de l'amitié ;
- les bureaux de l'ONG SUCO.

➤ **Centre commercial :**

C'est la zone située autour du marché hebdomadaire, et le long de la RN7. Il concerne l'espace du marché, les stations d'essence, les boutiques et magasins de commerce général.

Le marché, qui a été aménagé en 2008 par la coopération Canadienne et qui est en cours d'exécution, comprend :

- de trois (3) grands hangars réalisés en dur et couverts de tôle;
- des hangars individuels réalisés en bois et tôle;
- une multitude de boutiques et magasins construits en banco ou en dur et qui font partie intégrante des maisons d'habitation situées autour du marché.

Les jours de foire (Lundi) l'affluence est telle que les forains et autres étalagistes s'installent aux alentours du marché et des maisons avoisinantes.

Il existe au Sud-est de la ville une zone abritant diverses activités (éducation, sports et télécommunication) assurées par des équipements comme : le Village d'Enfants SOS (VESOS), le lycée privé, le terrain de sports, la radio « Bemba » et l'antenne de l'opérateur de téléphonie globale Orange.

La petite unité de transformation du Karité en beurre et savon tenue par les femmes est la seule unité industrielle de la ville de Sanankoroba.

‡ **Ville de Banankoro :**

L'essentiel des équipements industriels se trouve à Banankoro : neuf (9) unités industrielles.

Il n'existe aucun dispositif pour protéger les populations des nuisances et pollutions de la zone industrielle.

A l'exception de la zone industrielle localisée au Nord de la ville, il n'y a pas de zones d'activités à Banankoro.

Les champs de culture ont tendance à disparaître en raison de leur morcellement, généralement en parcelles d'habitation.

Les informations relatives aux équipements industriels sont indiquées dans le tableau N° 5 ci-après :

Tableau N° 5 : Equipements industriels dans les villes de Sanankoroba et de Banancoro

N°	Désignation	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Superficie (ha)	observations
1	BRAMALI	1996	Dur	Bon	ZI Banankoro	5,0011	Rendre fonctionnelle la station d'épuration
2	FASO GAZ	2007	Dur	Bon	ZI Banankoro	2,25	
3	FITINA SA	-			ZI Banankoro	3,42	Fil et tissage (non opérationnel)
4	Grand Moulin				ZI Banankoro	-	En chantier
5	HUILERIE	2008	Dur	Bon	ZI Banankoro	0,5	
6	MAMA SAVON	-	Dur	Bon	Sanankoroba (route de Kabé)	0,4266	Pour la coopérative des femmes
7	OASIS	-			ZI Banankoro	0,03	Eau minérale
8	SIKA MALI	2007	Dur	Bon	ZI Banankoro	2	Huile de karité (non opérationnel)
9	SITEL MALI	-	Dur	Bon	ZI Banankoro	0,94	Fer et tuyauterie pour la construction
10	TOTAL GAZ	-	Dur	Bon	ZI Banankoro	2,19	

Source : « CAU-HK » - Novembre 2009
ZI : Zone Industrielle

➤ **Cours d'eau :**

Les principaux cours d'eau de la commune de Sanankoroba sont :

- ✓ Fleuve Niger à l'Ouest de la Commune ;
- ✓ Sinsanikô au Nord Ouest de la Commune ;
- ✓ Banankorokô au Nord de la Commune ;
- ✓ Debélakodjan au Nord de la Commune ;
- ✓ Tadiana kô (Feyé) au Sud Est de la Commune ;
- ✓ Niamadjana kô à l'Est de la Commune ;
- ✓ Tienkô au Sud de la Commune ;
- ✓ Dyonkô au Sud Ouest de la Commune ;
- ✓ Bolékoba à l'Ouest de la Commune.

3.3 Analyse du site :

3.3.1 Aspects physiques :

➤ **Relief :**

Le relief de la commune de Sanankoroba dans son ensemble est relativement plat, cependant des collines sont disséminées un peu partout. On peut citer entre autres :

- Soniblen koulou et Fayan koulou situés tous deux à l'Est de Sanankoroba ;
- Diatoula koulou situé entre Banancoroni et Manacoroni ;
- Ngale koulou situé au Sud-est de Banancoro ;
- Woulé koulou situé entre la zone de recasement du District et les lignes haute tension.

Il existe dans la ville de Sanankoroba une pente générale orientée de l'Est vers l'Ouest qui permet de drainer les eaux pluviales vers le fleuve Niger. D'autres pentes moins importantes permettent de drainer les eaux de ruissellement hors de la ville. Il s'agit :

- ✓ de la pente localisée au Nord de la ville : elle draine les eaux en provenance de Banancoro (à partir d'une petite élévation située au niveau du hameau Mossibougou);
- ✓ de la double pente localisée à l'est de la ville : elle permet de drainer les eaux pluviales vers les marigots et mares;
- ✓ de la pente descendant vers l'Ouest à partir de la RN7.

A Banancoro, les deux (2) principales pentes identifiées convergent vers le marigot en traversant la ville. Elles sont orientées du Nord vers le Sud, et de l'Est vers l'Ouest.

➤ Climat :

Le climat est de type soudano – sahélien et se caractérise par deux (2) saisons :

- une saison sèche qui comprend une période chaude de mars à mai, et une période froide de novembre à février;
- une saison pluvieuse de juin à octobre.

Les températures dans la commune rurale de Sanankoroba varient de 12°C à 40°C.

✓ Pluviométrie

La pluviométrie moyenne des cinq (5) dernières années est donnée dans le tableau N°6 ci-après :

Tableau N° 6 : Hauteur de pluies enregistrées les cinq dernières années

Année	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	Moyenne
Hauteur en mm	980,6	905,6	1086,9	930,2	864,2	953,5
Nombre de jours	63	49	42	47	55	51,2

Source : OHVN Sanankoroba – 2009

La pluviométrie descend rarement en dessous des quantités ci-dessus indiquées.

✓ Vents

Les vents dominants sont l'harmattan (tiléma fignè) et la mousson (samiya bonda fignè). L'harmattan, vent chaud et sec, souffle du Nord vers le Sud pendant la saison sèche. La mousson souffle du Sud-ouest vers le Nord-est pendant l'hivernage.

➤ Hydrographie :

La commune rurale de Sanankoroba est arrosée principalement par le fleuve Niger, qui la délimite dans sa partie Ouest Elle dispose aussi de multiples cours d'eau dans les différents villages, qui sont soit permanents soit temporaires.

Les données relatives aux cours d'eau sont indiquées dans le tableau n°7 ci-après :

Tableau N° 7 : Données sur les cours d'eau de la commune

N° d'ordre	Villages	Cours d'eau permanents	Cours d'eau temporaires	Total
1	Banankoro	« Banankorokô »		1
2	Digato		« Salakô »	1
3	Koniobla		« Niamadiana »	1
4	Nienguekoro		« Keribadjan »	1
5	Satinébougou		« Debéla kôdjan »	1
6	Sanankoroba		« bolekoa »	1
7	Sinsina		« Tienkô »	1
8	Tadiana		« Tadianakô »	1
9	Tourela	« Diyan Kô »		1
10	Zougoumé	« Sinsanikô »		1

Source : CAU _ HK Novembre 2009

Dans la commune de Sanankoroba on distingue des mares permanentes et des mares temporaires.

- les mares permanentes sont :

- « Soronkorobakô » et « Ngalamankô » de Siènè;
- « Woyokô » de Nienguekoro;
- « Takalamba » de Tourela;
- « Kontoro » de Sikoro;

- les mares temporaires sont :

- « Bassakôni » de Digato;
- « Farakolokô » de Tamala;
- « Soulakoni » de Digato;
- « Nerekodjan » de Sanankoroba.

Il existe dans la commune d'autres mares comme « Nokolo » à Baala,

- les mares N'Bantouroukô, N'Tokobé, Nerekorodoun et Môrômô sont situées à Sanankoroba ;
- la mare N'Tabacorodoun est localisée à Banancoro
- La mare « Koba » est localisée à Sinsina.

La configuration des principaux cours d'eau est la suivante :

- ✓ **Sinsanikô** : il prend sa source à Kabé, passe par Zougoumé et se dirige vers le fleuve Niger ;
- ✓ **Banancorokô** : il prend sa source à Manankoroni (commune de Mountougoula), traverse Banankoroni par la RN7, rejoint Debelakodjan et se dirige vers Gouana (commune de Kalabancoro) ;
- ✓ **Debélakodjan** : il quitte les confins de Satinébourgou, longe la limite de Banancoro au Sud et se dirige sur Gouana et Kouralé avant de se jeter dans le fleuve;

- ✓ *Tadiana kô (Feyé) : il quitte le village de Tadiana, traverse Tadianabougou puis se dirige vers Feyé (commune de Bougoula) ;*
- ✓ *Niamadjana kô : il quitte le village de Koniobla, se dirige vers Manancoroni (commune de Mountougoula) ;*
- ✓ *Tienkô : il quitte guelekoro (commune de Dialakoroba), puis rejoint Dyonkô à l'Ouest de Digato ;*
- ✓ *Dyonkô : il quitte les confins de Digato, traverse le village de Falani coungo, puis se dirige vers le fleuve Niger ;*
- ✓ *Bolékoba : prend sa source à Bolé, traverse la RN7 dans la ville de Sanankoroba, passe par Tamala, Sinsina et rejoint Dyonkô à Digato.*

Ces mares sont alimentées par les marigots (Kô) ou par le fleuve Niger.

Des pêches collectives sont organisées dans certaines de ces mares.

La mare de Nienguekoro (Bô) est une mare «sacrée».

Conformément à la tradition, la pêche de la mare «Soulakoni» commence à quatre (4) heures du matin.

La Commune dispose aussi de mini barrages entre Digato et Sinsina, et entre Toya et Tadiana.

En outre les cours d'eau, les mares et les mini barrages permettent aux populations de pratiquer le maraîchage et l'arboriculture pendant toute l'année.

➤ *Sols et Végétation :*

✓ *Sols :*

On rencontre deux (2) types de sol dans la commune de Sanankoroba :

- *Les sols argileux - sablonneux dans sa partie Nord ;*
- *Les sols argileux dans sa partie Sud et le long du fleuve.*

✓ *Végétation :*

Le couvert végétal est constitué de savane arbustive et de steppe arborée. La commune de Sanankoroba n'a pas de forêt classée. Il existe cependant des bosquets villageois et des zones protégées le long du fleuve Niger.

La commune de Sanankoroba dispose d'un plan communal d'action environnementale (PCAE), prévoyant l'organisation de campagnes de reboisement dans tous les villages de la commune. Ces campagnes ont généralement lieu au mois d'Août.

Les principales espèces rencontrées dans la commune sont indiquées dans le tableau N°8 ci-après :

Tableau N°8 : Liste des principales espèces végétales de la Commune

N°	Noms vernaculaires	Noms scientifiques	Noms français
1	Chi ou si	<i>Vetelaria paradoxa</i>	Karité
2	Néré	<i>Parkia biglobosa</i>	Néré
3	Sira	<i>Anda sonia digitata</i>	Baobab
4	Tiagara	<i>Combretum gasalerisé</i>	Arbre de fer
5	Ngolobé	<i>Combretumuricrantun</i>	Kinkeliba
6	Ngalama	<i>Aunogeïssus léocarpus</i>	Bouleau d'Afrique
7	Balazan	<i>Acacia albida</i>	Balazan
8	Ntomi	<i>Tamarindus indica</i>	Tamarinier
9	Goundiè	<i>Guiera sénégaleensis</i>	Guiera du Sénégal
10	Sinjân	<i>Cacia siberiana</i>	Acacia Sieberina
11	Shô	<i>Isobertlinia doka</i>	Fleur d'Afrique tropicale
12	Lingué	<i>Afzélia africana</i>	Doussié rouge
13	Diala	<i>Khaya senegalensis</i>	Caïlcédrat
14	Dougoura	<i>Cardyla pinnata</i>	Poire du Sénégal
15	Sanan	<i>Damela oliveri</i>	Oliveri de damela
16	Toro	<i>Ficus guafalocarpa</i>	Figuier

Source : Antenne locale Eaux et Forêts/ Sanankoroba 2009

3.3.2 Contraintes :

➤ Contraintes physiques :

Il n'y a pas de contraintes majeures dans la ville de Sanankoroba, cependant la présence de nombreux bras de marigots et de deux (2) mares rendra toute réalisation, en matière de voirie et d'assainissement, très onéreuse.

Dans la ville de Banancoro, le franchissement de «Banankoro kô» pose problème.

➤ Contraintes juridiques :

L'aménagement de la ville de Sanankoroba et des autres villages de la commune doit tenir compte de nombreux titres de propriétés, provisoires ou définitifs existants sur le territoire de la commune.

Les terres acquises auprès des propriétaires coutumiers ou suite à des lotissements ruraux sont transformés en titres définitifs.

Ce phénomène engendre aujourd'hui, la diminution des terres agropastorales dans la commune rurale de Sanankoroba.

A la date du 05 Novembre 2009, le Service des Domaines de Kati avait enregistré cent (100) titres fonciers dans la commune. Ces titres fonciers couvrent une superficie totale de 228 ha 44 a 05 ca.

Les données disponibles sur les titres fonciers dans la ville de Sanankoroba sont fournies dans le tableau N°9 ci-après :

Tableau N°9 : Situation des titres fonciers dans la commune de Sanankoroba

N° d'ordre	NOMS ET PRENOMS	LOCALITES	SUPERFICIES	TF N°
1	Syndicat des travailleurs de l'INPS	Banancoro	99a 60ca	6813
2	Syndicat des travailleurs de l'INPS	Banancoro	99a 60 ca	6814
3	Mr Cheick KEITA	Sanankoroba	3ha 49a 33 ca	3785
4	Etat du Mali	Sanankoroba	4ha 18a 01 ca	3786
5	Etat du Mali	Sanankoroba	2ha 51a 27 ca	3787
6	Etat du Mali	Sanankoroba	4ha 16a 51 ca	3788
7	Mr Habibou SOFARA	Sanankoroba	1ha 71a 43 ca	3789
8	Mr Baba Oumar BORE	Sanankoroba	3ha 05 a 35 ca	3790
9	Mr Mamadou SIDIBE	Banancoro	08a 34ca	3845
10	Mr Mamadou SIDIBE	Banancoro	15 a 49 ca	3846
11	Mr Cheick I TRAORE	Banancoro	3ha 77a 47 ca	3918
12	Mr Yamoussa KONE	Banancoro	23 a10 ca	3935
13	Mr Mohamed Salia SOUKOUNA	Banancoro	1ha 25a 33 ca	3949
14	Mr Mohamed Salia SOUKOUNA	Banancoro	1ha 19 a 88 ca	3950
15	Mr Bavo TIGANA	Salinébougou	8ha 67 a 39 ca	41
16	Mr Bavo TIGANA	Satinébougou	9ha 96a /3ca	42
17	Mr Mamadou SOW	Sanankoroba	8ha 65 a 20 ca	73
18	INPS	Banancoro	3ha 25 a 40 ca	84
19	INPS	Banancoro	6ha 68a 03 ca	125
20	Mr Diango CISSOKO	Sanankoroba	4ha 87a /6 ca	140
21	Etat du Mali	Banancoro	10ha 85 a 58 ca	159
22	Mr Souleymane COULIBALY	Sanankoroba	6ha 58a 11 ca	168
23	Mr Souleymane COULIBALY	Satinébougou	8ha 56 a 60 ca	169
24	Mr Souleymane COULIBALY	Satinébougou	9ha 33 a 15 ca	170
25	Mr Issouf COULIBALY	Banancoro	7ha 15a /8 ca	423
26	Mr Issa SAMAKE	Sanankoroba	4ha 62 a 40 ca	424
27	Etat du Mali	Banancoro	10ha 00a 00ca	425
28	Mme DIAWARA Fanta TRAORE	Banancoro	5ha 03 a 71 ca	446
29	Mme Sinatou DIAWARA	Banancoro	4ha 82 a 73 ca	447
30	Etat du Mali	Zougoumé	4ha 99 a 66 ca	484
31	Energie du Mali	Nyonyakoro	70a 85 ca	526
32	Energie du Mali	Nyonyakoro	3ha 79 a 70 ca	531
33	Mr Abdoulaye CAMARA	Banancoro	1ha 33 a 23 ca	532
34	Mr Hamadou COULIBALY	Banancoro	02 a 70ca	7114
35	Mr Sidi DIALLO	Banancoro	02 a 60ca	7115
36	Mr Hamadou Siaka KONE	Banancoro	02a 66 ca	7116
37	Mr Moustapha KEITA	Banancoro	03a 18 ca	7117
38	Mme DIALLO Adara	Banancoro	02a 60 ca	7118
39	Mr Moussa DIARRA	Banancoro	02a 60 ca	7119
40	Mr Adama LAMSANA	Banancoro	02a 60 ca	7120
41	Mr Mamadou TOUNKARA	Banancoro	02a 60 ca	7121
42	Mr Dramane COULIBALY	Banancoro	02a 82 ca	7122
43	Mr Dossomé COULIBALY	Banancoro	02a 60 ca	7123
44	Section syndicale Aéronautique Bamako	Banancoro	3ha 00 a 01 ca	2588
45	Mr Sadio SOUMARE	Nianfala	9ha 94 a 22 ca	2614

46	Mr Nouhoum DIAKITE	Nianfala	2ha 43 a 81 ca	2615
47	Mr Lahou TOURE	Sanankoroba	3ha 03 a 41 ca	2747
48	Mr Mmadou Koureïssi TOURE	Siènè	5ha 73 a 34 ca	2752
49	Lt Babadian DIAKITE	Banankoro	03a 00 ca	9281
50	Mr Moussa Zabou MAIGA	Manankoro	1ha 00 a 00 ca	9289
51	Mr Abdoulaye TOURE	Manankoro	1ha 00 a 00 ca	9290
52	Mme Françoise SIDIBE	Banancoro	05a 00 ca	35126
53	Mr Modibo MAIGA	Banancoro	02a 50 ca	35204
54	Mr Aly CISSE	Banancoro	02a 50 ca	11905
55	Mr Abdoulaye SYLLA	Banancoro	02a 50 ca	11906
56	Mr Ibrahima DEMBELE	Banancoro	02a 50 ca	11907
57	Mme N'Diapé BATHILY	Banancoro	10 a 00 ca	13400
58	Mme Aminata MAHAMANE	Banancoro	1ha 00 a 00 ca	13443
59	Mr Mohamed El Moctar ALMAHADI	Banancoro	1ha 00 a 01 ca	13444
60	Mr Mohamed Lamine HAIDARA	Banancoro	1ha 00 a 00 ca	13445
61	Mr Soumana KONE	Manankoro Siènè	2ha 50 a 00 ca	13472
62	Mr David DEMBELE	Banancoro	07 a 50 ca	9516
63	Mr Mody TOURE	Sanankoroba	1ha 19a 43 ca	9536
64	Mme Dioncounda Fatou SACKO	Sanankoroba	1ha 19a 37ca	9537
65	Mr Abdoul TOURE	Sanankoroba	1ha 17a 52 ca	9538
66	Mme Maimouna TOURE	Sanankoroba	1ha 13a 92 ca	9539
67	Mme Adam DIALLO	Sanankoroba	1ha 18 a 58 ca	9540
68	Mr Lassan DIAGO	Sanankoroba	96 a 14 ca	9547
69	Mme Lala Saasia HAIDARA	Banco	1ha 00 a 00 ca	9567
70	Mme KONATE Lala HAIDARA	Banco	1ha 00 a 00 ca	9568
71	Mme Filly BATHILY	Koniobla	98 a 02 ca	9618
72	Mr Samba Biné BATHILY	Koniobla	98 a 43 ca	9619
73	Capitaine Bakary BATHILY	Koniobla	98 a 51 ca	9620
74	Mr Ousmane THIAO	Banancoro	79 a 48 ca	9626
75	Mme Aïssata HAIDARA	Satinébougou	52 a 82 ca	9629
76	Mr Boubacar DIALLO	Sanankoroba	3ha 03a 79 ca	9041
77	Mr Mahamane MAIGA	Banancoro	20a 56 ca	9063
78	Mr Bourchima BOCOUM	Banancoro	33 a 09 ca	9064
79	Mr Laciné DIANE	Banancoro	20a 47 ca	9065
80	Mr Seydou KOITA	Banancoro	52 a 90 ca	9066
81	Mr Siaka MALLE	Banancoro	20a 65 ca	9067
82	Mme Coumba WAGUE	Nianfala	1ha 00 a 00 ca	9102
83	Mr Diango WAGUE	Nianfala	1ha 00 a 00 ca	9103
84	Mr Mahamadou DEM	Banancoro	4ha 72 a 64 ca	9114
85	GIE SEMA SANIYA	Satinébougou	4ha 92 a 74 ca	9127
86	Mr Saloum CAMARA	Banancoro	5ha 94 a 98 ca	9238
87	Mr Siaka COULIBALY	Banancoro	11a 00 a 00 ca	9142
88	Mr Modibo COULIBALY	Banancoro	11a 00 a 00 ca	9144
89	Mr Mody COULIBALY	Sanankoroba	1ha 23 a 17ca	9147
90	Mr Eugène Marie Joseph TRAORE	Sinsina	2ha 15 a 00 ca	9161
91	Mr Dikokélé dit Mamadou TRAORE	Banancoro	1ha 14 a 57 ca	9169
92	Mr Sidi TRAORE	Banancoro	1ha 14 a 18 ca	9170
93	Mme Habibatou KONE	Sanankoroba	1ha 03 a 66 ca	9188
94	Mr Dondou DAOU	Banancoro	12 a 03 ca	9197
95	Mr Mohamed SYLLA	Banancoro	07 a 80 ca	9200
96	Mr Dondou DAOU	Banancoro	07 a 80 ca	9201
97	Mr Dondou DAOU	Banancoro	07 a 80 ca	9202

98	Mr Dondou DAOU	Banancoro	07 a 80 ca	9203
99	Mr Batié SIDIBE	Banancoro	2ha 99 a 22 ca	2571
100	Mr Yero OUOLOGUEM	Nianfala	10ha 07 a 00 ca	2391

Source : Bureau des Domaines et du Cadastre de Kati Novembre 2009

➤ **Contraintes culturelles :**

Il n'existe pas de contraintes culturelles majeures dans la commune, cependant dans la quasi-totalité des villages persistent encore des pratiques rituelles ayant pour centre d'intérêt certains arbres : karité, caïlcédrat, baobab, figuier etc. ou certains espaces : dankun, kenenidjé etc.

3.3.3 Problématique foncière :

L'étude de la problématique foncière sera principalement axée sur les deux (2) villes de la commune : Sanankoroba et Banankoro.

✦ **Sanankoroba :**

Le site de la ville a été attribué aux fondateurs par les notables du village de Sinsina. Depuis leur installation près de la première mosquée de la ville, les familles TRAORE ont accueilli les COULIBALY de Sourmubéléla et d'autres familles venues de divers horizons. Chaque nouvel arrivant était installé par le chef de village et ses conseillers.

Suite à une simple demande (accompagnée de 10 noix de colas), une parcelle était attribuée gratuitement dans la zone de champs située non loin de la ville. Cette gestion coutumière de la terre a continué jusqu'en 1988, date de réhabilitation de la route nationale N°7 (RN7).

Le premier morcellement rural, qui date de la première République, a été réalisé à Bolé qui était un hameau de Sanankoroba. Ce morcellement a fait l'objet d'attribution officielle.

Avec les inondations de 1995 et de 1997, l'administration a été impliquée dans l'attribution de parcelles à la suite du lotissement de 1999 initié par « Benkadi » et le conseil communal.

Avec le code domanial et foncier et la confirmation du droit coutumier, l'administration et les autorités coutumières toutes deux (2) attribuent des parcelles.

La proximité de la capitale et ses besoins non satisfaits en matière de logement, ont entraîné une ruée sur les terres de la ville et des villages de la commune de Sanankoroba. Ce phénomène a été exacerbé par la superposition des droits positif et coutumier engendrant du coup une spéculation foncière sans précédent dans la commune.

Le second effet aggravant est la transformation facile des titres provisoires délivrés pour les concessions rurales en titres fonciers, entraînant la réduction des terres agropastorales et partant les ressources naturelles.

Aujourd'hui, ces multiples titres fonciers appartenant à des particuliers occupent la quasi-totalité des zones d'extension potentielle de la ville.

Pour assurer un développement harmonieux à la ville, il convient de concilier la satisfaction des besoins en termes d'habitat, d'équipements collectifs, de zones d'activités et d'infrastructures routières et les vocations des espaces environnants, objets généralement de titres fonciers.

‡ **Banancoro :**

Les fondateurs de Banancoro ont accueilli les migrants agricoles venant de Digato, Nianfalan, Mana (commune de Ouélessebouyou). Les notables du village cédaient les champs de culture contre un coq et dix (10) noix de colas.

L'exploitant devait donner un panier de mil à chaque récolte aux propriétaires terriens en guise de confirmation des droits de propriétés de ces derniers sur les terres. Cette pratique a été poursuivie par les descendants de ces migrants afin d'éviter des conflits entre propriétaires terriens et locataires.

A la différence de Sanankoroba, l'implication de l'administration dans la gestion foncière a commencé depuis 1978, date du premier lotissement.

Depuis, plusieurs opérations ont été initiées par l'administration du Cercle de Kati à Banancoro. Les propriétaires coutumiers ont aussi initié plusieurs morcellements de champs de culture avec l'autorisation de l'administration du cercle.

La ville de Banancoro abrite la zone de recasement du District de Bamako et différents titres fonciers appartenant à des particuliers et à des coopératives d'habitat.

Le respect des vocations des terrains, définies par les différentes opérations de lotissement, et la prise en charge des réseaux primaires de voirie et des besoins d'équipements collectifs dans les opérations de morcellements, restent des défis à relever.

IV. DEMOGRAPHIE :

4.1 Composition de la population :

Les résultats provisoires du recensement général de la population et de l'habitat d'avril 2009 ont fourni pour la commune rurale de Sanankoroba, constituée de vingt cinq (25) villages et de la ville de Sanankoroba, une population de 37 294 habitants, répartis entre 5 934 ménages.

La répartition de la population donnait 18 694 hommes (50,13%) et 18 600 femmes (49,87%). La population masculine est sensiblement supérieure à la population féminine contrairement à la tendance régionale et nationale.

La population de la ville de Sanankoroba, à la même période, est estimée à 8 665 habitants. Pour le nombre moyen de ménage par concession et le nombre moyen de personnes par ménage, nous avons pris les données du RGPH d'Avril 1998.

Les données relatives au nombre moyen de personnes par concession, dans les différents villages de la commune de Sanankoroba se trouvent en annexes.

La densité de la commune était d'environ 60,59 habitants au km² en 2009.

La population de la commune rurale de Sanankoroba est composée de hambaras (qui constituent la majorité), de malinkés, de peulhs, de bobos, de somonos et de maures. La principale langue de communication est le bamanan.

La religion dominante est l'islam, les autres religions pratiquées sont l'animisme et le christianisme.

La répartition de la population est donnée dans le tableau N°10 ci-dessous.

Tableau N° 10 : Répartition de la population dans la commune en Avril 2009

N°	LOCALITES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
1	Baala	472	502	974
2	Banancoro	1 884	1 832	3 716
3	Banco Coro	787	777	1 564
4	Banco Coura	484	436	920
5	Digato	806	743	1 549
6	Falani Coungo	197	210	407
7	Kabé	639	799	1 438
8	Koniobla	1 298	1 322	2 620
9	Madina	283	263	546
10	Niagnan	318	334	652
11	Nianfala	389	367	756
12	Niéguécoura	427	419	846
13	Nienguekoro	554	544	1 098
14	N'Tabacoro	633	619	1 252
15	Sanankoroba	4 388	4 277	8 665
16	Stinébougo	546	502	1 048
17	Sicoro	281	332	613
18	Siènè	442	492	934
19	Sinsina	872	931	1 803
20	Sougoudiala	320	315	635
21	Tadiana	479	488	967
22	Tadianabougou	362	354	716
23	Tamala	279	289	568
24	Tourela	713	609	1 322
25	Toya	200	211	411
26	Zougoumé	641	633	1 274
	Total	18 694	18 600	37 294
	%	50,13	49,87	100

Source : RGPH Avril 2009

Le nombre moyen de personnes par concession dans les différents villages de la commune de Sanankoroba est donné dans le tableau N°11 ci-dessous :

**Tableau N°11 : Nombre moyen de personnes par concession dans les villages de la commune en
Avril 1998**

N°	LOCALITES	Personnes /concession
1	Baala	8.5
2	Banancoro	7.2
3	Banco Coro	7.5
4	Banco Coura	6.8
5	Digato	6.4
6	Falani Coungo	6.4
7	Kabé	11.3
8	Koniobla	8.3
9	Madina	6.3
10	Niagnan	5.5
11	Nianfala	9
12	Niéguécoura	7.4
13	Nienguekoro	6.2
14	N'Tabacoro	4.5
15	Sanankoroba	6.2
16	Stinébouyou	5.7
17	Sicoro	8.3
18	Siènè	6.4
19	Sinsina	5.5
20	Sougoudiala	6.6
21	Tadiana	6.3
22	Tadianabouyou	6.2
23	Tamala	10.6
24	Tourela	7.2
25	Toya	5.3
26	Zougoumé	6.8

Source : RGPH Avril 1998

4.2 Structure de la population :

La répartition de la population de la commune par tranches d'âge et par sexe est donnée dans le tableau N°12 ci-après :

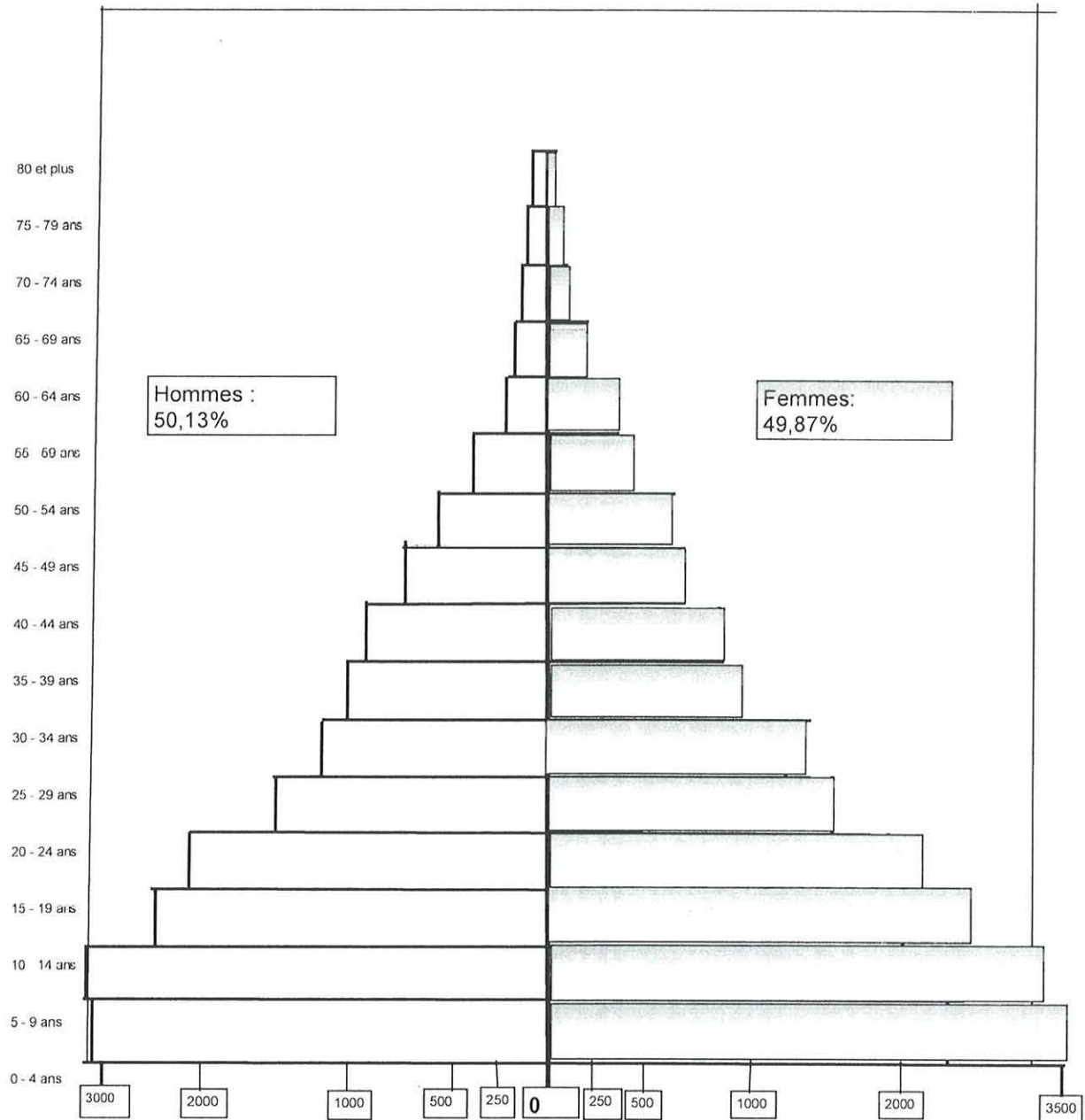
Tableau N°12 : Répartition de la population de la commune par tranches d'âges et par sexe de la commune de Sanankoroba au 31 Décembre 2009

N°	Tranches d'âge	Hommes		Femmes		Total	
		Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
1	0 - 4 ans	3 149	16,30	3 134	16,35	6 283	16,29
2	5 - 9 ans	3 197	16,54	3 181	16,54	6 378	16,54
3	10 - 14 ans	2 672	13,82	2 659	13,82	5 331	13,82
4	15 - 19 ans	2 195	11,35	2 183	11,34	4 378	11,35
5	20 - 24 ans	1 559	8,06	1 552	8,07	3 111	8,066
6	25 - 29 ans	1 235	6,40	1 229	6,4	2 464	6,4
7	30 - 34 ans	1 077	5,60	1 071	5,57	2 148	5,57
8	35 - 39 ans	921	4,8	916	4,76	1 837	4,76
9	40 - 44 ans	760	3,93	757	3,94	1 517	3,93
10	45 - 49 ans	589	3,05	586	3,05	1 175	3,05
11	50 - 54 ans	508	2,63	506	2,63	1 014	2,63
12	55 - 59 ans	377	2	374	1,94	751	1,95
13	60 - 64 ans	335	1,73	334	1,74	669	1,73
14	65 - 69 ans	232	1,20	230	1,20	462	1,2
15	70 - 74 ans	230	0,12	229	1,19	459	1,19
16	75 - 79 ans	98	0,51	98	0,51	196	0,51
17	80 et plus	85	0,44	84	0,44	169	0,44
18	Age non déterminé	112	0,60	111	0,60	223	0,58
	TOTAL	19 331	100	19 234	100	38 565	100

Source : RGPH 2009

Le tableau ci-dessus traduit en pyramide des âges est donné ci-après :

PYRAMIDE DES AGES



Source : RGPH - 2009

La pyramide des âges a une base large signifiant que la majorité de la population est jeune. En effet, la tranche d'âge de 0 à 40 ans représente 82,80 % de la population totale de la Commune. Dans cette tranche d'âge, 78,8 % ont moins de 25 ans. La population active (19 à 64 ans) réprentente 38,08 % de la population de la Commune. Dans toutes les tranches d'âge, le nombre des hommes est plus important que celui des femmes.

Conformément à la structure de la population, les actions de développement les plus significatives doivent être orientées vers la population active et les jeunes. La couche (0 à 64 ans) représente 96,1 % de la population. Les personnes âgées (65 ans et plus) représentant 3,9%, doivent être aidées et protégées.

4.3 Taux d'accroissement et Projection de la population :

Le taux d'accroissement de la population de la commune de Sanankoroba est de 4,28% suivant les résultats provisoires du RGPH 2009. Ce taux a été appliqué pour la projection à l'horizon 2029.

« CAU – HK » BP : E-386 Tel 229 39 09 – ACI 2000

Tableau N°13 : Projection Démographique pour la commune de 2009 à 2029

Localités	Pop (Avril 2009)			Pop (Décembre 2009)			Pop (Décembre 2019)			Pop (Décembre 2029)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Baala	472	502	974	498	519	1 007	780	829	1 606	1 246	1 325	2 571
Banancoro	1 884	1 832	3 716	1 948	1 895	3 843	3 114	3 028	6 142	4 977	4 839	9 816
Banco Coro	787	777	1 564	814	803	1 617	1 300	1 284	2 584	2 078	2 052	4 130
Banco Courra	484	436	920	500	451	951	800	720	1 520	1 278	1 151	2 429
Digato	806	743	1 549	834	768	1 602	1 332	1 228	2 560	2 129	1 932	4 091
Falari COUNGO	197	210	407	204	217	421	326	347	673	521	555	1 076
Kabé	639	799	1 438	661	826	1 487	1 056	1 320	2 376	1 687	2 110	3 797
Koridola	1 298	1 322	2 620	1 342	1 367	2 709	2 145	2 184	4 329	3 427	3 491	6 918
Madina	283	263	546	293	272	565	468	435	903	748	695	1 443
Niagnan	318	334	652	329	345	674	525	552	1 077	839	882	1 721
Niamfala	389	367	756	402	380	782	643	607	1 250	1 028	970	1 998
Niagueoura	427	419	846	442	433	875	706	692	1 398	1 128	1 106	2 234
Nienguekoro	554	544	1 098	573	562	1 135	915	899	1 814	1 463	1 436	2 899
N'Tabacoro	633	619	1 252	655	640	1 295	1 047	1 023	2 070	1 672	1 636	3 308
Sanankoroba	4 388	4 277	8 665	4 537	4 423	8 960	7 251	7 068	14 319	11 589	11 295	22 884
Sinibougou	546	502	1 048	565	519	1 084	902	830	1 732	1 442	1 326	2 768
Sicoro	281	332	613	291	343	634	464	549	1 013	742	877	1 619
Sièné	442	492	934	457	509	966	731	813	1 544	1 167	1 300	2 467
Sinsima	872	931	1 803	902	963	1 865	1 442	1 539	2 981	2 304	2 460	4 764
Sougouidala	320	315	635	331	326	657	529	521	1 050	846	832	1 678
Tadima	479	488	967	495	505	1 000	792	806	1 598	1 265	1 289	2 554
Tadinougou	362	354	716	374	366	740	598	585	1 183	956	935	1 891
Tamila	279	289	568	288	299	587	461	477	938	736	763	1 499
Tourela	713	609	1 322	737	630	1 367	1 178	1 007	2 185	1 883	1 609	3 492
Touya	200	211	411	207	218	425	330	349	679	528	557	1 085
Zougouné	641	633	1 274	663	654	1 317	1 059	1 046	2 105	1 693	1 671	3 364
Total	18 694	18 600	37 294	19 331	19 234	38 565	30 894	30 738	61 632	49 372	49 124	98 496

Source : RGPH 2009 DRPSIAP Koulikoro

Cabinet d'Aménagement et d'Urbanisme Haoua KOUVATE

« CAU – HK » BP : E-386 Tel 20 29 39 09 – ACI 2000

4.4 Mouvements migratoires :

➤ *Emigration :*

Les différentes relations tissées entre la commune et l'extérieur, dans le cadre de jumelage, ont contribué à diminuer le taux d'émigration de la commune.

L'exode concerne essentiellement les jeunes filles, qui partent à la fin des récoltes vers les centres urbains que sont Bamako, Kati etc.

Les migrants de la commune se rendent dans les pays limitrophes : Côte d'ivoire, Burkina faso, Guinée etc. et en France.

Des migrants internes accompagnent le déplacement des animaux à la recherche de pâturages et de points d'eau. Cette activité nommée transhumance dure 5 à 6 mois dans l'année.

Les migrants interviennent dans l'amélioration des conditions de vie de leurs familles.

➤ *Immigration :*

L'immigration concerne en premier lieu les jeunes saisonniers qui viennent du District de Bamako et d'autres communes du cercle de Kati pour travailler dans les secteurs de l'élevage, de l'agriculture et dans les unités industrielles de Banancoro.

de la Commune de Sanankoroba 2009

- les coopératives d'éleveurs;
- les coopératives d'aviculteurs;
- l'association « Bemba.

Les données sur les cultures céréalières et de rente durant les trois (3) dernières années dans la commune sont indiquées dans le tableau N°14 ci-après :

Tableau N°14 : Données sur les cultures céréalières et de rente durant les trois (3) dernières années dans la commune

SPECULATIONS	2007 - 2008			2008 - 2009			2009 - 2010		
	Sup ha	Production Kg	Rdmt kg/ha	Sup Ha	Production kg	Rdmt kg/ha	Sup Ha	Production kg	Rdmt kg/ha
Mil	315	346 500	1 100	345	345 000	1000	340	500 140	1 471
Sorgho	903	1 009 554	1 118	1 271	1 525 200	1 200	1 151	1 421 485	1 235
Maïs	255	1 020 000	4 000	478	1 484 000	3 000	900	2 320 200	2 578
Riz	110	137 500	1 250	118	295 000	2 500	286	777 062	2 717
Niebe pur	30	21 480	716	25	16 950	678	90	725 900	810
Niebe Associé	25	16 250	650	25	15 000	600	1 000	750 000	750
Arachide	488	546 560	1 120	455	455 000	1000	455	543 725	1 195
Coton	124.5	121 761	978	0.5	662 000	1 324	24	19 000	791.66

Source : OHVN Samankoroba Novembre 2009

Les cultures céréalières (mil, sorgho, maïs et riz) ont connu une augmentation des superficies et rendements, pendant ces dernières années.

La production de coton a fortement baissé depuis 2008, à cause des problèmes rencontrés par la filière coton. Entre temps, les superficies et rendements ont augmenté pour les autres cultures de rente (Niebé, Niebé associé et arachide).

➤ **Maraîchage :**

Le maraîchage est pratiqué dans la commune de Sanankoroba en toute saison. Le fleuve Niger, les marigots, les mini barrages aménagés et les points d'eau créés (Puits à Grand Diamètre) permettent de mener cette activité pendant toute l'année dans presque tous les villages de la commune.

Les femmes et les jeunes sont très actifs dans le maraîchage. Une association des maraîchers regroupe tous les intervenants du secteur.

Le maraîchage contribue beaucoup dans l'alimentation, et constitue une source de revenus pour les populations de la commune de Sanankoroba.

Il ne bénéficie cependant pas d'appuis pour l'exploitation des surfaces et la commercialisation des produits.

Malgré les potentialités, aucune structure paysanne ne s'occupe de l'organisation des filières dans la commune.

Les données sur les cultures maraîchères durant les trois (3) dernières années dans la commune sont indiquées dans le tableau N°15 ci-après :

Tableau N°15 : Données sur les cultures maraîchères durant les trois (3) dernières années dans la commune

speculations	2007 - 2008			2008 - 2009			2009 - 2010		
	Sup ha	Production Kg	Rdmt kg/ha	Sup Ha	Production kg	Rdmt kg/ha	Sup Ha	Production kg	Rdmt kg/ha
Tomate	50	760 000	15 200	55	935 000	17 000	60	1 200 000	20 000
Piment	10	135 000	13 500	10	90 000	9 000	11	110 000	10 000
Gombo	40	580 000	14 500	40	540 000	13 500	44	704 000	16 000
Aubergine	10	96 000	9 600	10	99 000	9 900	13	130 000	10 000
Haricot vert	0,15	1 800	12 000	0,15	1 950	13 000	0,14	2 100	15 000
Melon	15	132 000	8 800	20	196 000	9 800	22	264 000	12 000
Concombre	35	717 500	20 500	38	820 800	21 600	40	380 000	22 000
Courgette	28	840 000	30 000	28	868 000	31 000	30	990 000	33 000
Manioc	25	362 500	14 700	20	330 000	16 500	22	363 000	16 500
Patate douce	20	292 000	14 550	20	260 000	15 000	23	334 650	14 550
Echalote	30	1 050 000	35 000	33	1 188 000	36 000	50	1 825 000	36 500
Laitue	2	11 400	5 700	3	180 000	6 000	2	13 000	6 500
Choux	20	302 000	15 100	25	402 500	16 100	30	510 000	17 000

Source : OHVN Sanankoroba Novembre 2009

Les cultures maraîchères sont variées dans la Commune de Sanankoroba.

A l'exception du manioc, les superficies cultivées ont augmenté pour toutes les spéculations.

Dans l'ensemble, les rendements ont aussi connu une augmentation pendant ces dernières années. Cependant, on constate une baisse de rendements pour le gombo et le piment.

Les rendements pour le maraîchage varient de 8 800 kg/ha à 15 200 kg/ha en hivernage et de 10 000 kg/ha à 40 000 kg/ha en contre saison. La nécessité d'organiser la filière s'impose.

5.1.2 Elevage :



Troupeau de boeufs

Il constitue la deuxième activité de la commune de Sanankoroba. Chaque cultivateur pratique l'élevage comme activité secondaire. L'élevage est pratiqué dans les fermes se trouvant aux alentours de la ville et dans les villages de la commune.

Il existe dans la commune, trois (3) types d'élevage : extensif, semi intensif et intensif.

L'élevage extensif, pratiqué par les éleveurs traditionnels (peulhs et bambaras), concerne le gros bétail et les petits ruminants.

L'élevage semi-intensif est pratiqué dans les fermes (concessions rurales) et les familles. Les animaux sont conduits au pâturage par un berger pour la journée. De retour à la ferme ou à domicile, des compléments nutritifs (son, tourteau, fane d'arachide et de niébé etc.) sont donnés aux animaux.

L'élevage intensif concerne l'embouche ovine et l'aviculture.

Le cheptel est composé de bovins, de caprins, d'ovins, d'asins, d'équins de volailles et de quelques porcins.

Les bovins sont de races « zébus peulh », « zébus maure », « métis ndama », métis issus de croisement de races locales et « azaouk » dans les concessions rurales.

Les ovins et les caprins sont de races « peulh » ou « maure ». Les chèvres viennent principalement du Fouta Djallon.

Il n'existe pas de piste de transhumance dans la commune, alors qu'elle est concernée par la transhumance transfrontalière. Les animaux en provenance du Cercle de Koulikoro traversent la commune d'Est en Ouest et empruntent la grande route de Tourela (route du fleuve).

Le bourtôle conventionnel partant de la RN7 au fleuve Niger (route du fleuve) est un tracé approuvé à la fois par le conseil de village, la chambre locale d'agriculture et l'association des éleveurs. Cette route est la principale voie utilisée par les gros porteurs transportant les matériaux de construction du fleuve vers la ville et les différents centres urbains.

Les sources d'abreuvement du cheptel sont le fleuve, les marigots et les mares en toute saison, les puits traditionnels, les Puits à Grand Diamètre, les forages et les petits barrages aménagés pendant la saison sèche.

L'alimentation du bétail est assurée par les pâturages naturels (ligneux et herbacé), les résidus de récoltes (tiges de céréales, fanes de niébé et d'arachide), les sous produits agro-industriels (tourteaux, graines de coton) et la pierre à lécher.

L'effectif du cheptel de la commune est donné dans le tableau N°16 ci-après :

Tableau N°16 : Effectif du cheptel de la commune de Sanankoroba

N°	Espèces	Nombre
1	Bovins	20 000
2	Ovins	5 000
3	Caprins	4 000
4	Asins	2 000
5	Equins	30
6	Volailles	400 000

Source : Unité d'appui aux productions animales et industrielles / Poste vétérinaire Sanankoroba 2009

Tableau N°17 : Liste des principaux aviculteurs de la commune de Sanankoroba

N°	Aviculteurs	Pondeuses et poulets de chair	Localités
1	Moussa CAMARA	35 000	Sikoro
2	Bathie SIDIBE	30 000	Banankoro
3	Daniel DEMBELE	26 000	Sanankoroba
4	Boubacar SIDIBE	30 000	Sinsina
5	Abdoulaye TOUNKARA	2 000	Sinsina
6	Yacouba DIALLO	1 000	Tamala
7	Famille DIALLO	12 000	Nianfala
8	Mamadou TRAORE	4 000	Nianfala
	Total	140 000	

Source : Unité d'appui aux productions animales et industrielles / Poste vétérinaire Sanankoroba 2009

✓ **Equipements vétérinaires :**

La santé animale est prise en charge dans la commune par :

- le poste vétérinaire et l'unité d'appui aux productions animales et industrielles de Sanankoroba;
- le parc de vaccination de Banankoro;
- et les pharmacies vétérinaires de Sanankoroba et de Banankoro.

Le mandataire vétérinaire en charge de la commune réside à Banako.

Une aire d'abattage est située dans chaque localité : Sanankoroba et Banankoro.

Dans la commune, il n'existe pas d'espace pour la commercialisation de bétail, et de la volaille.

A Sanankoroba la vente de bétail et de volaille a lieu, très souvent, dans la cour non clôturée de l'école. Ce qui expose les élèves à de nombreux problèmes : sécurité, santé etc.

✓ **Production de viande :**

Les données sur les abattages contrôlés des deux (2) dernières années sont indiquées dans le tableau N°18 ci-après :

Tableau N° 18 : Abattages contrôlés des deux (2) dernières années

N°	Espèces	2007 - 2008		2008 - 2009	
		Têtes	Poids (Kg)	Têtes	Poids (Kg)
1	Taureaux	336	33 600	257	25 700
2	Bœufs	735	73 500	1 130	113 000
3	Femelles	597	47 760	833	66 640
4	Ovins	168	2 320	132	1 980
5	Caprins	792	9 504	900	10 800
	Total	2 628	166 684	3 252	218 120

Source : Poste vétérinaire de Sanankoroba Novembre 2009.

✓ **Production de peaux et Cuirs:**

Les données sur la production de peaux et cuirs des deux (2) dernières années sont indiquées dans le tableau N°19 ci-après :

Tableau N° 19 : Données sur la production de peaux et cuirs des deux (2) dernières années

N°	2007 - 2008		2008 - 2009	
	Peaux	Cuirs	Peaux	Cuirs
Quantité	960	1 668	1032	2 220

Source : Poste vétérinaire de Sanankoroba Novembre 2009.

✓ **Production de lait:**

Grâce à l'amélioration génétique des races, la production laitière s'est considérablement accrue. Il n'y a aucune structure appropriée pour la collecte de cette production. Le transport du lait vers le principal centre de commercialisation (Bamako) se fait dans des conditions non hygiéniques.

La quantité de lait acheminée journalièrement sur Bamako est estimée à onze mille litres (11 000 l)

✓ **Production d'œufs:**

La quantité produite journalièrement se chiffre à 200 000 œufs selon l'unité d'appui aux productions animales et industrielles (Poste vétérinaire de Sanankoroba).

5.1.3 Pêche :

Elle constitue la troisième activité des populations de la commune de Sanankoroba. Elle se pratique dans le fleuve Niger, les marigots et les mares par les bozos, les somonos, les bambaras et les songhais. Elle se fait à l'aide de filets et de lignes et de façon artisanale.

Ce sont, surtout, les villages situés le long du fleuve qui la pratiquent en permanence. Ces villages sont : Baala, Banco coura, Banco coro, Tourela, Falanicoungo, Nienguékoro, Niéguecoura.

La pêche est organisée dans certaines mares sacrées (Bô à Nienguékoro, Soulakôni à Digato etc.). Les espèces capturées sont : le capitaine, la carpe, le poisson chien, le « konkon », le silure, le « samou » et le « nana ».

Les produits de la pêche sont acheminés principalement par pirogues, véhicules et autres moyens comme les motos et les vélos sur les marchés de Bamako.

Une partie des produits de pêche est écoulée sur le marché de Sanankoroba.

Il n'existe aucun équipement dans la commune pour la conservation des poissons.

5.1.4 Exploitation forestière :

Elle est d'une importance capitale dans le développement de la commune.

➤ Exploitation de bois :

Elle porte sur le bois de service, le bois d'œuvre et le bois de chauffe. Les données statistiques concernant le bois de chauffe d'Août 2008 à Octobre 2009 sont indiquées dans le tableau N° 20 ci-après:

Tableau N° 20 : Données sur le bois de chauffe d'Août 2008 à Octobre 2009

N°	Mois	Quantité Commercialisée (Stères)	Coût (FCFA)
1	Août /2008	300	240 000
2	Septembre	279	223 200
3	Octobre	245	196 000
4	Novembre	287	229 600
5	Décembre	230	184 000
6	Janvier /2009	365	292 000
7	Février	309	247 200
8	Mars	697	557 600
9	Avril	748	598 400
10	Mai	235	188 000
11	Juin	165	132 000
12	Juillet	293	234 400
13	Août	210	168 000
14	Septembre	140	112 000
15	Octobre	240	192 000
	Total	4 743	3 794 400

Source : Antenne Eaux et Forêts de Sanankoroba Novembre 2009

En moyenne 316,2 stères de bois de chauffe sont vendus par mois dans la commune, en dehors des consommations familiales. Une grande quantité de bois de chauffe échappe à tout contrôle car transitant par des voies détournées : Koniobla et Zougoumé.

On constate qu'il y a une forte pression sur les ressources naturelles due à l'accroissement démographique et à l'aménagement de nouveaux champs.

Pour compenser les pertes à ce niveau, un espace de 1 315 hectares a été délimité au niveau du village de Banco coura en vue d'aménager une réserve forestière. A ce jour aucune action n'a été entreprise pour réaliser cet aménagement.

➤ **Produits de cueillette :**

Les produits de cueillette sont :

- le karité;
- le néré;
- le pain de singe;
- la liane goïne (Zaban) etc.;

Ces produits, entrant dans l'alimentation des populations, constituent également des sources de revenus pour elles.

Le karité joue un rôle prépondérant dans la commune ; à cause de sa valeur nutritive, thérapeutique, économique (source de revenus) et industrielle (fabrication du beurre de karité et du savon).

La graine de néré, transformée en «Soumbala» entre également dans l'alimentation des populations.

➤ **Apiculture :**

Il n'existe aucune organisation apicole dans la commune. Quelques ruches (Kenylene) sont localisées dans certaines concessions rurales.

5.1.5 Ressources fauniques :

Une organisation de chasseurs existe dans la commune de Sanankoroba. La faune est très pauvre et le gibier se fait rare à cause principalement du braconnage et de la pression démographique.

Quelques rares espèces subsistent :

- les animaux sauvages : antilopes, phacochères, hippopotames etc.;
- les reptiles : caïmans, pythons, tortues terrestres etc.;
- les rongeurs : lapins, porc-épics etc.;
- les oiseaux : pintades sauvages, perdrix etc.

5.1.6 Atouts et Faiblesses du secteur primaire :

↳ Atouts :

sont :

- la proximité de la capitale pour l'écoulement des productions;
- la facilité d'acheminement des produits agricoles, des produits d'élevage et des produits forestiers à partir des voies de desserte comme la RN7 et la route du fleuve construite et entretenue par l'OHVN;
- la présence de nombreux bas-fond et de plaines rizicoles aménageables au niveau des villages riverains du fleuve Niger;
- l'existence de petits barrages de retenue d'eau et de cours d'eau permanents, qui permet des travaux de maraîchage toute l'année ;
- le niveau d'équipement acceptable des paysans : 70% des exploitants agricoles possèdent au moins un attelage (une paire de bœufs et une charrue);
- la présence des structures d'appui et d'encadrement, des partenaires et de la coopération décentralisée;
- l'existence de coopératives agricoles multifonctionnelles dans tous les villages, dans le cadre du transfert de compétences;
- la présence d'opérateurs économiques agricoles, qui facilitent l'approvisionnement des paysans en intrants;
- la présence d'une radio de proximité qui facilite la sensibilisation et l'information du monde rural.

↳ Faiblesses :

sont :

- le manque d'aménagements hydro-agricoles dans les plaines le long du fleuve Niger;
- la diminution progressive des terres cultivables et des pâturages avec les attributions sans cesse croissantes de concessions rurales et leur transformation en titres fonciers;
- la déforestation liée à la coupe abusive du bois et à des feux de brousse ;
- le manque d'organisation de la filière maraîchage, qui reste une source de revenus importante pour les couches vulnérables (femmes et jeunes);
- l'absence de structures de conservation des produits de l'élevage et de la pêche;
- la présence de maladies bovines (pasteurellose, trypanosomiase) parasitaires et aviaires (gamboro, bronchite infectieuse et peste aviaire).

5.2 Secteur secondaire :

5.2.1 Industrie :

Les unités industrielles et les petites et moyennes industries existent à Banancoro et à Sanankoroba. Les taxes perçues auprès de ces unités constituent une ressource importante pour la commune de Sanankoroba (trente millions francs CFA (30.000.000 FCFA)/an environ).

La présence de nombreuses unités industrielles à Banancoro réduit considérablement le nombre de bras valides venant chercher du travail à Bamako. Avec l'installation des nouveaux résidents dans la zone de recasement du District et dans les opérations initiées par les coopératives d'habitat, cette population va probablement augmenter dans les années à venir.

Pour Sanankoroba, ce taux représente environ 20% de la population active.

La zone industrielle de Banancoro abrite des unités de transformation et des unités agro-alimentaires. Il s'agit de :

- Brumuli;
- Sigaz;
- Total gaz;
- Faso gaz;
- Sitel Mali;
- Oasis;
- Huilerie ;
- Grand Moulin (en construction) ;
- Sika Mali ;
- FITINA SA.

Sika Mali et Fitina SA sont présentement fermées.

La ville de Sanankoroba abrite aussi deux (2) petites unités industrielles et artisanales:

- Mama savon;
- Usine artisanale des femmes pour l'exploitation du karité.

5.2.2 Artisanat :

Une association qui regroupe tous les artisans existe dans la commune (AAS), comptant environ cinq cent (500) membres.

«Siba Dembagnouman» qui est la coopérative des productrices de beurre de karité de la commune de Sanankoroba est membre de cette association.

Les femmes de «Siba Dembagnouman» ont bénéficié des appuis de «Bemba» et d'organisations non gouvernementales comme : CESVI (Italie), SOCODEVI et SUCO (Canada), et SOS Sahel International. Ces appuis ont porté sur la construction des hangars de l'unité de transformation et de son équipement, le renforcement de capacités des femmes par des sessions de formation.

Yiriwasso, l'union intercommunale des sociétés coopératives des productrices de beurre de karité regroupe les femmes des trois (3) communes du « Benba » qui sont : Bougoula, Dialakoroba et Sanankoroba.

Les activités des femmes de Siguida portent sur la fabrication du beurre de karité amélioré et des savons à base de karité, le séchage des produits agricoles et la riziculture.

Le sous secteur de l'artisanat regroupe environ une quinzaine de corps de métiers.

Les exploitants de sable et de gravier sont organisés en syndicat. Leurs activités sont très développées dans la commune en raison de la présence de nombreuses carrières d'extraction d'agrégats.

Les chargements de 7 m³ de moellon et de sable sont vendus respectivement, à 20.000 FCFA et 35 000 FCFA.

Les produits de l'artisanat sont entre autres :

- les charrues, les dabas, les meubles en bois ou en métal;
- les pommades et les savons à base de karité;
- le sable, le gravier et le moellon;
- les tissus traditionnels et les pagnes teints;
- les poteries etc.

Tous ces produits sont consommés localement ou acheminés vers Bamako.

Les informations relatives aux artisans sont indiquées dans le tableau N°21 suivant :

Tableau N°21 : Effectifs des artisans de la commune de Sanankoroba

N°	Types d'artisans	Nombre
1	Tailleurs	134
2	Menuisiers Bois	60
3	Exploitants de Sable et de Gravier	50
4	Forgerons	50
5	Réparateurs de Vélos et de motos	40
6	Coiffeurs	30
7	Menuisiers Métalliques	20
8	Cordonniers	20
9	Dépanneurs Radio	10
10	Chargeurs Batterie	10
11	Soudeurs	10
12	Bouchers	6
13	Mécaniciens Auto	4
14	Blanchisseurs	3
15	Bijoutiers	2
16	Productrices de beurre de Karité et Savon	1 Groupe
	Total	449

Source : Mairie de Sanankoroba - Novembre 2009

Cabinet d'Aménagement et d'Urbanisme Haoua KOUYATE

« CAU - HK » BP : E - 386 TEL : 20 29 39 09

5.2.3 Atouts et faiblesses du secteur secondaire :

↳ Atouts :

Le secteur secondaire présente des atouts:

- la possibilité de transformation sur place des produits issus du secteur primaire;
- la disponibilité de la main d'oeuvre;
- la disponibilité de matériaux de construction;
- l'amélioration des recettes de la commune par la perception de taxes et patentes;

↳ Faiblesses :

Les faiblesses de ce secteur sont entre autres :

- le sous secteur de l'artisanat est confronté au manque d'infrastructures et d'espaces pour le stockage et la vente des matériaux de construction (sable, gravier, moellon etc.);
- l'absence de source pérenne d'énergie électrique dans la ville de Sanankoroba;
- la pollution atmosphérique par des nuages de poussière;
- la pollution des eaux souterraines à Banankoro par les unités industrielles;
- l'insuffisance d'organisation et d'encadrement des artisans;
- le mauvais état des voies empruntées par les bennes et les camions transportant des agrégats.

5.3 Secteur tertiaire :

5.3.1 Administration et ONG

Administrativement, la Commune de Sanankoroba relève du Cercle de Kati. L'essentiel des services administratifs se trouve à Ouélessebouyou ou à Kati.

Les services existants dans la Commune sont :

- le bureau du sous-préfet;
- l'Antenne des eaux et forêts;
- l'Antenne de l'Unité d'appui aux productions animales et industrielles;
- le Poste Vétérinaire;
- le Sous-secteur Agricole et l'OHVN;
- la Mairie de Sanankoroba.

Des organisations non gouvernementales (ONG) et programmes de développement interviennent pour le développement socio-économique de la ville et de la commune. Ce sont : Plan International, SUCO, PDAM, KILABO, AMADER, PACT, VESOS etc.

Les interventions des ONG et Programmes portent entre autres sur : la santé, l'éducation, l'agriculture, l'environnement, l'amélioration des infrastructures et les activités génératrices de revenus.

La liste des ONG, des programmes et leurs domaines d'intervention sont indiqués dans le tableau N°22 suivant :

Tableau N° 22 : Données sur les ONG et programmes intervenant dans la commune et leurs secteurs d'activités

N°	Désignations	Zones d'intervention	Domaines d'intervention
1	AMCFEC	Diagato, Toya, N'Tabakoro, Tadiana et Tadianabougou	Environnement
2	MALI FOLK CENTER	Kabé, Siènè, Banco et Digato	Environnement
3	AMPE	Toute la commune	Santé Education
4	KILABO	Falanicoungo, Tourela, Nienguekoro, Niéguecoura et Koniobla	Maraîchage
5	ADS	Toute la commune	Santé
6	SOS SAHEL	Sanankoroba, Koniobla	Agriculture
7	PLAN INTERNATIONAL	Toute la commune	Education, Santé et Développement local
8	AADEC	Toute la commune	Développement communautaire
9	PACT	Toute la commune	Gestion des ressources naturelles
10	VESOS	Toute la commune	Encadrement des Enfants vulnérables
11	Comité des Mains pour Demain	Toute la commune	Coopération Décentralisée (Jumelage)
12	PASAOP	Toute la commune	Secteur primaire
13	MAF	Toute la commune	Hydraulique villageoise
14	ANICT	Toute la commune	Appuis aux collectivités territoriales
15	FCM	Toute la commune	Jeunesse et culture
16	FAWE	Toute la commune	Education
17	SUCO	Toute la commune	Développement local
18	PGP	Toute la commune	Appuis pour la bonne gouvernance
19	PCAE	Toute la commune	Environnement
20	ERD	Sanankoroba et Banancoro	Electricité

Source : Mairie Sanankoroba Novembre 2009

Tableau N° 23 : Liste des Associations et Organisations Paysannes de la commune

N°	Associations et Organisations Paysannes	Sigles	Localisation (siège)
1	Coopérative des Eleveurs Tabital Pulaku	CLTP	Sanankoroba
2	Coopérative des Eleveurs Benkadi	CEB	Sanankoroba
3	Syndicat National des Eleveurs	SYNEMAB	Sanankoroba
4	Coopérative des Femmes Avicultrices	CFA	Sanankoroba
6	Coopérative des Femmes Avicultrices	CFAK	Koniobla
7	Coopérative des Femmes Avicultrices	CFAB	Banco coura
8	Association pour la promotion de la Femme Rurale	APROFER	Sanankoroba
9	Association des Artisans de Sanankoroba	AAS	Sanankoroba
10	Coopérative des Femmes pour la transformation de beurre de karité	Siba Denbagnouma	Sanankoroba
11	Association « Benba »	AB	Sanankoroba
12	Coopérative Jigiya	CJ	Sinsina
13	Coopérative des Pêcheurs	CP	Sinsina
14	Association Benkadi	ABE	Sinsina
15	Coopérative des Femmes Revendeuses de Poissons	CFRP	Sinsina
16	Coopérative Agricole Union	CAU	Sinsina
17	Association Walde Dourobé	AWD	
18	Coopérative Agricole Jigisèmè	CAJ	Koniobla
19	Association pour le Développement de la Commune de Sanankoroba	ADCS	Koniobla
20	Association Kelenya Ton des Femmes	AKTF	Banancoro
21	Association Djekafu	AD	Digato
22	Coopérative Jeka Bara	CDB	Digato
23	Association Sigida	AS	Sanankoroba
24	Association Badenyaton	AB	Sanankoroba

Source : Mairie de Sanankoroba Novembre 2009

La commune de Sanankoroba a adhéré au syndicat des communes appelé « mara gnèta » qui a remplacé le Centre de Conseil Communal (CCC). Chaque commune y est représentée par deux (2) conseillers communaux non membres du conseil communal.

La commune dispose de centre d'état civil secondaire dans sept (7) villages qui sont : Buala, Banco coura, Banancoro, Koniobla, nienguecoro, Tadiana et Tourela.

5.3.2 Institutions financières :

Il existe dans la commune de Sanankoroba trois (3) caisses de crédits et d'épargne : Nyesigiso, Kondo Jigima et Soro Yiriwaso.

NB : Yiriwasso compte près de 400 femmes regroupées dans trois (3) coopératives communales.

L'association intercommunale « Benba » dispose d'une caisse de micro finance qui appuie les activités génératrices de revenus pour les organisations de femmes et les caisses villageoises.

Les zones d'intervention de ces institutions de micro-finance sont:

- ✓ « Benba »: tous les villages des trois (3) communes de l'union;
- ✓ Nyesigiso: Sanankoroba, Kabé, Tamala, Sikoro, Banancoro, Nianfala, N'Tabakoro, Sinsina, Satinébouyou, Niéguecouira et Tourela;
- ✓ Kondo Jigima: Banco coura;
- ✓ Soro Yiriwaso: Sanankoroba, Banancoro, Nianfala et Kabé.

Ces institutions de micro-finance appuient les populations dans les activités agricoles, de commerce, d'artisanat et de pêche.

5.3.3 **Tourisme :**

L'activité touristique n'est pas très développée à Sanankoroba, malgré ses potentialités en la matière. La commune dispose de plusieurs sites touristiques qui, malheureusement, ne sont pas aménagés.

Les sites touristiques de la commune sont indiqués dans le tableau N°24 ci-après :

Tableau N° 24 : Données sur les sites touristiques de la commune et leurs localisations

N°	Sites Touristiques	Localisations
1	Case Sacrée des KANTE	Nienguékoro
2	Grotte de Dagadialan	Niéguécoura
3	Don dingué (grotte de refuge)	Niéguécoura
4	Tata (en ruine)	Tadiana
5	Marché aux esclaves	Tadiana
6	Mare sacrée « Bô »	Nienguékoro
7	« Sourougou dingué »	Zougoumé
8	Don dingué	Kabé
9	Iles des Aigrettes	Banco coro
10	« Kemi kônô »	Banco coura
11	« Sira koulou »	Entre Siènè et Tourela
12	Haut Fourneau	Koniobla
13	Mare «Ngalamako »	Siènè
14	Bois sacrés	Nianfala
15	Concession abritant les tombes des personnes âgées	Tourela

Source : Mairie de Sanankoroba novembre 2009



Case de l'amitié à Sanankoroba

A l'exception de la case de l'amitié, fruit d'un jumelage, aucune structure d'hébergement n'existe dans la commune. Le campement, construit en 1960, est en très mauvais état. Il existe un restaurant et quelques gargotes situés au bord de la RN7.

5.3.4 Commerce :

Le marché de Sanankoroba



Le commerce constitue la troisième activité dans la commune après l'agriculture et l'élevage.

Malgré la présence de marchés hebdomadaires dans neuf (9) villages de la commune, le marché de la ville de Sanankoroba reste la zone de ralliement des produits venant de toute la commune.

Leurs transactions portent sur :

- ✓ les produits agricoles: céréales, agrumes, fruits,

légumes;

- ✓ les produits et sous produits de l'élevage: bétail, viande, lait, volaille, œufs, peaux etc.;
- ✓ les produits de pêche: poissons;
- ✓ les produits de l'exploitation forestière: bois, charbon, produits de cueillette.

La foire de Sanankoroba se tient les lundis dans le marché situé au bord de la RN7.

Les activités commerciales se déroulent dans ce marché situé en plein milieu du noyau ancien de la ville.

Les autres foires de la commune sont :

- la foire de Banco coura qui se tient le lundi;
- la foire de Tourela qui se tient le mardi;
- la foire de Tadiana qui se tient le mercredi;
- la foire de Kabé qui se tient le jeudi;
- les foires de Koniobla et Zougoumé se tiennent le vendredi ;
- les foires de Baala, Siènè et Sinsina se tiennent le dimanche.

Les échanges au niveau de ces différents marchés portent aussi sur les produits manufacturés et divers en plus des produits du secteur primaire.



Le marché de Tadiana est le plus ancien de la commune. A coté de l'emplacement initial de ce marché se trouve le site du marché aux esclaves de Tadiana (au bord de tadianakô).

5.3.5 Transport :

Le transport est géré dans la commune par un Syndicat des chauffeurs en l'absence de celui des transporteurs routiers.

Aucune structure administrative chargée du secteur n'existe ni dans les villages et ni dans la ville de Sanankoroba.

Route Nationale traversant le marché

Deux (2) types de transport sont recensés dans la commune: le transport routier et le transport fluvial.



Le transport routier est la principale activité du sous secteur. Il concerne les déplacements des populations à l'intérieur et à l'extérieur de la commune, l'acheminement des matériaux de construction et des produits du secteur primaire.

Camions en stationnement

Le transport des passagers de la ville de Sanankoroba vers Bamako, est assuré par les minicars « SOTRAMA » et les taxis. Le tarif officiel pour les minicars est de 600 FCFA par passager. A l'intérieur de la ville les déplacements se font avec les engins à deux (2) roues.

De Koniobla à Sanankoroba, les tricycles assurent le déplacement des populations à 200FCFA par passagers et par course.

Le transport des matériaux de construction est assuré par des camions bennes d'une capacité de 7 à 10 m³.

L'acheminement des produits agricoles vers les marchés se fait par des charrettes, des tracteurs, des motos et des bicyclettes.

La situation du parc auto est indiquée dans le tableau N°25 ci-après :

Tableau N° 25 : Situation du parc auto de la commune de Sanankoroba

N°	Types de Véhicules	Sanankoroba	Banankoro	Total
1	Minibus « SOTRAMA »	10	10	20
2	Taxis de 5 à 11 places	1	15	16
3	Bennes de 7 à 10 m ³	15	2	17
	Total	26	27	53

Source : Mairie de Sanankoroba Novembre 2009

Dans la ville, il n'y a ni gare routière, ni place réservée pour les véhicules. Les véhicules de transport routier se garent le long de la RN7, pour embarquer et débarquer les clients. Les camions bennes sont obligés de retourner à vide après leur déchargement.

Les jours de foire, les véhicules et les charrettes stationnent autour de la place du marché.

Les autorités en charge du poste de péage, réalisé à la sortie Ouest de la ville, verse 3% des recettes annuelles à la commune. Il alimente ainsi le budget d'investissement de la commune de Sanankoroba. Ce poste de péage peut rapporter jusqu'à 300 000 Francs CFA par jour.

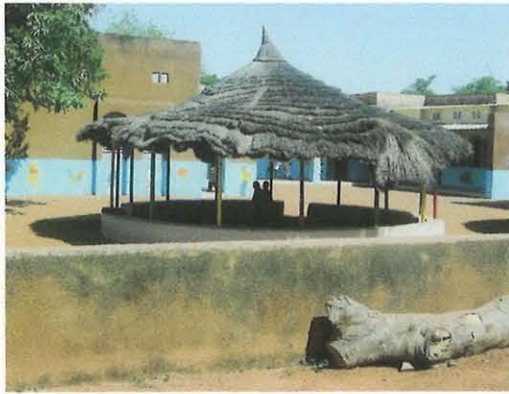
Le transport fluvial, assuré par les pinasses et les pirogues, est utilisé par des exploitants de sable. Dans cette activité, les heurts sont multiples entre les pêcheurs et les exploitants.

5.3.6 Jumelage :

Le village de Sanankoroba entretient des liens de jumelage avec Sainte - Elisabeth depuis 1983.

De 1983 à 1985, dans le cadre de programmes d'échanges interculturels avec JEUNESSE CANADA MONDE, de jeunes Maliens et Canadiens séjournent, alternativement, dans les familles agricoles de Sainte - Elisabeth dans la région de Lanaudière au Canada et de Sanankoroba au Mali.

Ces échanges ont abouti à un jumelage entre les deux (2) communautés.



A Sainte – Elisabeth (Canada), le regroupement de ces familles d'accueil prend le nom de **Comité de Jumelage des Mains pour Demain**. A Sanankoroba, l'association villageoise désignée pour gérer le jumelage, se nomme « **Benkadi** » en Bambara qui signifie bonne entente.

En 1990, la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) accueille Sainte – Elisabeth et Sanankoroba au sein de son programme AFRIQUE 2000. Une délégation de Sainte – Elisabeth conduite par son maire se rend à Sanankoroba pour signer le premier protocole d'entente.

Les appuis de ce programme ont permis la mise en place des organes de « Benkadi », l'alphabétisation fonctionnelle des populations et le montage de micro – entreprises à Sanankoroba.

A l'avènement de la Décentralisation, la coopération s'est étendue à toute la commune.

En 2000, d'autres partenaires se sont manifestés grâce aux initiatives du Comité des Mains pour Demain. Ainsi, la Municipalité Régionale de Comté d'Autray (MRC) et la municipalité de Sainte – Elisabeth, apportent leurs appuis aux projets initiés par « Benkadi » et le Comité des Mains pour Demain. A noter que ces deux (2) municipalités sont Canadiennes.

En 2001, ces différents partenaires ont aidé le conseil communal à élaborer les plans de la réhabilitation du noyau ancien de la ville de Sanankoroba.

Cette coopération décentralisée est intervenue dans divers domaines de la vie socio économique et culturelle.

Les activités ont porté sur:

- ✓ les appuis en équipements agricoles : multiculteurs, charrettes, semoirs et ânes;
- ✓ Le renforcement des capacités des populations de Sanankoroba : paysans, gestionnaires de Benkadi, femmes etc.;
- ✓ les appuis techniques et financiers lors des inondations successives du village de Sanankoroba en 1995 et en 1997;
- ✓ la conception des plans d'assainissement (évacuation des eaux pluviales), et suivi des travaux de réalisation. Les deux (2) collecteurs réalisés le long de la RN7 mesurent 2,150 Km;
- ✓ la réhabilitation du noyau ancien de Sanankoroba;
- ✓ la construction de la case de l'amitié (seule structure d'hébergement de la ville).

Le jumelage entre Sainte – Elisabeth et Sanankoroba a été l'acte déclencheur du développement de la commune de Sanankoroba.

Les impacts sont nombreux, on peut citer entre autres :

- ✓ la responsabilisation des acteurs du développement local ;
- ✓ l'ouverture du milieu et changement de mentalité (surtout en faveur des femmes) ;
- ✓ l'amélioration du niveau d'équipement des paysans (hommes et femmes) ;
- ✓ l'implication des femmes dans la vie politique et la gestion de la commune (6 femmes conseillères municipales sur 23 élus)

5.3.7 Atouts et faiblesses du secteur tertiaire :

➤ Atouts :

Les atouts du secteur tertiaire sont :

- la présence de partenaires techniques et financiers dans divers domaines;
- la présence du poste de péage sur la RN7 qui traverse la commune;
- les impacts positifs du jumelage perceptibles dans l'intervention des ONG et l'organisation de la société civile;
- les potentialités touristiques (présence de nombreux sites touristiques);
- la diversité et l'abondance des produits à commercialiser (céréales, légumes, fruits, bétail, viande, lait, œufs, matériaux de construction, etc.).

➤ Faiblesses :

Les faiblesses sont entre autres :

- le manque d'infrastructures pour les services locaux;
- le mauvais état des pistes inter-villageoises et des voies de communication intercommunales ;
- le non aménagement des sites des marchés hebdomadaires de la commune, à l'exception de celui de Sanankoroba;

Les principales activités par village sont indiquées dans le tableau N°26 ci-après :

Tableau N° 26 : Récapitulatif des activités des villages

N°	Villages	Activités économiques
1	Baala	Riziculture, pêche, maraîchage, pisciculture, exploitation de carrières, et de bois
3	Banco coro	Riziculture, pêche, maraîchage, exploitations (forêt et carrières)
4	Banco coura	Riziculture, pêche, maraîchage, exploitations (forêt et carrières)
5	Digato	Agriculture, maraîchage, arboriculture et exploitations (forêt et carrières)
6	Falani coungo	Riziculture, pêche
7	Kabé	Agriculture, maraîchage, exploitations (forêt et carrières)
8	Koniobla	Agriculture, maraîchage, vente de bois, exploitation de carrières
9	Madina	Agriculture
10	Niagnan	Agriculture, maraîchage
11	Nianfala	Agriculture, exploitations (forêt et carrières)
12	Niéguécoura	Riziculture, pêche, artisanat d'art (poterie), exploitations (forêt et carrières)
13	Nienguekoro	Riziculture, pêche, exploitations (forêt et carrières)
14	N'Tabacoro	Agriculture, maraîchage, exploitation forestière
16	Satinébougou	Agriculture, exploitation de carrières
17	Sicoro	Agriculture, maraîchage, arboriculture et exploitation forestière
18	Siènè	Riziculture, pêche, exploitation de carrières
19	Sinsina	Agriculture, maraîchage, arboriculture, exploitations (forêt et carrières)
20	Sougoudiala	Pêche, riziculture, pisciculture, exploitation de carrières
21	Tadiana	Agriculture, maraîchage, exploitations (forêt et carrières), arboriculture
22	Tadianabougou	Agriculture, maraîchage, exploitations (forêt et carrières), arboriculture
23	Tamala	Agriculture, arboriculture, exploitations (forêt et carrières)
24	Tourela	Pêche, riziculture, extraction de sable, exploitation de carrières
25	Toya	Agriculture, maraîchage, exploitations (forêt et carrières)
26	Zougoumé	Agriculture, exploitation de carrières

Source : « CAU – HK » Juillet 2009

↳ **Conclusion :**

L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière constituent des activités économiques importantes car jouant un rôle essentiel dans la lutte contre le chômage, la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Le secteur primaire prédomine grâce aux appuis multiformes apportés par les partenaires et la proximité d'un centre de consommation important, Bamako la capitale.

La ville de Sanankoroba fait partie du réseau de centres dynamiques qui entourent la capitale. Les ressources de la commune sont importantes grâce aux patentes et taxes perçues auprès des industries et PMI, et la ristourne payée par le poste de péage.

Le développement du secteur primaire est freiné par de nombreux facteurs dont:

- la diminution des terres cultivables;
- le surpâturage;
- la diminution des ligneux;
- le manque d'organisation de la filière maraîchage;
- le non aménagement de cours et points d'eau.

Des potentialités existent pour le développement industriel et artisanal de la commune, cependant l'insuffisance d'électricité entrave ce secteur.

Le jumelage avec Sainte – Elisabeth a donné un coup d'accélérateur au secteur tertiaire.

Pour que les secteurs de l'économie participent à l'amélioration des conditions de vie des populations de la commune, il est indispensable:

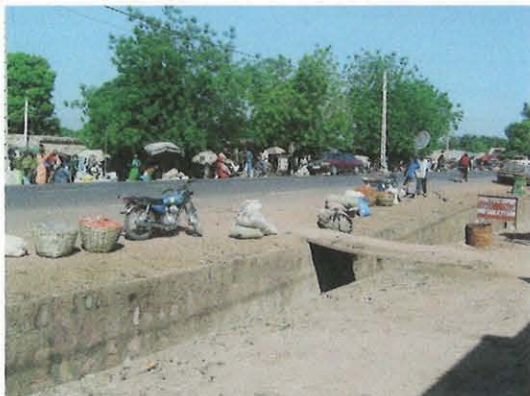
- d'aménager des voies inter-villageoises et intercommunales pour l'intégration de la commune dans le réseau d'établissements humains et le développement intégré de chacune des localités;
- d'aménager les sites des marchés hebdomadaires, et des sites touristiques pour accroître les ressources de la commune;
- de maîtriser la multiplication des concessions rurales pour pérenniser les ressources naturelles de la commune ;
- de sauvegarder les terres agro pastorales et les activités génératrices de revenus des femmes.

VI. VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

6.1- Voirie :

6.1.1 Sanankoroba :

Villages de la commune de Sanankoroba



La principale voie de desserte de la commune de Sanankoroba est la route nationale N° 7. Elle a un linéaire de 20 km dans la commune dont 2,9 km dans la ville de Sanankoroba et 3,350 km dans celle de Banankoro.

La RN7 traversant la ville

➤ Pistes rurales communales codifiées:

Ces pistes sont indiquées dans le tableau N°27 ci-après :

Tableau N°27 : Pistes rurales intra- communales codifiées

N°	Désignation	Longueur (km)
1	Piste Madina – Zougoumé (RL 209)	8
2	Piste Tamala – Koniobla	7
3	Piste Niagnan – N'Tabacoro	7
4	Piste N'Tabacoro – Toya – Tadianabougou – Tadiana	10
5	Piste Sanankoroba – Sinsina – Digato	14
6	Piste Digato – Nienguekoro – Niéguécoura	15

Source : Classement des routes – Itinéraires des routes classées – Juin 2004 (DRR Koulikoro).

Toutes ces pistes rurales sont dégradées et presque impraticables pendant l'hivernage.

➤ Pistes reliant Sanankoroba aux autres communes :

La liste des pistes reliant la ville de Sanankoroba aux autres chefs lieux de communes est donnée dans le tableau N°28 ci-après :

Tableau N°28 : Pistes rurales inter-communales codifiées

N°	Désignation	Longueur (km)	Traitement
1	Piste Sanankoroba - Commune VI du District de Bamako (RN7)	15	Enrobé bitumineux (bon état)
2	Voie de berge (Baala - Kalanbancoro)	31,5	Latérite (dégradée)
3	Piste Sanankoroba - Mountougoula (RL 195)	18	Latérite (état passable)
4	Piste Sanankoroba - Bougoula (RL 196)	20	Latérite (état passable)
5	Piste Sanankoroba - Kalabancoro	15	Latérite (dégradée)
6	Piste Sanankoroba - Dialakoroba (RN7)	15	Enrobé bitumineux (bon état)

Source : Classement des routes - Itinéraires des routes classées - Juin 2004 (DRR Koulikoro).

➤ **Ouvrages d'art :**

Ce sont :

- ✓ l'ouvrage en bois entre Tadiana et Tadianaboubou sur Tadianakô;
- ✓ l'ouvrage en béton à la sortie de Tourela, en direction de Falani coungo;
- ✓ l'ouvrage en bois entre N'Tabacoro et Toya;
- ✓ les mini barrages de retenue d'eau à Digato et Toya.

A l'exception de l'ouvrage d'art de Tourela, tous les autres ont besoin d'être soit réhabilité (mini barrages de Digato et de Toya) ; soit rénover (les ouvrages en bois).

Le problème de franchissement se pose dans les villages suivants :

- ✓ le village de Digato au niveau de Tienkô et Dyonkô;
- ✓ le village de Zougoumé sur Sinsanikô;
- ✓ le village de Falani Coungo, sur Dyonkô;
- ✓ les villages de Tamala, Sicoro, Sinsina; sur Bolékoba (avant de rejoindre Dyonkô à Digato);
- ✓ Entre les villages de Niéguecouira et Nienguekoro.

✚ **Ville de Sanankoroba :**

➤ **Maillage :**

La route nationale N°7 (RN7) est la seule voie revêtue de bitume dans la commune de Sanankoroba. Elle constitue la principale voie, qui traverse la ville du Nord au Sud, sur une longueur de 2,9 km. Cette voie relie la commune au District de Bamako et à la commune rurale de Ouélessebouyou via Dialakoroba. Son emprise dans la ville de Sanankoroba varie de 12 à 50m.

Elle constitue le principal axe d'où partent les voies secondaires, traitées en latérite et qui sont en plus ou moins bon état.

- Voies secondaires :

Ces voies secondaires, au nombre de six (6), constituent les prolongements dans la ville des voies reliant certains villages au chef lieu de la commune. Ce sont :

- la voie N°1: elle part de la voie N°2 et se dirige vers Niangara. Elle a une emprise variant de 18m à 20m et une longueur de 1,2 km dans la ville. Cette voie est fortement dégradée;
- la voie N°2: elle part de la RN7 au niveau de la station Mali oil et se prolonge vers Kabe Tourela. Cette voie appelée route du fleuve, a une emprise de 20m et une longueur de 1,6k m dans la ville. C'est la route créée et entretenue par l'OHVN pour l'acheminement des produits agricoles. Son état se dégrade fortement pendant l'hivernage, car elle est réalisée en latérite et sans système de drainage;
- la voie N°3: elle part de la RN7 au niveau du marché et se prolonge vers Koniobla. Elle a une emprise de 25m et une longueur de 800 m dans la ville. Elle est fortement dégradée;
- la voie N°4 : elle part de la RN7 au niveau de la radio « Benbakan » et se dirige vers Sicoro. Cette piste en terre a une emprise de 20m et une longueur de 950 m dans la ville. Elle n'est pas aménagée;
- la voie N°5 : elle part de la RN7 près de la radio « Benbakan » et se dirige vers N'Tabacoro. Cette piste en terre a une emprise de 20m et une longueur de 950 ml dans la ville;
- la voie N°6: elle part de la RN7 à la sotrie Sud de la ville et continue vers Sinsina. Elle est en terre et n'est pas aménagée.

- Voies tertiaires:

Ce sont des ruelles étroites et sinueuses du noyau ancien et les voies prévues par les différentes opérations de lotissement et de réhabilitation. Leurs emprises varient de 9 à 25 m dans le reste de la ville.

➤ **Ouvrages d'art:**

Les ouvrages d'art de la ville de Sanankoroba sont réalisés sur les collecteurs naturels et artificiels. Ces ouvrages de franchissement recensés dans la ville sont au nombre de cinq (5):

- l'ouvrage sur le croisement de la RN7 et de Bolékoba (vers le logement du Préfet);
- l'ouvrage sur le croisement de la RN7 et un bras de Bolékoba (vers le marché) ;
- l'ouvrage sur le collecteur naturel crée par l'érosion pluviale ;
- l'ouvrage sur un bras de Bolékoba dans l'ancien village;
- l'ouvrage sur la voie N° 2 vers l'abattoir (route de Nianfala - Zougoume);
- l'ouvrage sur la voie N°2 au niveau de l'école.

Tous ces ouvrages sont en bon état

6.1.2 Ville de Banancoro:

➤ **Maillage:**

La route nationale N°7 (RN7) est la seule voie classée qui passe dans la ville. Elle relie Banankoro à Bamako et au chef lieu de commune. Cette voie en enrobé bitumineux, mesure 3,350 km à l'intérieur de la ville avec une emprise variant de 12 à 35m.

Elle constitue la principale voie desservant les unités industrielles de Banankoro.

- **Voies secondaires:**

La ville dispose de trois (3) voies secondaires, toutes traitées en latérite. Il s'agit de:

- la voie N°7: elle part de la RN7 au niveau de la pharmacie vétérinaire et se dirige vers Missalabougou. Elle n'est pas aménagée, a une emprise de 20m et une longueur de 850 m dans la ville;
- la voie N°8: elle prend naissance sur la RN7 au niveau de la pharmacie vétérinaire et se dirige vers Satinébourgou. Elle n'est pas aménagée, a une emprise de 20m et une longueur de 950 m dans la ville;
- la voie N°9 : elle part de la voie N°8 et se prolonge vers Satinébourgou, elle traverse la RN7 en dehors de la ville de Banancoro. Cette voie est très dégradée.

- **Voies tertiaires :**

Ce sont des ruelles sinueuses du noyau ancien et les voies prévues par les différentes opérations de lotissement. Leurs emprises varient de 8 à 10m dans le noyau et de 10 à 18m dans les opérations de lotissement.

➤ **Ouvrages d'art :**

Les ouvrages d'art de la ville de Banankoro sont réalisés sur les collecteurs naturels. Les ouvrages de franchissement repertoriés dans la ville sont au nombre de deux (2) :

- l'ouvrage sur la RN7 au niveau de Banancorokô;
- l'ouvrage sur la RN7 au niveau de Debélakodjan.

Ces deux (2) ouvrages réalisés en béton sont en bon état.

6.2 Réseaux divers :

6.2.1 Alimentation en Eau :

L'approvisionnement en eau potable est assuré par des forages équipés de pompes manuelles et des puits à grand diamètre.

La commune compte 54 forages et puits à grand diamètre.

✚ Ville de Sanankoroba :

En l'absence de réseau d'adduction, l'approvisionnement en eau potable est assuré par les forages équipés de pompes manuelles et des puits à grand diamètre (PGD).

Il existe dans la ville, six (6) forages et six (6) PGD.

Les forages ont tous été réalisés en 1987 avec un diamètre de 60cm. Ce sont :

- ✓ Forage 1 : réalisé à côté du marché a une profondeur de 33m. L'eau de ce forage n'est pas de bonne qualité, et le débit est très faible;
- ✓ Forage 2 : réalisé à côté de la mosquée avec une profondeur de 24m;
- ✓ Forage 3 : réalisé à Sebala avec une profondeur de 24m;
- ✓ Forage 4 : réalisé à Soumabelela avec une profondeur de 27m;
- ✓ Forage 5 : réalisé à côté du CSCOM avec une profondeur de 30m;
- ✓ Forage 6 : réalisé à côté de l'école B avec une profondeur de 30m.

Il existe à Sanankoroba un comité de gestion de ces forages.

Les Puits à Grand Diamètre (PGD) répertoriés sont:

- ✓ le PGD de Gninela;
- ✓ le PGD de Sebala;
- ✓ le PGD de l'école B;
- ✓ le PGD dans la cour de Plan International;
- ✓ le PGD du jardin des femmes (à coté de l'ancienne mairie);
- ✓ le PGD du jardin des femmes (à coté de l'école A).

L'eau des deux (2) premiers PGD (dans le noyau ancien) devient impropre à la consommation pendant la saison des pluies.

Les puits traditionnels, d'une profondeur minimale de 4 à 12 mètres, sont utilisés pour la lessive et la vaisselle. Ils tarissent pendant la période de grande chaleur.

Dans l'ensemble l'eau est de bonne qualité, mais insuffisante pour les besoins de la ville de Sanankoroba.

A partir du mois de Mars, une pénurie d'eau potable s'installe dans la ville.

✚ Ville de Banancoro :

Il existe un forage non fonctionnel et un PGD pour l'approvisionnement en eau potable de la ville de Banancoro.

Le PGD, réalisé par les arabes, assure actuellement le bon ravitaillement de la population. Il est indispensable de réaliser la viabilisation de nombreuses opérations d'urbanisme pour éviter à la ville une pénurie inéluctable. Le seul PGD ne peut suffire à approvisionner toute une ville.

6.2.2 Alimentation en électricité :

Dans toute la commune, seules les villes de Sanankoroba et Banancoro disposent d'un réseau d'électricité.

Les réseaux de Sanankoroba et de Banancoro font partie du même projet, géré par l'entreprise Electrification Rurale Durable (ERD) en collaboration avec AMADER.

La première mise en service des réseaux date du 02 Février 2007.

Le projet global ayant pour objectif la desserte en électricité de neuf cent (900) clients, concerne les localités de Sanankoroba et Banankoro.

Il est le fruit d'une convention entre l'AMADER et le promoteur, Enregie Rurale Durable (ERD). L'AMADER a fait une subvention de 443,1 millions de francs CFA, et le promoteur un apport de 150,35 millions de francs CFA.

Les sources d'alimentation sont thermique (groupes électrogènes) et solaire (panneaux solaires). La centrale en Diesel est dotée de deux (2) groupes électrogènes de capacité 100 et 60 KVA.

Le réseau aérien prévu a une longueur de 31 km ; dont 13 km en moyenne tension et 18 km en basse tension. Il est actuellement réalisé à 90%, soit 27,9 km de ligne électrique.

La capacité des réseaux à terme est de 900 clients pour la source thermique et 50 clients pour l'énergie solaire. Cependant à l'état actuelle, le nombre de clients branchés est de 300 abonnés. Le réseau ne couvre pas toutes les villes, ce qui explique la non satisfaction des besoins de la population

Le prix unitaire du Kilowatt est de 215 FCFA. La fourniture d'électricité se fait tous les jours de 6h à 16 h et de 19 h à 23 h, soit une durée de service de 14 heures par jour.

Le nouveau projet d'électrification en moyenne tension, reliant Sanankoroba et Banankoro sur le réseau EDM, est en cours de réalisation. Elle permettra d'améliorer de façon substantielle la fourniture d'électricité pour les deux (2) villes et leurs environs.

Dans l'avenir, cette ligne de moyenne tension doit s'étendre pour alimenter Dialakoroba et d'autres villages.

6.2.3 Télécommunications :

✦ Téléphone :

La Sotelma desservait la ville de Sanankoroba en téléphone à partir du central téléphonique de Ouélessebouyou. Ce réseau n'est plus opérationnel.

Le prestataire de téléphonie mobile (Orange) est présent dans la commune. Son réseau GSM couvre partiellement le territoire communal.

Le réseau Internet est disponible au niveau du VESOS et de la mairie à partir du mobile Wassa.

✚ RAC :

Le réseau administratif de communication (RAC) existe au niveau des bureaux du sous-préfet et du CSCOM. Il joue actuellement un rôle important à cause de la défaillance du réseau fixe de la Sotelma.

✚ Télévision :

La commune est couverte en image télévisuelle à partir de l'antenne relais de Bamako. Il n'y a pas de problème pour la desserte de la commune.

✚ Radio :

La commune dispose d'une radio libre « Benbakan », qui émet sur la fréquence 103.8 MHz, de 8 heures à 12 heures et de 19 heures à 23 heures. La radio située dans la ville de Sanankoroba a un rayon d'écoute de 50 km.

Certaines radios du District de Bamako (chaîne II, ORTM, Kledu etc.) peuvent être captées dans la commune de Sanankoroba.

6.3. Environnement :

6.3.1 Assainissement :

L'assainissement concerne :

- le drainage des eaux pluviales;
- l'évacuation des déchets liquides;
- l'évacuation des déchets solides.

❖ Drainage des eaux pluviales dans la commune:

✚ Villages de la Commune de Sanankoroba :

Le fleuve Niger, les marigots et les mares constituent les exutoires des eaux pluviales dans la commune de Sanankoroba. Le fleuve Niger constitue le principal exutoire des eaux pluviales de la commune. En effet, six (6) des huit marigots de la commune se jettent dans le fleuve Niger. Ces marigots constituent les collecteurs naturels. Il s'agit de:

- ✓ **Sinsanikô** : prend sa source à Kabé, il passe par Zougounié et se dirige vers le fleuve Niger;
- ✓ **Banankorokô** : prend sa source à Manankoroni (commune de Mountougoula), il traverse la RN7 dans la ville de Banancoro, rejoint Debelakodjan et se dirige vers Gouana (commune de Kalabancoro);
- ✓ **Debelakodjan** : prend sa source dans les confins de Satinébougu, longe la limite de Banankoro au Sud et se dirige sur Gouana et kouralé avant de se jeter dans le fleuve;
- ✓ **Tadiana kô (Feyé)** : prend sa source à Tadiana, traverse Tadianabougou puis se dirige vers Feyé (commune de Bougoula);

- ✓ **Niamadjana kô** : prend sa source à Koniobla, se dirige vers Manancoroni (commune de Mountougoula);



Collecteur longeant la RN7



Mare Bolékoba

- ✓ **Tienkô** : prend sa source à Guelekoro (commune de Dialakoroba), puis rejoint Dyonkô à l'Ouest de Digato ;
- ✓ **Dyonkô** : prend sa source dans les confins de Digato et traverse le village de Falani coungo, puis se jette dans le fleuve Niger ;
- ✓ **Bolékoba** : prend sa source à Bolé, traverse la RN7 dans la ville de Sanankoroba. Il passe par Tamala, Sinsina et rejoint Dyonkô à Digato.

✚ Ville de Sanankoroba :

Les inondations qui frappent régulièrement la ville de Sanankoroba sont provoquées par l'absence d'ouvrage permettant de dévier les eaux venant de Banankoro en amont de la ville.

L'écoulement des eaux pluviales de Banancoro vers Sanankoroba a été provoqué en partie par la destruction de la colline qui les bloquait au sud de la ville.

La ville de Sanankoroba dispose de deux (2) collecteurs naturels : le bras de Bolekoba et le collecteur naturel longeant la route de Koniobla.

Avec l'appui technique et financier de la ville jumelle (Sainte Elisabeth), deux (2) collecteurs artificiels ont été réalisés avec la participation physique des populations de Sanankoroba.

Il s'agit :

- ✓ du collecteur artificiel qui part de la station Mali oil, longe le côté Est de la RN7 et se termine dans le marigot « Bolekô ». Sa longueur est de 300ml. Il est en bon état;
- ✓ du collecteur artificiel qui commence à la limite Nord-est de la ville et se dirige vers « Bolekô ». Il est long de 1350 ml. Son état physique est bon.

❖ *Evacuation des déchets liquides:*

De façon générale, aucun dispositif de gestion des eaux usées domestiques n'existe dans la commune. Les services publics, les sièges d'ONG et les constructions dans les concessions rurales (fermes et vergers) disposent de système individuel de traitement des eaux usées (fosses septiques et puisards). Certaines concessions disposent de latrines traditionnelles comme toilettes et les eaux usées sont collectées dans des puisards.

La vidange des puisards et fosses septiques se fait manuellement. Les excréta sont transportés dans les champs de culture.

Les autres habitations déversent les eaux usées dans la rue. Il n'y a pas de spiros dans la commune de Sanankoroba.

BRAMALI a réalisé une station d'épuration des eaux industrielles. Cet ouvrage n'est pas actuellement opérationnel.

❖ *Evacuation des déchets solides :*

Il s'agit des ordures ménagères, des ordures du marché, des déchets industriels, des déchets biomédicaux et des cadavres d'animaux. Il n'y a aucune structure chargée de la collecte des ordures ménagères.

De façon générale les ordures sont transformées en compost avant leurs transferts vers les champs.

‡ *Ville de Sanankoroba :*

Dans la ville de Sanankoroba, il n'existe pas de GIE d'assainissement, cependant la mairie a aménagé un dépôt de transit et dispose d'un agent chargé de l'assainissement.

L'acheminement des ordures ménagères vers ce dépôt se fait individuellement.

L'évacuation des déchets au niveau de l'aire d'abattage de Sanankoroba est assurée par les bouchers.

Les déchets biomédicaux, produits au niveau du CSCOM, sont incinérés sur place.

Un GIE dédié à l'assainissement est en gestation. Il regroupe les notabilités et les jeunes de la ville de Sanankoroba.

‡ *Ville de Banancoro :*

Dans la ville de Banancoro, seuls les déchets industriels sont collectés. Le ramassage est assuré par la voirie municipale de Bamako.

La gestion des ordures ménagères et des déchets au niveau de l'aire d'abattage est identique à celle de Sanankoroba.

Il n'existe pas d'incinérateur pour traiter les déchets biomédicaux produits dans le CSCOM et la clinique privée. Ils sont transportés vers Bamako pour y être incinérés.

6.3.2 Situation de l'écosystème :

Les problèmes environnementaux dans la commune sont dûs:

- à la coupe abusive du bois, aux défrichements et aux feux de brousse qui détruisent l'essentiel du couvert végétal;
- à la pression démographique sur les ressources naturelles;
- au surpâturage qui dégrade la flore et les sols;
- à la diminution des terres de culture à cause de la spéculation foncière;
- à l'absence d'une vision globale de gestion des problèmes de drainage des eaux pluviales;
- au mode de traitement des ordures ménagères, très néfaste pour la santé des populations;
- aux problèmes d'hygiène et d'assainissement générés par les aires d'abattage qui contribuent à polluer l'atmosphère et à dégrader le milieu environnant;
- à l'érosion hydrique et éolienne;
- à l'occupation des chemins naturels de l'eau par l'habitat ou autres activités économiques.

Le développement économique durable nécessite la prise en charge de ces problèmes environnementaux.

Conclusion :

Les enseignements tirés de ces constats sont les suivants :

➤ Voirie :

La RN7 (Bamako -Bougouni-Sikasso) facilite l'accès à la commune de Sanankoroba en toute période de l'année. Cependant, les routes intercommunales et intra-communales sont soumises à une dégradation importante en saison pluvieuse rendant quasiment impossible les échanges entre les différentes localités.

La partie Ouest est la plus enclavée de la commune, avec dix huit (18) villages difficilement accessibles surtout pendant l'hivernage. La route du fleuve (Sanankoroba - Kabé - Tourela) reste la voie la plus utilisée, après la RN7, par les transporteurs pour l'acheminement des matériaux de construction, des produits agricoles et des produits de la pêche. Le non aménagement de cette voie joue énormément sur les activités économiques de la commune.

La situation est presque identique du côté Est de la commune. Les échanges avec les communes voisines de Bougoula et Mountougoula sont très difficiles. L'application correcte des plans de voirie approuvés, prévus dans les opérations de lotissement et de réhabilitation dans les villes, est une nécessité impérieuse pour l'aération des différents tissus.

➤ Réseaux Divers :

La réalisation de réseaux d'adduction d'eau et d'électrification reste des défis à relever pour le développement de la commune.

L'insuffisance de l'électricité dans le chef lieu de la commune, freine les activités économiques. L'extension du réseau EDM de Banancoro à Sanankoroba est absolument nécessaire.

Les autres villages, qui présentent également des potentialités économiques, sont handicapés par le même manque d'électricité. L'assainissement reste un problème crucial à résoudre pour la ville de Sanankoroba.

❖ Environnement:

Au niveau environnemental, les défis à relever sont les suivants:

- la recherche de l'équilibre entre les différentes composantes de l'écosystème: la flore, la faune, les sols etc.;*
- l'amélioration du cadre de vie des populations contre les nuisances;*
- la création des zones vertes dans les villes et villages (espaces verts, bosquets, zones de mise en défens etc.).*
- la préservation des zones agropastorales.*

VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS :

Il s'agit de superstructures assurant à l'ensemble de la collectivité des services multiples: administration, santé, éducation, culture, sports, loisirs, cultes.

✚ Equipements de la commune de Sanankoroba :

Les équipements identifiés dans la commune de Sanankoroba sont indiqués dans le tableau N°29 ci - dessous :



Entrée du Jardin du VESOS

Tableau N° 29 : Equipements de la commune de Sanankoroba

N°	LOCALITES (Centres de Santé)	Ecoles Medersas	Lieux Touristiques	Terrains de Sports	Bâtiments Adm	Banques de Céréales	Marchés Hebdom.	Structures Pour femmes	Structures Pour jeunes	Station Service	IMI	Unités Indust.	Mosquées	Cimetière	Points d'eau
1	Banda (CSCOM)	E			CTC		1						1	1	3
2	Banankoro (CSCOM)	NBI		1	CTC	1				2	1	9	4	1	2
3	Banco Caro		1										1	1	1
4	Banco Caro	IA-SC/CDPE	1	1	CTC	1	1						1	1	2
5	Digato			2	OPAM								2	1	5
6	Faloni Coungo				Magusin								1	1	2
7	Kabi	E/ESC/Me	1	1			1				1		1	1	4
8	Konobla	E/ESC/CDPE	1	1	CEC/Log	1	1						1	1	3
9	Aladini												1	1	1
10	Naguan												1	1	1
11	Niangfala	Dispensaire	1								1		1	1	4
12	Nagucouara	E/ESC/CDPE	2	1							1		1	1	3
13	Nianguekoro	ESC	2	1	CEC								1	1	3
14	N'Tabecoro	EC		1							1		1	1	2
15	Sanankoroba	CSCOM		3	OHVN	1	1	Hangars	Mf (rue)	4	1	1	4	1	12
16	Satubougou										1		1	1	2
17	Sitoro	EC									1		2	1	1
18	Sicte	EC	1	1			1		1				1	1	2
19	Sansina	E/ESC/Me		1	CEC/OPAM	1	1				1		1	1	2
20	Sangoufala												1	1	2
21	Taduna	E/ESC	2	1			1						1	1	1
22	Falankougou					1							1	1	1
23	Tanula	EC		1									1	1	1
24	Torédi	Dispensaire	2	2	CEC/Log		1				1		1	1	5
25	Faba	Dispensaire											1	1	2
30	Zougouma	Dispensaire	1	1			1						2	2	3

Source : « CAU - HK » Novembre 2009

Cabnet d'Aménagement et d'Urbanisme Haoua KOUYATE

« CAU - HK » BP E - 386 TEL : 20 29 39 09

CEC : Centre d'Etat Civil

Log : Ex logement du chef de Canton

ESC : Ecole Second Cycle

Me : Medersa

MJ : Maison de Jeunes

E: Ecole 1^{er} cycle

EC : Ecole Communautaire

CDPE : Centre de Développement de la Petite Enfance

NB : la seule église de la Commune se trouve à Banancoro

NB1 : Ecoles de Banankoro : 4 premiers cycles, 3 seconds cycles et un jardin d'enfants

NB2 : Ecoles de Sanankoroba : un lycée, 3 premiers cycles, 3 seconds cycles, un jardin d'enfants et les infrastructures scolaires du VESOS (1^{er} cycle et jardin d'enfants).

Un récapitulatif général de l'ensemble des équipements existants dans la commune est donné ci-après :

- ✓ un centre communautaire d'encadrement des enfants vulnérables (VESOS);
- ✓ un lycée privé à Sanankoroba ;
- ✓ quinze (15) écoles de 1^{er} cycle situées majoritairement dans les villes de Sanankoroba et Banancoro ;
- ✓ douze (12) écoles publiques de second cycle;
- ✓ six (6) écoles communautaires;
- ✓ six (6) jardins d'enfants et de CDPE;
- ✓ deux (2) écoles privées de 1^{er} cycle (Banancoro);
- ✓ trois (3) écoles privées de second cycle (Sanankoroba et Banancoro);
- ✓ six (6) medersas ;
- ✓ sept (9) unités industrielles et une PMI (Banancoro et Sanankoroba);
- ✓ six (6) stations services (Banankoro et Sanankoroba);
- ✓ dix (10) marchés hebdomadaires;
- ✓ deux (2) aires d'abattage (Banancoro et Sanankoroba);
- ✓ une pharmacie vétérinaire et deux (2) pharmacies humaines (Banancoro et Sanankoroba) ;
- ✓ cinq (5) banques de céréales,
- ✓ une église à Banancoro;
- ✓ sept (7) centres d'état civil;
- ✓ trois (3) CSCOM et quatre (4) dispensaires;
- ✓ dix sept (17) terrains de Sports;
- ✓ le réseau Njésigiso couvre douze (12) localités ;
- ✓ Kondo jigima dispose d'un point de service à Bancooura;

✓ Points d'eau (forages et puits), mosquées et cimetières dans tous les villages de la commune.

✚ Equipements scolaires dans les villages de la commune :

Les équipements scolaires des villages sont indiqués dans le tableau N°30 ci-après

Tableau N° 30 : Equipements Scolaires dans les villages de la commune

N°	Désignation	Localisation	Dates de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique
PREMIER CYCLE					
1	Ecole Publique	Baïla	15/07/1975	Dur	Passable
2	Ecole Publique	Banco coura	01/10/1964	Dur	Passable
3	Ecole Publique	Kabé	02/10/2000	Dur	Ben
4	Ecole Publique	Kouobla	01/10/1960	Dur	Passable
5	Ecole Publique	Niéguécoura	01/10/1960	Dur	Passable
6	Ecole Publique	Sinsina	01/10/1976	Dur	Ben
7	Ecole Publique	Tadiana	01/10/1976	Dur	Passable
8	Ecole Publique	Tourela	01/10/1974	Dur	Passable
SECONTD CYCLE					
9	Ecole Publique	Banco coura	01/10/2001	Dur	Ben
10	Ecole Publique	Kabé	01/10/2008	Dur	Ben
11	Ecole Publique	Kouobla	01/10/2009	Dur	Ben
12	Ecole Publique	Niéguécoura	05/10/2008	Dur	Ben
13	Ecole Publique	Nienguckoro	31/11/2008	Dur	Ben
14	Ecole Publique	Sinsina	01/10/2009	Dur	Ben
15	Ecole Publique	Tourela	01/10/200	Dur	Ben
16	Ecole Publique	Tadiana	01/10/2009	Dur	Ben
ECOLES COMMUNAUTAIRES (EC)					
17		Nianfala	1997	Dur	
18		N'Tabacoro	2008	Dur	Ben
19		Siène			
20		Sicoro	1996	Dur	Ben
21		Tamala	2006	Dur	Ben
22		Zougoumé	1999/2008	Dur et Banco	Passable
MEDERSAS					
23		Kabé			
24	Hamz itou	Sinsina			
25		Zougoumé	2008		Ben
JARDINS D'ENFANTS ET CDPE					
26		Kabé			
27		Sinsina			
28		Zougoumé			
29		Kabé			
30		Sinsina			

Source : CAP Baguineda Novembre 2009

Les données relatives aux effectifs des enseignants, des élèves et des salles de classe sont indiquées dans le tableau N°31 ci-après :

Tableau N° 31 : Effectif des Enseignants- Elèves - Salles de classe des villages de la commune

N°	Nom de l'école	Nombre de classes	Effectif Elèves			Effectif Enseignants	Ratio Elèves/Maîtres
			Garçons	Filles	Total		
ECOLE							
1	Premier cycle	46	1 320	1 155	2 475	50	49.5
2	Second cycle	14	298	496	794	19	41.79
3	Ecole Communautaire	15	238	285	523	15	34.87
4	JE/CDPE	7	157	91	248	15	16.53
5	Medersa	4	32	88	120	9	13.3

Source : CAP Baguineda Novembre 2009

↓ **Equipements dans les villes de Sanankoroba et de Banankoro :**

7.1. Equipements administratifs

Les informations relatives aux équipements administratifs à Sanankoroba et à Banankoro sont indiquées dans le tableau N°32 ci-après :

Tableau N° 32 : Equipements administratifs dans les villes de Sanankoroba et Banankoro

N°	Désignation	Localisation	Date de Construction	Materiaux de Construction	Etat Physique	Superficies (ha)
1	Bureaux du Sous Préfet	Sanankoroba (Cité administrative)	1960	Dur	Mauvais	0.25
2	Logement du sous préfet	Sanankoroba (Cité administrative)	1960	Dur	Mauvais	1.12
3	Logement des Gardes (même cour que le logement du Sous Préfet)	Sanankoroba (Cité administrative)	1960	Dur	Mauvais	
4	Eaux et Forêts	Au poste de contrôle				
5	Bureaux OIIVN	Dans la cour du CAR	1972	Dur	Passable	0.045
6	Poste Veterinaire /UAPAI	Sur la route de Kabé	1964	Dur	Passable	0.36
7	Bureaux du Plan International	Sanankoroba (sur la route de Kabé)	1987	Dur	Bon	0.95
8	CAR	Sanankoroba (sur la route de Kabé)	1960	Dur	Passable	0.73
9	Ancienne mairie (logement, Cyber, réunion mensuelle des Femmes))	Sanankoroba (Cité adm)	1980	Banco Stabilisé	Passable	0.23
10	Bureaux de la nouvelle mairie	Sanankoroba (Cité adm)	2004	Dur	Bon	0.28
11	Campement	Sanankoroba (Cité adm)	1960	Banco	Très Mauvais	0.14

Source : « CAU-HK » - Novembre 2009

UAPAI : Unité d'Appui aux Productions Animales et Industrielles

7.2 Equipements scolaires :

Les informations relatives aux équipements scolaires dans les deux (2) villes sont indiquées dans le tableau N°33 ci-après :

Tableau N° 33 : Equipements Scolaires dans les villes de Sanankoroba et Banankoro

N°	Désignation	Localisation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Superficies (ha)
SANANKOROBA						
ECOLE						
1	Ecole Publique A, 1er cycle	Sanankoroba	1960	Dur	Passable	1.08 (pour les cycles A, B et C)
2	Ecole Publique B, 1 ^{er} cycle	Sanankoroba	1992	Dur	Bon	
3	Ecole Publique C, 1 ^{er} cycle	Sanankoroba	2001	Dur	Bon	
4	Ecole Publique, Second cycle 1	Sanankoroba	1965	Dur	Passable	-
5	Ecole Publique C, Second cycle	Sanankoroba	2005	Dur	Bon	-
6	Ecole Publique, Second cycle 3	Sanankoroba	2009	Dur	Bon	0.95
7	Jardin d'Enfants A	Sanankoroba à l'Ouest	2003	Dur	Bon	0.015
8	Lycée Montignouma Ketta	Sanankoroba	2007	Dur	Bon	1.76
MEDERSA						
9	Al Aramine	Sanankoroba	❖	Dur	Bon	Dans la mosquée
10		Sanankoroba	❖	Dur	Bon	Dans la mosquée
11		Sanankoroba	❖	Dur	Bon	Dans la mosquée
BANANKORO						
ECOLE						
12	Ecole Publique A, 1 ^{er} cycle	Banankoro	1990	Dur	Bon	3.81 (pour les cycles publiques)
13	Ecole Publique B, 1 ^{er} cycle	Banankoro	2004	Dur	Bon	
14	Ecole Publique A, second cycle	Banankoro	1990	Dur	Bon	
15	Ecole Privée Mariam Deby, 1 ^{er} cycle	Banankoro	❖	Dur	Bon	0,078 (pour les deux cycles)
16	Ecole Privée Mariam Deby, second cycle	Banankoro	❖	Dur	Bon	
17	Ecole Privée Khaly, 1 ^{er} cycle	Banankoro	❖	Dur	Bon	0,07 (pour les deux cycles)
18	Ecole Privée Khaly, second cycle	Banankoro	❖	Dur	Bon	
19	Jardin d'enfants	Banankoro	❖	Dur	Bon	0,03

Source : « CAU-HK » - Novembre 2009

❖ : informations non disponibles



Maison Familiale au VESOS

7.2.1 Village d'Enfants SOS (VESOS) :

Le village d'enfants SOS de Sanankoroba, implanté sur une superficie de dix (10) hectares est composé :

- *de bâtiments familiaux;*
- *de bâtiments administratifs;*
- *de logements d'astreinte;*
- *d'un jardin d'enfants;*
- *d'un jardin potager;*
- *des infrastructures sportives;*
- *et d'une salle polyvalente.*

➤ *Bâtiments familiaux :*

Au nombre de quinze (15, chaque maison familiale comprend) :

- ✓ *un bâtiment principal: chambres de la mère SOS, de la tante SOS, des filles et des garçons, une toilette et une douche intérieure;*
- ✓ *une salle de séjour;*
- ✓ *une cuisine;*
- ✓ *un magasin;*
- ✓ *une chambre des garçons âgés (plus de 12 ans);*
- ✓ *deux (2) toilettes et douches extérieures.*

➤ *Bâtiments administratifs:*

Ils sont composés:

- ✓ *d'un bloc comprenant un secrétariat, une direction, une comptabilité, un bureau de l'éducateur chargé des activités sportives et culturelles, une toilette extérieure, une salle de réunion, une chambre de passage et une cuisine;*

- ✓ d'un bloc comprenant l'infirmierie (salle de repos, salle de consultation, bureau, deux (2) toilettes), le bureau de l'animateur, le bureau pour l'éducateur chargé du suivi scolaire ;
- ✓ d'une salle polyvalente;
- ✓ d'un garage;
- ✓ d'un château d'eau de 20 m³.

➤ Logements d'astreinte:

Ils comprennent:

- ✓ le logement du Directeur;
- ✓ le logement de l'infirmière;
- ✓ le logement de l'éducateur chargé du suivi scolaire;
- ✓ le logement du chef d'atelier mécanique;
- ✓ le logement du gardien.

➤ Jardin d'enfants SOS:

Il est composé:

- ✓ d'une direction;
- ✓ de six (6) salles de classes;
- ✓ d'un magasin;
- ✓ de deux (2) toilettes.

- Jardin potager : avec un petit magasin et un forage.
- Infrastructures sportives :

Elles comprennent :

- ✓ un terrain de foot ball;
- ✓ un terrain de basketball;
- ✓ un terrain de volley - ball;
- ✓ un terrain de hand - ball.

L'école du premier cycle, qui porte le nom de Hermann, a été créée en 1996. Il compte dix huit (18) salles de classes avec douze (12) enseignants, quatre cent quatre (404) filles et quatre cent cinquante (450) garçons. La superficie du terrain est de 3 ha. L'école est contiguë au VESOS.

Ces données ne sont pas prises en charge dans les statistiques concernant les équipements dans les villes de Sanankoroba et de Banankoro.

Les données relatives aux effectifs des enseignants, des élèves et des salles de classe dans les villes de Sanankoroba et de Banankoro sont indiquées dans le tableau N° 34 ci-après :

Tableau N° 34 : Effectif des Enseignants- Elèves - Salles de classe dans les villes de Sanankoroba et de Banankoro

N°	Nom de l'école	Nombre de classes	Effectif Elèves			Effectif Enseignants	Ratio Elèves/Maitres
			Garçons	Filles	Total		
SANANKOROBA							
ECOLE							
1	Premier cycle A	6	256	244	500	8	62.5
2	Premier cycle B	6	243	231	474	8	59.25
3	Premier cycle C	3	212	224	436	8	54.5
4	Second cycle B	3	-	-	-	-	Non fonctionnel
5	Jardin d'enfants A	2	38	57	95	3	31.67
6	Jardin d'enfants B	-	-	-	-	-	-
LYCEE							
7	Lycée	7	352	165	517	17	30.4
BANANCORO							
8	Premier cycle A	6	287	241	528	8	66
9	Premier cycle B	6	230	226	456	7	65.14
10	Second cycle A	3	238	190	428	9	47.55
11	1er cycle Mariam Deby	6	126	118	244	7	34.86
12	2è cycle Mariam Deby	3	33	23	56	8	7
13	1er cycle Khaly	6	40	33	73	7	10.43
14	2è cycle Khaly	3	23	7	30	4	7.5
15	Jardin d'enfants	3	36	55	91	3	30.33

Source : CAP Baguineda - Novembre 2009

7.3 Equipements socio - sanitaires :

Il existe dans la ville de Sanankoroba un centre de santé communautaire (CSCOM).

Le CSCOM comprend trois (3) blocs, dont deux (2) contigus :

- un bloc maternité comprenant : le bureau de la matrone, la salle de travail, la salle d'accouchement et la salle de couches;
- un bloc dispensaire comprenant le bureau du médecin et la pharmacie;
- un logement pour le médecin du CSCOM.

Les activités menées dans le CSCOM sont :

- les consultations curatives;
- les consultations prénatales;
- les vaccinations;
- les causeries éducatives;
- les accouchements.

Le CSCOM dispose d'un incinérateur artisanal pour les déchets biomédicaux.

Dans la ville de Banankoro, il existe un centre de santé communautaire (CSCOM) et une clinique privée.

Les données relatives aux équipements socio-sanitaires sont indiquées dans le tableau N°35 ci-après :

Tableau N° 35 : Equipements socio-sanitaires dans les villes de Sanankoroba et de Banancoro

N°	Désignation	Localisation	Date de Construction	Matériau de Construction	Etat Physique	Superficie (ha)	Observations
SANANKOROBA							
1	CSCOM	Centre Administratif	1960	Dur	Passable	0.34	
2	Pharmacie	Centre Commercial	2007	Dur	Bon	Dans une concession	Officine Dawa
3	Infirmierie	VESOS	2007	Dur	Bon		
4	Siège « Siba Denbagnouma »	Noyau ancien	2008	Dur	Bon	0.14	Abrite aussi les ateliers
BANANCORO							
5	CSCOM		2007	Dur	Bon	3.06	
6	Clinique privée					-	En Location
7	Parc de vaccination	Banancoro	-	Dur	Passable	8.55	
8	Pharmacie	Banancoro	-	Dur	Passable	-	En location
9	Pharmacie Vétérinaire	Banancoro	-	Dur	Bon	-	En location

Source : Structures sanitaires Sanankoroba – « CAU HK » Novembre 2009

7.4 Equipements commerciaux :

Les équipements commerciaux dans la ville de Sanankoroba sont :



- le marché hebdomadaire;
- l'aire d'abattage ;
- la banque de céréales;
- les stations d'essence;
- les caisses de micro finance.

Magasins au marché de Sanankoroba

Les équipements commerciaux dans la ville de Banankoro sont :

- le marché;
- l'aire d'abattage;
- les stations d'essence.

Les informations relatives aux équipements commerciaux sont indiquées dans le tableau N°36 ci-après.

Tableau N° 36 : Equipements Commerciaux dans les villes de Sanankoroba et de Banancoro

N°	Designation	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Superficie (ha)
SANANKOROBA						
1	Marché hebdomadaire	Vers 1800	Dur et Précaire	Passable	Noyau ancien	2.17
2	Aire d'abattage	1994	Hangar	Mauvais	Route de Kubi	0.048
3	Banque céréales	1954	Pierres	Passable	Centre com.	0.09
4	Station SOTRACA	2007	Dur	Bon	Sur la RN7	0.17
5	Station Multi Oil	-	Dur	Bon	Sur la RN7	0.072
6	Station Tamala	-	Dur	Bon	Sur la RN7	1.76
7	Station Bintou	-	Hangar	Mauvais	Sur la RN7	-
7	Nyégigiso	1999	Dur	Bon	Centre com.	-
8	Soroyiriwa	2008	Dur	Bon	Centre com.	Location
BANANCORO						
9	Marché	-	Dur et Précaire	Passable	Sur la RN7	3
10	Aire d'abattage	-	Hangar	Mauvais	Dans la ville	0,03
11	Station Afrique Oil	-	Dur	Bon	Sur la RN7	0.15
12	Station Daral	-	Dur	Bon	Sur la RN7	0.47

Source : « CAU-HK » - Novembre 2009

7.4.1 Marchés :

Le marché hebdomadaire de Sanankoroba se tient tous les Lundis. Il est situé dans le noyau ancien en bordure de la RN7. Il est constitué de trois (3) hangars réalisés en dur et couverts avec de la tôle, des hangars individuels réalisés en bois et couverts de tôles et de boutiques réalisées en dur (souvent dans les maisons environnantes).

Dans le marché il n'y a pas de toilettes, l'eau disponible n'est pas potable.

Le ravitaillement du marché est assuré par des camions, des minibus, des charrettes et des engins à deux (2) à roues.

En l'absence de gare routière, tous les véhicules se garent le long de la RN7, créant ainsi des problèmes de sécurité.

Le marché de Banancoro, prévu dans un lotissement le long de la RN7, n'est pas aménagé.

Il est, présentement, constitué de hangars en matériaux précaires, de boutiques et magasins réalisés en dur.

Malgré l'importance de l'aviculture, il n'existe pas de marché à volailles dans ces villes.

7.4.2 Aires d'abattage :

Les villes disposent chacune d'une aire d'abattage constituée d'un hangar et des accrochoirs. Les besoins d'eau sont assurés par des puits traditionnels.

Il n'y a pas de système de traitement des déchets et des eaux usées entraînant des pollutions et des nuisances (odeurs nauséabondes et dégradation de l'environnement).

Les abattages sont contrôlés au niveau des deux (2) aires par le Poste Vétérinaire de Sanankoroba.

7.5 Equipements sportifs et culturels :

7.5.1 Equipements sportifs :

Dans la ville de Sanankoroba, il existe trois (3) terrains de sports dont celui du VESOS qui est clôturé. Les deux (2) autres terrains, se situent dans le centre administratif et au Sud du VESOS.

Les terrains de Banankoro se trouvent dans les différentes opérations d'urbanisme initiées dans la ville.

7.5.2 Equipements culturels :

Les équipements culturels de la ville de Sanankoroba comprennent, la maison des jeunes et la case de l'amitié.

Les informations relatives aux équipements sportifs et culturels sont indiquées dans le tableau N° 37 ci-après :

Tableau N° 37 : Equipements Sportifs et Culturels dans les villes de Sanankoroba et de Banankoro

N°	Désignation	Localisation	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Superficie (ha)	observations
Equipements Sportifs							
1	Terrain de sports	Sanankoroba (VESOS)	-	Banco Stabilisé	Bon	-	Inclus dans le VESOS
2	Terrain de sports	Sanankoroba (centre adm.)	-	-	Passable	6.7	Non clôturé, non aménagé
3	Terrain de sports	Sanankoroba (Sud du VESOS.)	-	-	Passable	6.2	Non clôturé, non aménagé
4	Terrain de sports	Banankoro	-	-	Passable	5.44	Non clôturé
Equipements Culturels							
5	Maison des jeunes	Sanankoroba (centre adm.)	1960	Dur	Mauvais	0.24	En ruine
6	Case de l'amitié	Sanankoroba (centre adm.)	1989	Banco Stabilisé	Bon	0.23	Culture et Hébergement

Source : « CAU-HK » - Novembre 2009

7.6 Equipements culturels :

Les équipements culturels comprennent des mosquées et des cimetières.

Les informations relatives aux équipements culturels sont indiquées dans le tableau N° 38 ci-après :

Tableau N° 38 : Equipements Culturels dans les villes de Sanankoroba et Banancoro

N°	Désignation	Localisation	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Superficie (ha)	observations
1	Mosquée de Vendredi	Noyau ancien	1941	Dur	Bon	1.7	
2	Mosquée VESOS	A côté VESOS	2009	Dur	Bon		
3	Mosquée Sunna	Sebala	-	Dur	Bon	0.034	
4	Mosquée Bélé	Bélé	-	Dur	Bon	0.21	
5	Eglise Catholique	Bélé	-	Dur	Passable	-	En location dans une concession
6	Cimetière	Ouest du CA	Vers 1800	-	Mauvais	0.90	Non clôturé
7	Mosquée Zawia	Banancoro	1959	Banco	Bon	Dans une concession	
8	Mosquée Vendredi	Banancoro	1956	Dur	Bon	0.066	
9	Mosquée Béfo	Banancoro	2009	Dur	Bon	0.15	
10	Eglise	Banancoro	-	Dur	Bon	0.070	
11	Cimetière	Banancoro	Vers 1860	Matériaux de construction	Banancoro	0.85	Non clôturé

Source : « CAU-HK » - Novembre 2009

CA : centre administratif



Mosquée de Sanankoroba

7.7 Equipements de transport et de Sécurité :

Le seul équipement de transport recensé dans la ville de Sanankoroba est le poste de péage et de pesage, réalisé en 2008. Il est situé à la sortie Sud de la ville, vers Dialakoroba.

7.7.1 Equipements de transport :

Il n'existe ni gare routière ni garage de réparation de véhicules dans la ville de Sanankoroba. Trois (3) places de stationnement non aménagées existent dans la ville.

7.7.2 Equipements de sécurité :

La sécurité dans la commune de Sanankoroba est assurée par les éléments du poste de Dialakoroba. Ce poste de sécurité relève de celui de Faladié. Les agents de la garde nationale, détachés auprès de l'administration (Sous Préfet), relèvent du peloton de Kati. Ils opèrent souvent les jours de foire sur demande des autorités pour le contrôle de vignettes. Les infractions courantes dans la commune de Sanankoroba sont :

- le braquage à main armée;*
- le vol de bétail;*
- les litiges fonciers;*
- les accidents de circulation.*

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES D'AMENAGEMENT

Les principaux problèmes identifiés dans les deux (2) villes et les vingt quatre (24) villages de la commune sont :

- la spéculation foncière sur tout le territoire communal;
- la diminution inquiétante des terres agro-pastorales ;
- la disparition des trames vertes dans les villes et villages de la commune;
- le non aménagement des plaines rizicoles situées le long du fleuve Niger;
- le mauvais état des infrastructures routières et des ouvrages d'art;
- l'enclavement des parties Ouest et Est de la commune;
- l'insuffisance de l'approvisionnement en eau potable des villes et villages;
- l'insuffisance de la fourniture d'électricité dans la commune, qui entrave sérieusement l'exploitation des potentialités industrielles et le développement des activités économiques;
- la non maîtrise de l'évacuation des eaux pluviales exposant la ville de Sanankoroba à de fréquentes inondations;
- la non maîtrise de la gestion des terroirs villageois : prolifération des titres de propriété individuels réduisant ainsi les zones d'extension des villages (habitat et zones d'activités) ;
- la précarité des matériaux de construction utilisés dans les constructions de la majorité des villages contrastant fortement avec les constructions en dur réalisés dans les vergers et fermes disposant de titres fonciers;
- le sous équipement de certains villages et le non aménagement des marchés hebdomadaires de la commune ;
- l'insuffisance d'équipements dans les villes compte tenu de leurs poids économique et démographique;
- la non exploitation des potentialités touristiques de la commune.

Afin d'assurer un développement intégré et global de la commune de Sanankoroba tenant à la fois compte des atouts et des faiblesses de chacune des vingt six (26) localités, certaines actions prioritaires s'imposent :

- l'assainissement du secteur du foncier afin de préserver les terres agropastorales;

- le développement local basé sur l'identification de nouvelles zones homogènes articulées autour de certains gros villages;
- les aménagements hydro agricoles permettant l'exploitation des plaines rizicoles et le développement de la filière maraîchage;
- l'aménagement des infrastructures routières afin de désenclaver certains villages et de favoriser les échanges à l'intérieur de la commune et entre la commune et ses sœurs voisines;
- la satisfaction des besoins en eau potable et en électricité;
- l'aménagement d'ouvrages de protections des zones exposées et de collecteurs naturels afin de diminuer les risques d'inondations et retenir les eaux de pluie le plus longtemps possible dans les exutoires;
- la réservation des zones d'extension pour chacune des localités : zone d'habitat, équipements collectifs et zone d'activité;
- la protection des sols et du couvert végétal pour un environnement sain, gage d'un développement durable.

I - ZONAGE :

Le zonage est l'articulation cohérente des différents espaces réservés pour la zone d'habitat, les zones d'activités, l'armature verte et les réserves foncières. Il fixe les vocations premières des sols se trouvant dans la ceinture urbaine.

Le présent zonage tient compte de l'équilibre à observer entre l'extension urbaine, l'exercice des activités économiques et la préservation des sites et paysages naturels ou urbains.

Compte tenu de l'approche globale retenue, il a été défini neuf (9) pôles sur le territoire communal. L'aménagement adéquat de ces zones homogènes permettra d'assurer un développement diffus sur tout le territoire communal.

Il permettra aussi de répondre aux besoins d'équipements et de zones d'activités, dans un rayon raisonnable pour les petits villages (qui ont moins d'habitants).

Ces différents pôles sont :

- Pôle N° 1 : Sanankoroba, Sinsina, Sicoro, Tamala, Digato;
- Pôle N° 2 : Banancoro et Satinébourgou;
- Pôle N° 3 : Banco coura, Banco coro, Siènè, Madina;
- Pôle N° 4 : Kabé, Nianfala, Zougoumé;
- Pôle N° 5 : N'Tabacoro, Tadiana, Tadianabougou, Toya ;
- Pôle N° 6 : Koniobla, Niagnan ;
- Pôle N° 7 : Niéguecoura, Nienguekoro, Falani coungo;
- Pôle N° 8 : Baala, Sougoudiala;
- Pôle N° 9 : Tourela (ancien canton).

Le développement de Tourela (ancien chef lieu de canton), occupant une position centrale dans la partie Ouest de la Commune ; permettra d'équilibrer cette zone.

Les pôles N° 1 et 2 constituent des pôles urbains (centre de la commune) autour desquels s'articulent :

- ✓ Deux (2) pôles semi urbains (6 et 9) à l'Est;
- ✓ Quatre pôles ruraux à l'Ouest de la commune (pôles 3, 4, 7 et 8) et qui sont localisés autour du pôle semi urbain de Tourela.

Afin d'équilibrer la structure de la commune le développement des pôles situés à l'Est et à l'ouest est indispensable.

1.1 Zones d'habitat :

1.1.1. Zones d'habitat existantes :

+ Villes de Sanankoroba et de Banancoro :

Ces deux (2) villes, constituées essentiellement de tissus issus d'opérations d'urbanisme (réhabilitation, lotissement), ne nécessitent pas d'autres opérations.

Les actions à mener porteront sur :

- ✓ l'application correcte des différentes opérations approuvées sur le terrain;
- ✓ la mise en valeur des parcelles pour densifier les villes;
- ✓ la réalisation des équipements collectifs programmés;
- ✓ l'amélioration des matériaux de construction pour les bâtis existants et les nouvelles constructions, conformément au texte relatif au permis de construire.

↳ **Noyaux anciens des villages :**

Il est prévu :

- l'amélioration des matériaux de construction ;
- la réalisation des équipements collectifs et des infrastructures dans les villages.

↳ **Tissu en formation (autour de Banancoro) :**

Ce tissu est constitué par les opérations de lotissement effectuées tout autour de la ville pour le compte du District de Bamako, des coopératives d'habitat et de particuliers. C'est une zone faiblement occupée et où beaucoup d'équipements collectifs sont programmés.

Dans cette zone, il ya besoin d'harmonisation de ces opérations et d'échelle de l'ensemble en équipements et espaces verts.

1.1.2. Futures zones d'habitat :

Les besoins en habitat sont déterminés en tenant compte :

- du taux d'accroissement de la population qui est de 4,28% selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009;
- du nombre moyen de personnes par concession, qui varie selon les villages. Les chiffres du RGPH d'Avril 1998 ont été reconduits pour le nombre moyen de personnes par concession (voir tableau N° 10) ;
- La tendance actuelle étant la constitution de famille nucléaire avec un seul ménage. Une parcelle sera attribuée à un ménage;
- de la taille moyenne des parcelles à usage d'habitation fixée à 300m² dans les villes de Sanankoroba et de Banankoro, 400m² pour sept (7) villages et 500 m² pour les autres villages;
- de la balance du territoire qui prévoit pour les parcelles d'habitation un taux de 58% et pour les VRD, espaces verts et équipements un taux de 42%.

↳ **Estimation des superficies pour l'habitat :**

L'estimation des superficies affectées à l'habitat est donnée dans le N°39 ci-après :

Tableau N° 39 : Estimation des superficies pour l'habitat dans la commune de Sanankoroba

N°	LOCALITES	Population additionnelle	Nbre de parcelles	Superficie à prévoir
		D'Avril 2009 à 2029	à créer	à l'horizon 2029
1	Baala	1 564	261	23.56
2	Banancoro	5 973	996	52.95
3	Banco Coro	2 513	419	36
4	Banco Coura	1 478	246	22
5	Digato	2 489	415	36.80
6	Falumi Coungo	257	43	4
7	Kabé	2 310	385	33
8	Koniobla	4 209	702	49.52
9	Madina	878	146	13.30
10	Niagnan	1 047	175	15.65
11	Nianfala	1 618	270	24.80
12	Nièguecoura	1 359	227	20
13	Nièguekoro	1 764	294	26.30
14	N'Tabacoro	2 013	336	29.85
15	Sanankoroba	13 924	2321	121.14
16	Satinébougou	1 684	281	20.80
17	Sicoro	985	164	12.16
18	Siène	1 501	250	22.70
19	Sinsina	2 899	483	34.44
20	Sougoudiala	1 021	170	15
21	Tadiani	1 554	259	23.50
22	Tadianabougou	1 151	192	17
23	Tamala	912	199	13.72
24	Tourela	2 125	450	31.02
25	Toya	660	110	10
26	Zougoumé	2 047	341	24

Source : « CAU-HK » Novembre 2009

La population additionnelle de la commune, d'Avril 2009 à 2029 est estimée à 59 935 habitants.

Nb : pour l'obtention du nombre de parcelles à créer et des superficies à prévoir, voir les besoins en superficie ci-dessous.

↓ Besoins en superficie pour l'habitat :

Pour l'estimation des superficies à prévoir, la clé de répartition est la suivante :

- Taille des parcelles pour les villes (Sanankoroba et Banancoro): 300m²;
- Taille des parcelles pour les villages de Koniobla, Satinébourgou, Sicoro, Sinsina, Tamala, Tourela et Zougoumé : 400m²;
- Taille des parcelles pour les autres villages : 500m² ;
- Superficie totale des parcelles : 58%;
- Equipements, espaces verts et VRD : 42%.

La superficie totale pour les zones d'habitat à prévoir est de 733,21ha.

La répartition des superficies affectées aux deux (2) types d'habitat, conformément à la Stratégie Nationale du Logement donne :

❖ Pour la ville de Sanankoroba :

- Habitat Administré : 65% de 121,14 ha = 78,74 ha;
- Habitat Planifié : 35% de 114 = 42,40 ha.

L'habitat administré est localisé au Nord sur une superficie de 25,45 ha et à l'Ouest sur une superficie de 53,07 ha, soit une superficie totale de 78,55 ha.

L'Habitat planifié, prévu sur deux (2) sites dont 24,66 ha à l'Est de la ville sur la route de Koniobla ; et 17,73 à l'Ouest contigu à la zone d'habitat administrée. Il couvre donc 42,59 ha.

La superficie totale des deux (2) types d'habitat est de 120,094 ha.

La superficie totale prévue pour les zones d'habitat est de 733,01ha.

Les zones d'habitat, programmées à Banancoro, sont consacrées uniquement à l'habitat administratif en raison de l'existence de beaucoup de programmes immobiliers autour de cette ville.

❖ Pour les villages :

Les superficies prévues concernent uniquement l'habitat administratif. Elles sont situées dans les zones d'extension des villages.

Les réserves foncières, situées à côté des villages ou prévues par le service des Domaines, pourront éventuellement être utilisées pour l'habitat planifié (parcelles viabilisées, logements clé en main ou logements sociaux).

Les futures zones d'habitat sont prévues dans la continuité du tissu existant de manière à assurer un développement cohérent de la ville.

Dans le morcellement de ces zones, une attention particulière doit être accordée aux problèmes spécifiques des personnes âgées, aux jardins d'enfants, et aux espaces publics (places et espaces verts, terrains de sports etc.).

Dans ces différentes opérations d'urbanisme, une école de premier cycle fondamental sera prévue dans les villages de Falani coungo, Madina, Satinéboucou, Siènè, Sougoudiala, Tadianabougou et Toya.

Les superficies prévues pour l'habitat administré dans les différentes localités sont indiquées dans le tableau N° 40 ci-dessous :

Tableau N° 40 : localisation des zones d'habitat administré, prévues dans la commune

N°	LOCALITES	Localisations Zones d'habitat Administré	Superficies prévues à l'horizon 2029 (ha)
1	Baula	Au Nord Est	23.56
2	Banancoro	Au Sud : 20,80ha A l'Ouest : 32,15ha	52.95
3/4	Entre Banco Coro et Banco coro	-	58
5	Digato	A l'Est	36.80
6	Falani Coungo	A l'Est	4
7	Kabé	Au Nord Ouest	33
8	Konobla	Est : 20,42 Au Sud : 29,10	49.52
9	Madina	A l'Est	13.30
10	Niuguan	A l'Ouest	15.65
11	Nianfula	A l'Est	24.80
12	Niéguécoura	A l'Est	20
13	Nienguekoro	Au Sud	20.30
14	N'Tabacoro	A l'Ouest : 13,57 Au Sud Est : 16,28	29.85
15	Sanankoroba	-	121.05
16	Satinébougou	Au sud : 10,90ha Au Sud Est : 9,90	20.80
17	Sicoro	Au Nord Est : 6,29 A l'Est : 5,87	12.16
18	Sienc	Au Sud	22.70
19	Sinsinu	Au Nord	34.44
20	Sougoutiula	A l'Est	15
21	Tadiana	A l'Est	23.50
22	Tadianabougou	Au Nord	17
23	Tamala	Au nord Est : 10,61 A l'Est : 3,11	13.72
24	Tourela	A l'Est	31.02
25	Toya	Au Nord : 10ha	10
26	Zougoumé		24

Source : « CAU-IHK » Novembre 2009

↳ ZONES de recasement :

La ville de Sanankoroba a déjà bénéficié d'opérations de réhabilitation, et de lotissement de la zone de recasement couvrant une superficie de 70 hectares à l'Est de la ville.

L'opération de réhabilitation du noyau ancien a bénéficié de viabilisation (sortie des voies, eau et électricité).

Aussi la première phase du lotissement de la zone de recasement en 2004, a été viabilisée (sortie de voies, eau et électricité).

Pour la ville de Banankoro, le tissu aéré peut être amélioré sans besoin d'opération d'urbanisme. Les multiples opérations de lotissement ont permis jusqu'à présent de satisfaire les besoins de la population en matière d'habitat.

1.2. Zones d'activités :

1.2.1. Zones de bureaux :

➤ Zones de bureaux existantes :

Les équipements administratifs sont concentrés à Sanankoroba autour de la préfecture et à côté de l'Ex CAR.

Un centre secondaire d'état civil est le seul équipement administratif de Banankoro.

Il est prévu la viabilisation de ses deux (2) zones administratives, et la densification de la zone de bureaux de Sanankoroba.

➤ Futures zones de bureaux :

Deux (2) nouvelles zones de bureaux sont proposées dans les villes de Sanankoroba et de Banancoro. La zone de bureaux de Sanankoroba est située à l'Est de la ville, sur la route de Koniobla. Elle couvre une superficie de 10,54 ha, et doit accueillir les nouveaux services administratifs, les projets, les banques, les assurances, les sièges d'organisations non gouvernementales etc.

Pour Banancoro, la zone de bureaux est située au Sud de la ville sur la route de Satinébouyou. Elle couvre une superficie de 5,33ha.

1.2.2 Zone commerciale :

Le nouveau centre commercial de Sanankoroba, d'une superficie de 5ha, est situé au Sud-ouest de la ville sur la RN7. Elle sera aménagée suivant les normes requises en la matière, et prendra en charge la construction de chambres froides pour la conservation du poisson et du lait.

L'aménagement des marchés hebdomadaires de la commune permettra la création de zones à vocation commerciale.

1.2.3 Zones industrielles :

Il est prévu à l'Ouest de la ville de Sanankoroba une zone de petites et moyennes industries (ZPMI) pour la transformation des produits agropastoraux. Elle couvre une superficie de 10,95 ha.

Une bande verte de cinquante (50) mètres d'emprise, couvrant une superficie de trois (3) ha, sépare la ZPMI et les habitations.

1.2.4 Zones artisanales :

La superficie totale prévue pour l'artisanat est de 4,5 ha, répartie entre les deux (2) zones distinguées :

- zone d'artisanat d'art, prévue sur une superficie de 2ha, est située à Niéguecoura;
- zone d'artisanat de service, prévue sur une superficie de 2,5ha, est située à Kabé sur la voie A. Cette zone accueillera les exploitants de matériaux de construction, pour le stockage et la vente.

1.2.5 Zone hôtelière :

Les activités de développement programmées, les relations qu'entretient la commune de Sanankoroba dans le cadre de la coopération décentralisée et les potentialités touristiques incitent à la création d'une zone hôtelière.

Le site proposé est situé au Nord de la ville de Sanankoroba, sur une superficie de 2 ha.

1.2.6 Zones maraîchères :

Les zones maraîchères prévues sont situées dans les zones humides, et aux abords des cours d'eau (marigots et mares). Elles se trouvent dans les localités suivantes : Baala, Banco coura, Banco coro, Digato, Kabé, Koniobla, Niaghan, N'tabacoro, Sicoro, Sinsina, Tadiana, Tadianabougou, Tamala et Toya.

Les actions à mener doivent porter sur :

- la sauvegarde des différentes zones (bornage) ;
- l'aménagement des zones concernées ;
- la gestion concertée par les services d'encadrement et les organisations paysannes.

1.2.7 Zones de cultures :

Les zones de cultures existent dans tous les villages de la commune. En raison du caractère rural de la zone, l'attribution de titres provisoires et de titres fonciers doit tenir compte de cette donnée afin d'assurer, même partiellement, la sécurité alimentaire de la population.

Pour ce faire, il faut :

- la consultation des services en charge de l'agriculture et des organisations paysannes avant la création de titres fonciers dans les villages de la commune ;
- la réduction des changements de vocation (rurale en urbaine) dans la commune.

1.2.8 Autres zones d'activités:

Compte tenu de la proximité du District de Bamako, les zones militaires, d'hydrocarbures, de douanes et entrepôts n'ont pas été prévues.

1.3 Armature verte :

Les espaces boisés remplissent certaines fonctions que les collectivités locales doivent prendre en compte dans leur programme d'affectation des espaces. Ils assurent une fonction biologique indispensable à l'équilibre de l'écosystème.

Il est prévu :

- la création d'une bande verte de 50 m autour de la zone PMI de Sanankoroba. Elle a une superficie de 3 ha;
- la création d'un jardin botanique à Digato, au niveau de la jonction des deux(2) marigots (Tienkô et Bolékoba). Il couvre une superficie de 290 ha;
- le maintien du massif de 1 315 ha, délimité au niveau de Banco coura, en vue d'en faire une exploitation forestière ;

Les zones vertes existantes (bosquets, espaces verts prévus dans les lotissements, zones de mise en defens etc.) sont à préserver.

1.4 Réserves foncières :

Pour les besoins futurs, le service des Domaines a déjà retenu des réserves foncières dans les villes et villages de la commune de Sanankoroba.

Les réserves foncières, prévues par ce SDU, sont situées dans les villes de Sanankoroba et de Banankoro et dans chacun des vingt quatre (24) villages.

L'objectif principal de la prévision de ces réserves est de sauvegarder les espaces non encore occupés, afin d'observer l'équilibre entre l'extension urbaine et l'exercice des activités économiques. Elles couvrent généralement les zones non encore objet de titres fonciers

Les réserves foncières de Sanankoroba couvrent une superficie de 52,43 ha, dont 23,43 ha au Nord et 29 ha au Sud de la ville.

La réserve foncière de Banankoro couvre une superficie de 76,80 ha.

Les réserves dans les villages se répartissent ainsi qu'il suit :

- Entre Buala et Sougoudiala : 240,70 ha;
- Banco coura : 46 ha;
- Banco coro : 25,68 ha;
- Digato : 180 ha;
- Falani coungo: 80,70 ha;
- Kabé : 47 ha;
- Koniobla : 122,70 ha;
- Madina : 36 ha;
- Niagnan : 50 ha (Ouest) et 92,89 ha (Est);
- Nianfala : 47,32ha;
- Entre Niéguecoura et Nienguekoro : 94,70 ha;
- N'tabacoro : 28 ha;
- Satinébouyou : 57 ha;
- Sicoro : 30ha ;
- Siènè : 80,54 ha;
- Sinsina : 109,60 ha;

- Tadiana : 91,85 ha;
- Tadianabougou : 104,75 ha;
- Tourela : 80,84 ha;
- Tamala : 21 ha;
- Toyn : 88,35 ha;
- Zougoumé : 50,23 ha.

Ces réserves foncières pourront servir de zones de culture en attendant le changement de vocation.

II. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :

2.1 Voirie :

Afin de désenclaver les villages situés à l'Ouest et à l'Est de la commune, d'intégrer la commune dans son environnement pour assurer la fluidité des échanges, les actions et aménagements suivants sont indispensables :

- l'aménagement des principales voies de la commune en bitume;
- le traitement des voies secondaires en latérite ;
- Le drainage des voies au sein des localités.

La route nationale N°7 constitue l'ossature des principales voies de la commune de Sanankoroba. Elle permettra d'assurer la jonction entre les voies de l'Ouest et celles de l'Est.

La voie de berge assurant principalement les liaisons à l'Ouest jouera un rôle primordial dans la desserte des villages et l'accessibilité des plaines rizicoles. Cette voie relie Kabala, Ngolobougou (commune de Kalaban coro), Madine, Banco coura, Tourela, Falani coungo, Nieguekoura, Sougoudiala et Baala.

Des voies de trente mètres (30) d'emprise, prévues par le SDU de Kalabancoro entre Zougoumé, Ngolobougou et Senou, participent au désenclavement de la commune de Sanankoroba. Ces deux (2) voies faciliteront d'une part les échanges dans la partie Nord de la commune et d'autre part assureront les liaisons voie de la berge du fleuve - RN7 - District de Bamako.

2.1.1 Voies à aménager en bitume :

Les informations sur les voies à aménager en bitume, sont indiquées dans le tableau N° 41 ci-après :

Tableau N° 41 : Voies à aménager en bitume

Désignation	Longueur (Km)	Emprise (m)	Origines	Itinéraires	Actions à mener
Voie A	14	20	Commune de MOUNTOUNGOLA	Niagnan, Koniobla, Sanankoroba (RN7)	Aménager en bitume
Voie B	11,600	20	Commune de Bougoula	Toya, N'labacoro, côté Sud Sanankoroba (limite Ouest de la ville)	Aménager en bitume
Voie C	15,6	20	RN 7	Kabé - Tourela	Aménager en bitume
Voie D	5,9	30	Voie C	Tamala - Sicoro - Sinsina	Aménager en bitume
Voie E	24	20	RN 7	Sinsina - Digato - Soussoumkoro - Niéguecoura - voie de berge	Aménager en bitume
Voie F (voie de berge)	31,5	30	Kalabancoro	Madina - Banco coura - Siène - Tourela - Baala - Dialakoroba	Aménager en bitume
Voie G	2,150	20	Voie H	Longe le marigot « Bolekoba » et se dirige vers le Nord (Sanankoroba)	Bornage/Recètement en bitume
Voie H	1,300	20	RN7	Tronçon de la voie N° 2, dans la ville de Sanankoroba	Bornage/Recètement en bitume
Voie I	1,500	20	Voie B	Rèlie les voies B et C, dans la ville de Sanankoroba	Bornage/Recètement en bitume
Voie J	0,700	20	RN7	Rèlie la voie H et RN7, dans la ville de Sanankoroba	Bornage/Recètement en bitume
Voie K (ceinture Est)	4,800	20	Voie B	Est Sanankoroba - Rejoint la voie B (derrière VESOS)	Bornage/Recètement en bitume
TOTAL	113,05	-	-	-	-

Source : « CAU-IHK » - Novembre 2009

2.1.2 Voies à aménager en latérite:

Elles sont au nombre quatre (4) avec une emprise de 20 m. Les données relatives aux voies à recéler en latérite sont indiquées dans le tableau N°42 ci-après :

Tableau N° 42 : Voies à aménager en latérite dans la commune

Désignation	Longueur (Km)	Emprise (m)	Origines	Itinéraires	Actions à mener
Voie N° 1	10	20	RN7 (Banankoro)	Satinébougou, rejoint la voie A à Koniobla	Bornage/Recètement en latérite
Voie N° 2	18	20	Sanankoroba Ouest	Nianfala, Zougoumé, rejoint la voie de berge à Banco coura	Bornage/Recètement en latérite
Voie N° 3	17,9	20	Sanankoroba Sud Ouest	Traverse la voie D à Sicoro ; et Kabé - rejoint la voie de berge à Banco coura	Bornage/Recètement en latérite
Voie N° 4	11	20	Voie B (à l'Est de Toya)	Tadianabougou, Tadiana ; traverse une partie de la commune de Dialakoroba et rejoint la RN7 avant le poste de péage	Bornage/Recètement en latérite
TOTAL	56,90	-	-	-	-

Source : « CAU-IHK » - Novembre 2009

2.1.3 Ronds points :

Il est prévu l'aménagement de ronds points au niveau de la jonction des voies dans les villes de Sanankoroba et de Banancoro.

Les principaux ronds points à réaliser sont :

- ✓ RP1 : intersection de la voie A et de la voie N° 1, à Koniobla;
- ✓ RP2 : intersection de la voie D et de la voie N° 3, à Sicoro;
- ✓ RP3 : intersection de la voie D et la voie B à Sinsina;
- ✓ RP4 : intersection de la voie A et de la voie N° 3 à Kabé;
- ✓ RP5 : intersection de la voie A et de la voie N° 2 à Banco coura.

2.1.4 Ouvrages d'art :

Ils seront réalisés au croisement des voies et du réseau d'assainissement.

Les ouvrages d'art à l'intérieur de la commune (au niveau des villages) seront pris en charge dans l'aménagement des voies prévues par le SDU.

Les propositions portent sur :

- ✓ la construction d'un pont sur Sinsanikô dans le village de Zougoumé;
- ✓ la construction d'un pont entre Sanankoroba et Sicoro;
- ✓ la construction d'un ouvrage entre les deux(2) Niengue;
- ✓ la construction d'un pont entre Tamala et Sicoro;
- ✓ la construction d'un pont entre Sanankoroba et Tamala;
- ✓ la construction de micro barrages à Sinsina et Koniobla;
- ✓ la réhabilitation des micro barrages de Digato et Toya;
- ✓ l'amélioration des ouvrages en bois de Ntabacoro et de Tadianabougou.

2.2. Réseaux Divers :

2.2.1. Alimentation en eau :

Pour la satisfaction des besoins actuels et futurs en eau potable, il est indispensable de mener les actions suivantes :

- ✓ l'aménagement des réseaux d'adduction d'eau alimentés par des châteaux à motricité électrique dans les pôles urbains et semi urbains;
- ✓ l'augmentation du nombre de forages en fonction des besoins de la population dans les pôles ruraux;
- ✓ l'amélioration des forages existants;
- ✓ la création de comités de gestion de l'eau pour pérenniser et sauvegarder les infrastructures.

La principale action à mener, en matière d'alimentation en eau potable, porte sur la réalisation de PGI à Baala, Banco coro, Bancò coura, Falani coungo, Kabé, Niagnan, Niéguecoura, Nienguekoro, Sièné, Sinsina, Sougoudiala, Tourela et Toya.

Pour la satisfaction des besoins d'eau des périmètres maraîchers, il est nécessaire d'une part d'aménager les marigots, les mares et les micros barrages (Niagnan et Digato); d'autre part de construire les petits barrages à Sinsina et Koniobla et de créer des Puits à Grand Diamètre (PGI) dans les zones nécessitées.

La mare sacrée « Bô » à Nienguekoro sera aménagée.

2.2.2. Alimentation en électricité :

Avec l'extension des deux (2) villes et la création de nouveaux pôles de développement, une source d'énergie pérenne est plus que nécessaire.

L'extension du réseau EDM de Banankoro à Sanankoroba, doit tenir compte des besoins du pôle de développement de Sanankoroba ; couvrant aussi les villages de Sinsina, Sicoro, Tamala et Digato. Il en sera de même pour le pôle de Banankoro - Satinébouyou.

L'électrification rurale de tous les autres villages de la commune de Sanankoroba s'impose.

2.2.3. Télécommunications :

Il est prévu, conformément aux recommandations du PDESC (2005-2009), la création d'une radio intercommunale à Koniobla.
Des radios communautaires seront créées dans les localités où cela est nécessaire.

En ce qui concerne le réseau téléphonique fixe, l'amélioration et l'extension de ce réseau sont nécessaires pour la prise en charge de tous les besoins.
Pour les réseaux GSM, il est souhaitable que tout le territoire communal soit couvert par des opérateurs de téléphonie mobile.

Le réseau Internet doit être amélioré, pour faciliter les échanges d'informations aux niveaux communal, national et international.

2.3. Environnement :

2.3.1. Assainissement :

➤ Drainage des eaux pluviales :

Malgré la présence de multiples cours d'eau et de canaux naturels d'évacuation vers l'exutoire principal (fleuve Niger) le drainage des eaux pluviales reste problématique dans la commune.

• Collecteurs à aménager :

Il est donc nécessaire d'aménager les différents cours d'eau afin d'assurer une meilleure évacuation des eaux de pluie de la commune.

Pour ce faire les actions suivantes sont nécessaires :

- ✓ l'aménagement des collecteurs naturels suivants : Sinsanikô, Banancorokô, Débelakodjan, Tadianakô, Tienkô, Dyonkô, Bolékoba, Niamadjana kô ;
- ✓ l'aménagement des mares suivantes : Bô, Soronkoroba, Taralamba, Keribaljan, Soulakoni, Nerekorodouin, Farakolokô, N'labacorodouin et Koba.

• Collecteurs à créer :

La création de collecteurs artificiels concerne uniquement la ville de Sanankoroba qui est confrontée à de fréquentes inondations.

Le collecteur, prévu le long de la voie de ceinture Est, permet de recueillir les eaux pluviales en provenance de Banancoro, et de les répartir en amont de la ville de Sanankoroba. Elles sont drainées vers « Bolékoba » à l'Est, et vers l'Ouest de la ville.

Les autres collecteurs artificiels prévus permettent de drainer les eaux de pluie vers l'exutoire principal de la ville, qui est le marigot « Bolékoba ».

Les données relatives à ces collecteurs sont indiquées dans le tableau N°43 ci - après :

Tableau N°43 : Collecteurs artificiels à créer dans la ville de Sanankoroba

N°	DESIGNATION	LONGUEUR (Km)	LOCALISATION
1	Collecteur A1	2,1	Longe de la RN7
2	Collecteur A2	2,7	Longe la route de Sinsina, RN7
3	Collecteur A3	2,5	Longe la voie B
4	Collecteur A4	1,5	Longe la voie N° 1
5	Collecteur A5	0,700	Longe la voie J
6	Collecteur A6	0,450	Longe la voie G
7	Collecteur A7	1,5	Longe la voie G
8	Collecteur A8	2	Longe la voie H
9	Collecteur A9	2,1	Longe la voie C
10	Collecteur A10	1,3	Longe la RN7, et rejoint l'ancien collecteur artificiel ; au niveau de la station Mali Oil
11	Collecteur A11	0,600	Longe une partie de la voie A, et relie les deux (2) collecteurs artificiels existants
12	Collecteur A12	1,700	Longe la voie de ceinture Est (K), traverse la RN7 et se termine à « bolékoba »
Total		19,15	

Source : « CAU-HK » - Novembre 2009

En matière de VRD, les actions à entreprendre concernent :

- le bitumage des principales voies à l'intérieur des villes de Sanankoroba et de Banancoro ;
- la réalisation de ronds points au niveau de la jonction des voies dans les villes ;

- la mise en place de fourreau à la partie urbaine des voies bitumées à Banankoro et à Sanankoroba ;
- la promotion des mesures prises par l'AMADER pour la protection de l'environnement ;
- la promotion des énergies renouvelables ;
- le respect des textes législatifs et réglementaires relatifs aux pollutions et nuisances ;
- la programmation de dépôts de transit dans les opérations d'urbanisme ;
- l'aménagement de collecteurs artificiels le long des voies revêtues.

➤ **Evacuation des déchets liquides :**

Les aménagements des marchés, de la gare routière, et de tout établissement recevant du public doivent prendre en charge la réalisation de latrines publiques.

Des latrines modernes doivent être réalisées dans dix neuf (19) villages : Banco coro, Banco coura, Falani coungo, Kabé, Koniobla, Madina, Niagnan, Nieguekoura, N'tabacoro, Satinébougo, Sicoro, Siènè, Sougoudiala, Tadiana, Tadianabougou, Tamala, Tourela, Toya et Zougoumé.

Pour une meilleure gestion des eaux usées domestiques dans les villes de Sanankoroba et de Banancoro, chaque concession doit disposer d'une fosse septique et d'un puisard. Les latrines améliorées permettront de gérer les excréta dans les concessions.

Pour la gestion des eaux usées industrielles, les opérateurs doivent prévoir des systèmes individuels de prétraitement à défaut de station d'épuration.

La mairie de Sanankoroba doit être dotée de spiro pour l'évacuation des excréta, et les services techniques de l'assainissement de moyens appropriés.

➤ **Evacuation des déchets solides :**

Les mesures proposées pour la gestion adéquate des déchets solides dans les villes de Sanankoroba et de Banankoro sont :

- la création de GIE d'assainissement et de comités de salubrité;
- la création d'un service de voirie municipale;
- la vulgarisation des fosses septiques et des puisards pour les concessions;
- la réalisation de latrines publiques au niveau des marchés et des établissements recevant du public;
- la vulgarisation des poubelles réglementaires;
- la construction de dépôts de transit;
- la dotation du centre de santé de Banancoro en incinérateur pouvant servir aussi pour la clinique privée;
- la décharge finale de Bamako servira également pour la commune de Sanankoroba, en raison de leur proximité;
- la prévision d'un dispositif d'assainissement au moment de la création de l'abattoir de Sanankoroba;
- la création de fosse étanche dans les poulaillers.

2.3.2. Préservation de la nature :

Un système adéquat de drainage des eaux pluviales et une saine gestion des déchets liquides et solides participent en grande partie à l'amélioration du cadre de vie. Ces actions doivent être complétées par :

- *l'exploitation rationnelle des différentes carrières de la commune;*
- *l'application des textes réglementaires pour une meilleure gestion des ressources forestières;*
- *la multiplication des bosquets et des domaines protégés pour la préservation du concert végétal ;*
- *le suivi et l'application correcte du Plan Communal d'Actions Environnementales (PCAIE);*
- *le reboisement des zones humides et des bordures des grandes artères;*
- *une forte sensibilisation des populations sur les dangers que peuvent constituer l'élevage des animaux ainsi que les cultures hautes dans les concessions;*
- *la réalisation de bandes vertes de protection autour des zones industrielles, des petites et moyennes industries.*

III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES :

Les propositions d'équipements tiennent d'une part de l'état des existants, des nouveaux besoins liés à la croissance démographique, et d'autre part des pôles de développement proposés.

Les zones d'activités et les équipements d'envergure sont généralement proposés dans les pôles urbains.

Les équipements dans les autres pôles permettront la prise en charge, de façon globale, des besoins des villages concernés.

3.1. Equipements administratifs :

Les nouveaux équipements administratifs seront localisés dans les zones de bureaux prévues à Sanankoroba et à Banankoro.

3.2. Equipements socio - sanitaires :

Il est prévu :

- la construction d'un centre féminin d'activités multiples (CFAM) de 1ha sur la route de Sinsina;
- l'amélioration du plateau technique des CSCOM existants à Sanankoroba et à Banancoro;
- la construction de nouveaux CSCOM dans les localités suivantes : Sanankoroba, Banancoro, Koniobla, Tourela et Tadiana;
- la réhabilitation des dispensaires de Nianfala, Toya et Zougoumé;

La superficie prévue par CSCOM est de 0,25 ha.

3.3. Equipements scolaires :

Il est prévu :

- la construction de groupes scolaires dans les localités suivantes : Baala, Niéguecoura, Bancocoura, Digato, Sinsina, Tadiana, Koniobla et Banancoro;
- la clôture des écoles et la construction de latrines à Tourela;
- la clôture des écoles de Sanankoroba et de Banancoro;
- la construction d'écoles à Zougoumé, Toya, Falani coungo, Madina, Satinébourgou, Siene Sougoudiala et Tadianabougou.
- la construction d'un centre de formation professionnelle au sud-ouest de Sanankoroba d'une superficie de 2 ha;

- la construction d'un lycée public à Sanankoroba sur un site d'une superficie de 2 ha. Il est situé à l'Ouest sur la route de Koniobla;

La superficie prévue par groupe scolaire est de 1ha.

3.4. Equipements commerciaux :

Il est prévu les actions suivantes:

- l'application du plan d'aménagement du marché de Sanankoroba accueillant la foire;
- l'application du plan d'aménagement du marché de Banancoro;
- l'aménagement des marchés accueillant la foire dans les localités de Baala, Banco coura, Kabé, Sinsina, Tadiana, Tourela;
- la construction d'un marché à volailles à Sicoro, sur une superficie de 900 m²;
- la création d'un marché dans le centre commercial de Sanankoroba;
- la création d'un abattoir d'un (1) ha dans la zone PMI située à l'Ouest de la ville de Sanankoroba;
- la construction d'un parc complexe comprenant le marché à bétail, le couloir de vaccination et le quai d'embarquement ; sur la route de N'Tabacoro couvrant une superficie de 3 ha.

3.5. Equipements sportifs et culturels :

Les prévisions portent sur :

- l'aménagement du terrain municipal de Sanankoroba situé en face de la mairie sur un site de 6,7 ha;
- l'aménagement d'un terrain de sports à Tamala, sur une superficie d'un hectare (1 ha);
- l'aménagement d'un terrain de sports à Banco coura, sur une superficie d'un hectare (1 ha) ;
- la clôture du terrain de sports au Sud du VESOS, d'une superficie de 6,2 ha;
- la clôture du terrain de sports de Banancoro, d'une superficie de 5,44 ha;
- la construction d'une maison des jeunes à Sanankoroba, d'une superficie de 1 ha situé sur la route de Sicoro;
- la construction d'un campement villageois à Tourela sur une superficie de 1 ha;
- la construction de maisons de jeunes dans les localités de Banco coura, Niagnan, Satinébouyou : d'une superficie de 1 ha chacun.

3.6. Equipements de transport et de sécurité :

Il est prévu :

- la construction d'une gare routière à Sanankoroba, d'une superficie de 2 ha sur la RN7 au Sud de la ville;
- la construction d'un centre de protection civile, au Sud du centre commercial d'une superficie de 1 ha;
- la construction d'un commissariat de police d'une superficie de 1ha dans la zone de bureaux prévue à Sanankoroba.

Pour la gendarmerie et la garde nationale qui relèvent de Dialakoroba et Kati, des postes peuvent être ultérieurement créés dans les zones de bureaux prévues.

3.7. Equipements culturels :

Les propositions portent sur :

- la clôture des cimetières de Sanankoroba et de Banancoro, couvrant respectivement une superficie de 0,9 ha et 0,85 ha ;
- la clôture des cimetières des autres villages de la commune de Sanankoroba;
- la création d'un nouveau cimetière à Sanankoroba au Nord Ouest de la ville, couvrant une superficie de 6 ha;
- la sauvegarde du cimetière des personnes âgées à Tourela et la plantation d'arbres à l'intérieur.

3.8. Equipements touristiques :

Les actions porteront sur la réhabilitation et la protection des sites touristiques suivants :

- ✓ la case sacrée des Kanté à Nienguékoro ;
- ✓ la grotte de Dagadialan à Niéguecoura ;
- ✓ le Don dingué (grotte de refuge) à Niéguecoura ;
- ✓ le Tata (en ruine) à Tadiana ;
- ✓ le marché aux esclaves à Tadiana ;
- ✓ la mare sacrée « Bô » à Nienguékoro ;
- ✓ le « Sourougou dingué » à Zougoumé ;
- ✓ le Don dingué à Kabé ;
- ✓ les Iles des Aigrettes à Banco coro ;
- ✓ le « Kemi kônô » à Banco coura ;
- ✓ le « Sira koulou » entre Siène et Tourela ;
- ✓ le Haut Fourneau à Koniobla ;

- ✓ la mare «Ngalamako » à Siènè ;
- ✓ le bois sacrés à Nianfala ;
- ✓ la concession abritant les tombes des personnes âgées à Tourela.

Nb : dans l'aménagement des zones d'habitat prévues dans ces différents villages, les restaurants et petites structures d'hébergement seront pris en charge.

IV- ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA :

L'estimation sommaire du présent Schéma porte sur les actions prioritaires à mener dès l'approbation du document en conseil des Ministres.

Elles permettront de délimiter et d'immatriculer les différents espaces programmés par le schéma, afin de sauvegarder les vocations dévolues à ces derniers.

Tableau N° 44 : Estimation du coût des actions prioritaires

N°	Désignation	U	Qté	PU Millions F CFA	Montant Millions Fcfa
I	Plan d'Urbanisme Sectoriel	u	2	30	60
II	Délimitation, bornage des zones d'habitat	ha	733.01	0.15	109.9515
III	Délimitation, Bornage et immatriculation des zones d'activités et espaces pour grands équipements	ha	964.47	0.15	144.6705
IV	Délimitation et bornage des voies y compris le nettoyage des emprises	km	169.95	0.25	42.4875
V	Délimitation, Bornage des réserves foncières	ha	1 805.85	0.10	180.585
TOTAL					537.6945

Source : « CAU-IHK » Novembre 2009

Arrêtée la présente évaluation à la somme de : CINQ CENT TRENTE SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE CINQ CENT FRANCS CFA (537 694 500 FCFA).

Il est réparti comme suit :

- Etat : 430 155 600 FCFA soit 80%
- Commune : 107 538 900 FCFA soit 20%

La répartition des programmes entre les différents pôles de développement est indiquée, dans le tableau n° 45 ci-après :

Tableau N° 45 : Répartition des programmes par pôle de développement

N°	Designations	Pôle N° 1	Pôle N° 2	Pôle 3	Pôle 4	Pôle 5	Pôle 6	Pôle 7	Pôle 8	Pôle 9		
1	Zones d'habitat	HA : 193,59 ha	HA : 73,75 ha	HA : 94 ha	HA : 81,8 ha	HA : 80,35 ha	HA : 65,17 ha	HA : 50,3 ha	HA : 38,56 ha	HA:31,02 ha		
	HP : 42,59 ha											
	Total :	218,17 ha	73,75 ha	94 ha	81,8 ha	80,35 ha	65,17 ha	50,3 ha	38,56 ha	31,02 ha		
2	Zones d'activités	ZPML : 10,95 ha	ZB : 5,33 ha		ZAS : 2,5 ha			ZAA : 2 ha				
	ZB : 10,54 ha											
	ZHO : 2 ha											
	B Verte : 3 ha											
	CC : 5 ha											
Total :	31,49 ha	5,33		2,5 ha				2 ha				
3	Réserves Foncières	RF : 393,03 ha	RF : 133,8 ha	RF : 188,22 ha	RF : 144,55 ha	RF : 312,95 ha	RF : 265,59 ha	RF : 175,4 ha	RF : 240,7 ha	RF : 175,4 ha		
		ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha		
4	Equipements collectifs	CFAM : 1ha	CSCOM 0,25ha	GS : 1 ha	Reli Disp (Nanfala, Zougouné)	CSCOM : 0,25ha	CSCOM : 0,25 ha	GS : 1 ha	GS : 1 ha	GS : 1 ha	CSCOM : 0,25ha	
		CSCOM : 0,25 ha	GS : 1 ha	MJ : 1ha		GS : 1 ha	GS : 1 ha	GS : 1 ha	GS : 1 ha	GS : 1 ha	GS : 1 ha	
		CEP : 2ha	MJ(Satinebourgou) : 1ha			Reli Disp (Toya)	MJ : 1 ha (Niagnan)					Campevent villageois : 1ha
		LYCEE : 2 ha				Parc comp : 3ha (N'atucoro)						
		2GS (Sinsina et Digato) : 2ha										
		IB (Digato) :										
		MV (Sicoro) :										
		900m ²										

Cabinet d'Aménagement et d'Urbanisme Haoua KOUYATE

* CAU - HK » BP : E - 386 TEL : 20 29 39 09

	MJ : 1ha								
	Terrain Sports : 1 ha	Terrain Sports : 1 ha							
	GR : 2 ha								
	P.C : 1 ha								
Total :	13,15 ha	3,25 ha	2 ha		4,25 ha	2,25 ha	1 ha	1 ha	1,25 ha

Source : « CAU- HK » Samankoroba Novembre 2009

Les équipements et zones d'activités prévus dans les villages situés à l'Est et à l'Ouest, permettront d'une part de créer des pôles dynamiques autour des deux (2) villes et d'autre part de prendre en charge les besoins spécifiques de chaque village.

Pour faciliter les échanges entre ces différents pôles, et entre Samankoroba et ses communes voisines, l'aménagement des voies suivantes est prioritaire :

- les voies de trente (30) mètres d'emprise prévues par le SDU de Kalabancoro pour la partie Nord;
- la voie de berge, pour la partie Ouest;
- les voies A et B, pour relier les parties Est et Ouest de la commune;
- les voies E et N° 2, pour les liaisons intra - communales.

V - STRATEGIES D'APPLICATION :

Il faut entendre par stratégies d'application l'ensemble des mesures réglementaires, techniques et financières à mettre en œuvre pour une bonne exécution des programmes du SDU.

Elles doivent faire ressortir et prendre en compte la gestion de tous les aspects dans le Périmètre d'étude dans le souci d'assurer un développement harmonieux de la ville.

Elles définissent et créent une synergie entre les différents acteurs, instaurent un cadre de concertation suffisamment participatif et animé pour la revalorisation et la promotion foncière en assurant la réalisation des travaux de voirie et de réseaux divers (VRD) en impliquant des prestataires que sont les entreprises publiques et privées.

L'application du SDU de la commune de Sanankoroba repose sur quatre (4) stratégies.

5.1 - Stratégie foncière :

Dans la gestion actuelle du foncier, dans la commune de Sanankoroba, la cohabitation des deux (2) droits (coutumier et positif) est une réalité. Cependant, il ressort nettement que le droit positif a pris le pas sur le droit coutumier et cela est dû, en grande partie, à la proximité de la capitale.

Les différents titres de propriété existants sont :

- le permis d'occuper;
- la lettre d'attribution;
- le titre provisoire de concession rurale;
- le titre foncier.

Pour la gestion des espaces définis par le présent SDU, le code domanial et foncier doit être appliqué. Cependant, il convient de concilier la satisfaction des besoins (habitat, équipements collectifs, zones d'activités et infrastructures routières) et les vocations des titres fonciers existants, ou à créer.

Les chefs de villages sont consultés mais n'ont plus de pouvoir d'attribution de parcelles dans la commune.

Les attributions dans le Périmètre d'urbanisation reviennent désormais aux autorités administratives et communales.

Pour atteindre les objectifs du présent SDU en matière foncière, il est indispensable de :

- ✓ procéder au bornage et à l'immatriculation de tous les terrains programmés dans le cadre de ce document, avant leur affectation ou cession afin de les sauvegarder;
- ✓ prendre les dispositions nécessaires en vue de la préservation des réserves foncières et des zones agricoles, notamment la zone de réserve au Sud de Sanankoroba;
- ✓ procéder à la viabilisation préalable des zones d'habitat ou d'activités;
- ✓ empêcher toute installation spontanée dans les suburbaines ou à l'intérieur des zones urbaines;
- ✓ soumettre tout projet de construction (habitat, équipement etc.) à la procédure de délivrance de permis de construire, conformément au Décret N°08 - 766/P RM du 26 Décembre 2008;

- ✓ tenir compte des vocations définies dans ce document lors des transformations de concession rurale (titre provisoire) en titre foncier, et de changement de vocations des titres fonciers;
- ✓ sécuriser le foncier pour les populations, en incitant la transformation de lettres d'attribution ou permis d'occuper en titre fonciers;
- ✓ respecter les dispositions prescrites par le Décret N° 05 - 115/ P RM du 09 Mars 2005, dans le lotissement des champs.

5.2 - Stratégie institutionnelle :

Deux (2) comités assurent le suivi de la mise en œuvre du SDU :

- le comité national d'évaluation technique des SDU au niveau national ;
 - le comité de suivi de mise en œuvre du SDU, au niveau local présidé par le Préfet de Kati. Il sera composé comme suit :
- le maire et trois (3) conseillers municipaux;
 - les chefs de villages;
 - le représentant des notabilités;
 - le représentant de « Benba »;
 - le représentant de « Benkaidy »;
 - le représentant de « Mara gnèta »;
 - le représentant des ONG;
 - la représentante du collectif des femmes;
 - le représentant de l'association des jeunes;
 - le représentant des commerçants;
 - le représentant de la chambre locale d'agriculture;
 - le représentant des artisans;
 - le représentant des éleveurs;
 - le représentant des aviculteurs;
 - le représentant des industriels;
 - le représentant du service de l'assainissement;
 - le représentant du service des routes;
 - le représentant du service chargé des domaines;
 - le représentant du service de l'Urbanisme qui sera le rapporteur;
 - le représentant du service de l'IGM.

Le comité peut s'adjoindre toute personne ressource, en fonction de ses compétences.

5.3 - Stratégie financière :

Elle oriente d'une manière générale les décideurs (Etat, Commune) vers les actes d'investissements facilitant la mise en œuvre du SDU.

❖ Etat :

L'Etat contribue au financement à travers l'aide apportée par le budget national, les interventions des projets de développement, des organismes des Nations Unies et de la Coopération bilatérale et multilatérale.

❖ *Commune :*

La commune fait face à sa quote part, dans le financement du SDU, à partir de son budget propre et par l'appui de la coopération décentralisée.

Les ressources financières de la commune sont constituées essentiellement d'impôts et de taxes. Ces impôts et taxes sont :

- la TDRL : Taxe de Développement Régional et Local ;
- l'ITS : Impôts et Taxes sur Services ;
- la TA : Taxe d'abattage ;
- la TV : Taxe de voirie ;
- la TB : Taxe sur le bétail ;
- la Patente ;
- les Vignettes ;
- la TEF : Taxe sur l'exploitation des Forêts ;
- la taxe perçue sur l'exploitation des carrières ;
- les taxes perçues sur les marchés et foires ;
- les taxes sur l'ensemble des prestations de service à caractère administratif (légalisation, délivrance d'acte d'état civil, copies etc.) ;
- la taxe de sortie pour les véhicules.

Les autres ressources financières sont constituées par la dotation générale au titre de la décentralisation, et les subventions des partenaires au développement (ANICT, PACR, PACT etc.).

L'état de recouvrement des impôts et taxes dans la commune pendant les trois (3) dernières années est indiqué dans le tableau N° 46 ci - après :

Tableau N° 46 : Situation des Impôts et taxes pendant les trois dernières années (FCFA)

N°	Nature	Année 2006 (en millions)	Année 2007 (en millions)	Année 2008 (en millions)	Point d'exécution jusqu'au 30 09 2009
1	TDRL	13.14	19.09	33.15	12.31
2	Taxe Voirie	77.25	33.19	26.10	64.64
3	Patentes	115.65	187.75	71.61	90.42
4	Taxe bétail	10.14	25.15	28.38	20.75
5	Taxe armes à feu	5.85	27.18	32.55	6.29
	Total impôts et taxes (en millions)	222,03	292,36	191,79	194,41

Source : Mairie de Sanankoroba Novembre 2009.

Les données sur le taux de recouvrement de la patente et taxes sont indiquées dans le tableau N° 47 ci-après :

Tableau N° 47 : Taux de recouvrement de la patente et taxes

N°	Années	2007	2008	2009
	Désignation			
1	TDRI	19,09	33,15	16,37
2	Taxe voirie sur les Armes	27,18	32,55	8,66
3	Taxe sur le Bétail	25,15	28,38	30,29
4	Taxe voirie sur Voirie	33,19	26,10	67,47
5	Patentes	187,75	71,61	113,30
	Total	58,47	38,36	47,22

Source : Mairie de Sanankoroba Novembre 2009.

La commune doit fournir des efforts pour améliorer le taux de recouvrement des impôts et taxes, seules les patentes sont entièrement recouvrées.

5.4 - Stratégie Sectorielle :

L'application technique du SDU demande des plans détaillés réglementant l'utilisation des sols, établissant pour le court terme les précisions pour les différentes aires d'études couvertes par le schéma. Ces plans détaillés sont appelés Plans d'Urbanisme Sectoriels (PUS).
L'aire d'étude de Sanankoroba a été divisée en deux (2) secteurs de PUS.

Le secteur de PUS n°1 correspond à l'étendue de la ville de Sanankoroba.
Il couvre une superficie de 1 181ha et est limité :

- au Nord par la ville de Banancoro;
- au Sud par la ville de Dialakoroba ;
- à l'Ouest par les villages de Tamala et Sicoro ;
- à l'Est par les villages de N'Tabacoro et Koniobla.

Ce secteur prend en charge l'essentiel des problèmes identifiés dans la ville de Sanankoroba: voirie, assainissement et desserte en eau et électricité.

Le secteur de PUS n°2 couvre l'étendue de la ville de Banancoro.
Il couvre une superficie de 759 ha environ et est limité :

- au Nord par la zone industrielle ;
- au Sud par la réserve foncière et la zone de bureaux ;
- à l'Ouest par la zone d'habitat administré ;
- à l'Est par des titres fonciers individuels.

Il se caractérise par un tissu faiblement densifié, avec moins de constructions. Cependant les voies sont bien dégagées, ce qui facilitera les nouveaux aménagements.

La mise en valeur des parcelles issues des opérations de lotissement, et la sauvegarde des nouveaux espaces programmés permettront d'assurer un développement harmonieux de la ville de Banancoro.

VI. PHASAGE :

Les actions prévues par le SDU ont été réparties entre quatre (4) phases définies dans le tableau N°48 ci-après :

Tableau N° 48 : Phasage du schéma

N°	Phase	Zonage	Equipements	Voirie et Réseaux divers
1	PHASE I : 2010- 2014	Amenagement de la zone de bureaux de Sanankoroba	Construction abattoir	Amenagement des voies A, B, C, E, F et voies N° 1 et N°2
		Amenagement des zones maraichères à Konrobla, Toya, Sicoro, Digato et Tamula	Construction CEAM à Sanankoroba	Construction du collecteur artificiel CA12, situé entre Banancoro et Sanankoroba
		Amenagement des plaines rizicoles, le long du fleuve Niger	Construction du parc complexe à N'tabacoro	Renforcement des capacités de l'adduction d'eau
			Construction de la MJ de Sanankoroba	Extension du réseau électrique EDM de Banancoro à Sanankoroba
		Construction du CEP	Amélioration du réseau de télécommunication à Banancoro	
			Construction CSCOM à Tourela et Tadiana	Equipement en château d'eau du forage de Digato
			Réhabilitation GSCOM Sanankoroba, Banancoro	Construction des collecteurs artificiels : C3, CA9, CA4, CA11
			Closure du cimetière de Sanankoroba	Amenagement de la voie de ceinture Est
			Amenagement des marchés à Sanankoroba et Banancoro	
2	PHASE II : 2015 - 2019	Amenagement de la zone d'habitat administré au Nord (Sanankoroba)	Amenagement du MV à Sicoro	Amenagement des voies D, G, N°3 et N° 4
		Amenagement artisanat de service (Kabé)	Construction du Stade municipal	Construction de collecteurs artificiels CA1, CA6, CA7
		Amenagement zone de bureaux à Banancoro	Construction du lycée public	Extension réseaux d'eau, d'électricité en fonction des besoins
		Amenagement de la zone PMI (Sanankoroba)	Création du nouveau cimetière de Sanankoroba	
		Amenagement du centre commercial	Construction CSCOM (Sanankoroba, Banancoro)	
			Construction GR et Protection Citelle	

3	PHASE III : 2020 - 2024 Aménagement de la zone habitat administratif au Sud Ouest (Sanankoroba) Aménagement de la zone hôtelière	Construction CSCOM (Koniobla) Dispensaire de Zougoumé Groupe Scolaires (Koniobla, Sinsina) Maison des jeunes de Sathéhongou	Extension réseaux d'eau, d'électricité en fonction des besoins Aménagement voies H et L Construction collecteurs artificiels CA2, CA8
4	PHASE IV : 2025 - 2029 Aménagement de la zone d'habitat planifié à l'Est (Sanankoroba) Aménagement de la zone artisanal d'art à Nienguekoro	Groupe Scolaires (Badiu, Nienguekoro, Diqato, Tadiana) Maison des jeunes de Niaguan	Extension réseaux d'eau, d'électricité en fonction des besoins Aménagement voie J et Construction de collecteurs artificiels CA5 et CA10

Source : « CAU-HK » - Novembre 2009

VII - RECOMMANDATIONS :

Les recommandations portent sur :

- la formation des élus, l'appui technique, logistique et financier;
- la création de sources génératrices de revenus (équipements marchands, taxations etc.) ;
- la préservation dans la mesure du possible des zones d'arboriculture et de maraîchage existantes ;
- l'amélioration du taux de recouvrement des impôts et taxes ;
- l'appui financier de l'Etat, de la Région, du cercle, de la Commune et des partenaires au développement ;
- l'aboutissement des projets initiés dans le cadre de jumelage (coopération décentralisée) ;
- l'association des populations aux actions de développement des différents Projets et Programmes ;
- l'incitation des bailleurs de fonds à venir investir à Sanankoroba ;
- la meilleure coordination des activités des différents partenaires qui interviennent dans la commune de Sanankoroba ;

VIII - SIGLES ET ABREVIATIONS

1. *AADEC : Association d'Appui pour l'Auto Développement Communautaire*
2. *ADS : Association Djigiya So*
3. *ADV : Association de Développement Villageois*
4. *AMADER : Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale*
5. *AMCFE : Association Malienne pour la Conservation de la Faune et de l'Environnement*
6. *AMPE : Association Malienne pour la Protection de l'Environnement*
7. *ANICT : Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales*
8. *CC : Consultation Citative*
9. *CPN : Consultation Prénatale*
10. *C.S.COM : Centre de Santé Communautaire*
11. *Disp : Dispensaire*
12. *DNUH : Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat*
13. *DRACPN : Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances.*
14. *DRPSIAP : Direction Régionale de la Population de la Statistique de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et du Plan*
15. *DRR : Direction Régionale des Routes*
16. *D.R.U.H : Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat*
17. *ERD : Electrification Rurale Durable*
18. *FAWE : Fonds d'Appui à l'Enseignement Fondamental*
19. *FCM : Fédération Canadienne des Municipalités*
20. *FED : Fonds Européen de Développement*
21. *GIE : Groupement d'Intérêt Economique*
22. *JCM : Journée des Communes du Mali*

23. *MJ : Maison des Jeunes*
24. *MV : Marché à Volailles*
25. *ONG : Organisation non Gouvernementale*
26. *PACR : Projet d'Appui aux Communautés Rurales*
27. *PACT : Programme d'Appuis aux Collectivités Territoriales*
28. *PASAOP : Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes*
29. *PC : Protection Civile*
30. *PCAE : Programme Communal d'Actions Environnementales*
31. *PDAM : Projet de Développement de l'Aviculture au Mali*
32. *PGD : Puits à Grand Diamètre*
33. *PGP : Programme de Gouvernance Partagée*
34. *PSSA : Programme Spécial pour la Sécurité Agricole*
35. *PUS : Plan d'Urbanisme Sectoriel*
36. *Réh : Réhabilitation*
37. *RN : Route Nationale*
38. *RR : Route Régionale*
39. *SDU : Schéma Directeur d'Urbanisme.*
40. *SLACPN : Service Local de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances*
41. *VESOS : Village d'Enfants SOS*
42. *V.R.D : Voirie et Réseaux Divers*
43. *ZAA : Zone Artisanale d'Art*
44. *ZAS : Zone Artisanale de Service.*

IX - BIBLIOGRAPHIE :

- 1 - Avant projet de schémas régionaux d'aménagement et de développement (APSRAD)
- 2 - Carte routière de la région de Koulikoro (IGM) ;
- 3 - Classification des routes _ Itinéraires des routes classées _ Juin 2004 (DRR Koulikoro) ;
- 4 - Cartographie du Mali : Mission de Décentralisation ;
- 5 - Carte de l'Afrique de l'Ouest 1/200000 - Banamba ;
- 6 - Plan de Développement économique social et culturel (PDESC) de la commune rurale de Sanankoroba - 2005 - 2009
- 7 - SUI de Ouélessebougot 2004 - Décret N° 453 P - RM du 17 Octobre 2005
- 8 - Résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1998
- 9 - Résultats provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'Avril 2009
- 10 - Programme Régional Solaire phase II (PRSII), financé par l'Union Européenne et l'Etat Malien à travers le CH.SS ;
- 11 - Recueil de Textes sur Urbanisme et la promotion immobilière 2006 (MHU) ;
- 12 - Décret N° 08 - 766/ P RM du 26 Décembre 2008, portant réglementation de la délivrance du permis de construire
- 13 - Décret N° - 08- 346/ P RM du 26 Juin 2008 relatif à l'étude d'impact environnemental et social ;
- 14 - L'ordonnance N° 00 - 027 /P RM du 22 Mars portant Code Domaniale et Foncier
- 15 - L'aménagement urbain : outils juridiques et forme urbaine - Jocelyne Dubois-Maury - 1996 ;
- 16 - Analyse Urbaine - Philippe Panerai _Jean Charles Depaule _ Marcelle Demorgon ;
- 17 - Plan de Développement éducatif de la commune de Sanankoroba _ (2005/06 _ 2009/10)

ANNEXES

X - DECISION D'OUVERTURE DES ENQUETES

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES
COLLECTIVITES LOCALES
.....
REGION DE KOULIKORO
.....
CABINET DU GOUVERNEUR
.....

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI
.....

DECISION N° 0229 / GRKK-CAB

Portant ouverture des enquêtes préalables à l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanismes (S D U) des communes rurales du Mandé, de Sanankoroba et de Mountougoula et environs.

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE KOULIKORO

- Vu la Constitution de la République du Mali en date du 12 janvier 1992 promulguée par le Décret n°92 - 073/P - CTSP du 25 février 1992 ;
- Vu la loi n° 95-009/AN-RM du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics ;
- Vu la loi n°95-034/AN-RM du 12 avril 1995 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali, modifiée par les lois N° 098-010 du 15 juin 1998 et 98-066 du 30 décembre 1998 ;
- Vu la loi N° 96-059 du 04 Novembre 1996 portant création des Communes du Mali ;
- Vu le Décret n°95-210/P-RM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des Représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales, modifié par le décret N°01-551/PRM du 20 novembre 2001 ;
- Vu l'Ordonnance N° 00-027/PRM du 22 Mars 2000 portant Code Domaniaal et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi n°02-008 du 12 Février 2002 ;
- Vu la Loi n° 02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret n°04-607/PRM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret n°08-0042/P-RM du 25 janvier 2008 portant nomination des Gouverneurs de Régions.

DECIDE

Article 1^{er} : Sont déclarées ouvertes les enquêtes préalables à l'élaboration des Schémas Directeurs et d'Urbanismes (SDU) portant sur les données naturelles et sociologiques, les infrastructures, les équipements collectifs, l'habitat, la démographie et les activités sociales, culturelles et économiques des communes rurales du Mandé, de Sanankoroba et de Mountougoula et leurs environs.

Article 2 : Sont concernées par lesdites enquêtes, les Communes du Mandé, de Sanankoroba et de Mountougoula et leurs environs.

- Pour la Commune du Mandé, le périmètre d'urbanisme choisi correspond aux limites actuelles de la Commune et regroupe les villages de Ouézzindougou, (chef lieu de la Commune), Kanadjiguila, Balanbougou, Dalakana, Djoliba, Farabana, Kabalabougou, Kamalokakelin, Nafadji, Samanko plantation, Samaya Somono, Kamalin-Soba, Katibougou, Coursalé, Coursalekoro, Kirina, Krinsomono, Mamaribougou, N'Tanfaba, Tieguedo-Nianfarat, Mamaniana, Samaya, Torokorobougou.

- Pour Sanankoroba, le périmètre défini correspond aux limites actuelles de la Commune et regroupe les villages de Sanankoroba (chef lieu de Commune), M'Bala, Banankoro, Banco-Coura, Banco-Coro, Digato, Falani-Goungo, Gningué-Coro, Gningué-Coura, Satinébougou, Sinsina, Kadiana, Tadianabougou, Touréla, Zougoumé, Kabé, Kogniobla, Madina, N'Tabacoro, Gnagnan, Nianfala, Sikoro, Chiené, Songodialan, Tamala, Toya.

- Pour la Commune de Mountougoula, le périmètre défini correspond aux limites actuelles de la Commune et regroupe les villages de Mountougoula (chef lieu de Commune), Bandougou, Dara, Darani, Dialakorobougou, Falako-Darani Falani, Faradala, Farako-Moutougoula, Foniankoro, Kounkodjan, Manakoron, Sanankorobougou, Sébélakoro et Tangala.

Article 3 Les autorités politiques et administratives, les opérateurs économiques et sociaux les populations des aires concernées sont invitées à prêter leur concours à la réussite des enquêtes.

Article 4 : L'avis préalable des services de l'urbanisme est exigé pour tous les travaux de construction et d'aménagement public et privé dans les zones concernées.

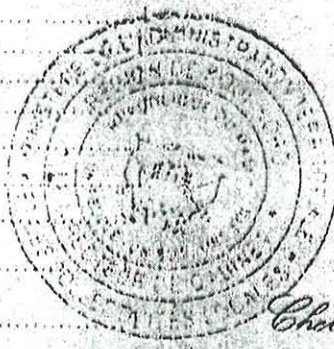
Article 5 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature est valable jusqu'à l'approbation des Schémas Directeurs d'Urbanismes du Mandé, de Sanankoroba et de Mountougoula.

AMPLIATIONS :

- Original 1
- MATCL 1
- MHU 1
- Procureur de la République Kati 1
- DNUH 1
- Sub UH 1
- Assemblée Rég 1
- Préfet de Kati 1
- Conseil de Cercle Kati 1
- Sous préfet de Baguineda 1
- Sous préfet de Sanankoroba 1
- Sous préfet de Samaya 1
- Mairie du Mandé 1
- Mairie de Sanankoroba 1
- Mairie de Mountougoula 1
- Groupement de la Gendarmerie 1
- Compagnie de la Garde Nationale 1
- Archives 1

Koulikoro, le : 05 MAY 2009

P/LE GOUVERNEUR DE REGION P.O.
LE DIRECTEUR DE CABINET



Amadou DOLO

Administrateur Civil

Chevalier de l'Ordre National

1/15

XI - PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme S.J.F

Région de Koulikoro

Cercle de Kati

Commune de Sanankoroba

N° 09 - 006 / C.C.S

Nombre de conseillers : 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers représentés : 05

Ont voté pour 05...contre... Abstention... 05...

République du Mali
Un Peuple -- Une But -- Une Foi

Ordre du jour : Adoption du projet de schéma Directeur d'urbanisme de la commune Rurale de Sanankoroba

Le Conseil Communal

Vu la Constitution du 25 Février 1992

Vu la loi n° 93-008 du 11 février 1993, modifiée déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 95-034 du 12 Avril 1995, modifiée, portant Code des Collectivités Territoriales.

Vu la Décision N° 0229/GRKK-CAB du 05 Mai 2009, portant ouverture des enquêtes préalables à l'élaboration des schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) des Communes rurales de Mandé, de Sanankoroba et de Mountougoula et environs.

Délibère :

Article premier : Le Conseil Communal de Sanankoroba réunit en session extraordinaire au cours de sa séance du 13 Novembre 2009, après avoir délibéré au scrutin public, a décidé d'adopter le projet de schéma Directeur d'Urbanisme de la Commune Rurale de Sanankoroba

Article 2 : La présente délibération sera transcrite dans le registre des délibérations







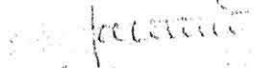
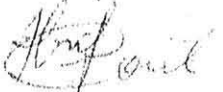






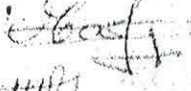





Fait et délibéré en séance publique

Sanankoroba le 13 Novembre 2009

Ampliations :

Préfet I/C.R

Signature des Conseillers

- | | | |
|----------------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| 1- Mamadou Zan | Traoré |  |
| 2- Oumar | Coulibaly |  |
| 3- Soriba | Bagayoko |  |
| 4- Moulaye | Mété |  |
| 5- Fankélé | Samaké |  |
| 6- Fanta | Diarra |  |
| 7- Mamadou F. | Doumbia |  |
| 8- Issa | Coulibaly |  |
| 9- Ouleymatou Seydou | Diakité |  |
| 10- Minata | Samaké |  |
| 11- Yacouba | Traoré |  |
| 12- Bréhima | Keïta |  |
| 13- Kassim | Traoré |  |
| 14- Kariba | Coulibaly |  |
| 15- Mamadou | Traoré |  |
| 16- Mamadou | Kané' |  |
| 17- Mama | Coulibaly |  |
| 18- Haby | Doumbia |  |
| 19- Faman | Doumbia |  |
| 20- Modibo | Doumbia |  |

21-Seydou

Samako

16 sur 143

22-Siaka

Samako

23- Nansiga

Diakité

Le Secrétaire de Général

Le Maire



Foumany SOW, Adm. Territorial

Mamadou Zan Traore

XII - DECISION D'APPROBATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REGION DE KOULIKORO
CERCLE DE KATI

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

BOURNIER ABOU
N° 010
20/02/2010

// DECISION //° 109 /CKTI

PORTANT APPROBATION
DE LA DELIBARATION N° 09-006/CCS
EN DATE DU 16/11/2009
DU CONSEIL COMMUNAL DE SANANKOROBA

LE PREFET DU CERCLE DE KATI

- VU la Constitution de la République du Mali
- VU la loi 93-008/ du 11/02/1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités Territoriales, notamment en son articles 19 modifié par la loi n°99-037 du 10 août 1999 ;
- VU la Loi n° 95-034/AN-RM DU 12 Avril 1995 portant code des Collectivités Territoriales en République du Mali ;
- VU le Décret n° 95-210/PG-RM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au sein des Collectivités Territoriales
- VU le B E n° 010/15 en date du 11 /02/2010

// DECIDE :

Article 1^{er} est approuvée la délibération n° 09-006/CCS en date du 16/11/2009 du conseil communal de SANANKOROBA portant adoption du SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA COMMUNE RURALE DE SANANKOROBA

Article 2 la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

I-) IMPLIATIONS :

GRKK 2/P CR	2
Mairie Commune	2
Secrétariat particulier	2
Archives-chrono	2/8

Kati, le 23/02/ 2010
P/LE PREFET DU CERCLE P.O.
L'ADJOINT,


AFEL .B. YATTARA
ADMINISTRATEUR CIVIL.

XIII - LISTE DES PARTICIPANTS

- 1 - Préfet de Kati représenté par Mamoutou TRAORE
- 2 - Sous-préfet de Sanankoroba représenté par Mme Kassogué Mama COULIBALY
- 3- Maire de Sanankoroba : Mamadou Z. TRAORE
- 4- Mairie de Touba : Oumar COULIBALY
- 5- Mairie de Sanankoroba: Soriba BAGAYOGO
- 6 - Secrétaire Général (mairie de Sanankoroba) : Toumany SOW
- 7 - Chef de village Sanankoroba (représentant) : Bakary Chô TRAORE
- 8 - Conseiller villageois (Sanankoroba) : Siaka N'tji TRAORE
- 9 - Conseiller villageois (Sinsina) : Salif DOUMBIA
- 10 - Conseiller villageois (Sicoro) : Brehima SACKO
- 11 - Conseiller villageois (I'amala) : Bakary COULIBALY
- 12 - Conseiller villageois (Digato) : Fadjigui DOUMBIA
- 13 - Chef de village (Banancoro) : Faman COULIBALY
- 14 - Conseiller Villageois (Banancoro) : Amadou COULIBALY
- 15 - Conseiller Villageois (Satinébougou) : Adama SACKO
- 16 - Personne ressource : Soungalo FANE
- 17 - Député Sanankoroba : Modibo DOUMBIA
- 18 - Conseil de Cercle Kati : Hady TOURE
- 19- Maire Dialakoroba : Mamadou SAMAKE
- 20 - Maire Bougoula : Zan COULIBALY
- 21 - Maire Moutougoula : Daouda DIARRA
- 22 - Mairie Kalabancoro Ali GUINDO
- 23 - Mairie Commune du District de Bamako :
- 24 - CAP Baguineda : Baky TRAORE
- 25- OPIVN Sanankoroba : Sadou CISSI
- 26- Gendarmerie Valadie : Adjudant Chef Nanko COULIBALY
- 27 - Peloton Kati : Moussa TESSOUGUI
- 28 - Impôts Kati : Mamadou SOGOBA
- 29 - Unité d'appuis aux productions et industries animales : Abdoulaye MALI
- 30 - Santé Sanankoroba : Souleymane COULIBALY
- 31 - Poste vétérinaire : Cheick Oumar KAMISSOKO
- 32- Antenne Laux et Forêts Sanankoroba : Oumar D MAIGA
- 33- Commission de Jumelage « Benkadi » : Konimba TRAORE
- 34- Association des usagers de l'eau : BAKARY DOUMBIA
- 35 - Association « Benba » Abdoulaye TRAORE
- 36 - Chambre locale d'Agriculture : Bourama TRAORE
- 37 - Chambre locale des métiers : Mahamadou COULIBALY
- 38- Association des Maraîchers : Fah TRAORE
- 39 - Association des Exploitants de sable : Modibo DIALLO
- 40 - Syndicat des chauffeurs : Sidiki TRAORE
- 41 - Association des pêcheurs : Karamogo KONAKE
- 42 - Association des éleveurs : Baraye DIALLO
- 43 - Réseau des Femmes : Soumoukoun SACKO
- 44 - Association des commerçants : Karamoko KANTE
- 45 - Association des Jeunes : Kassim TRAORE

- 46 - Radio « Benba kan » : Mme TRAORE Djénébou TRAORE
47 - Nyésigiso : Tiécoura SAMAKE

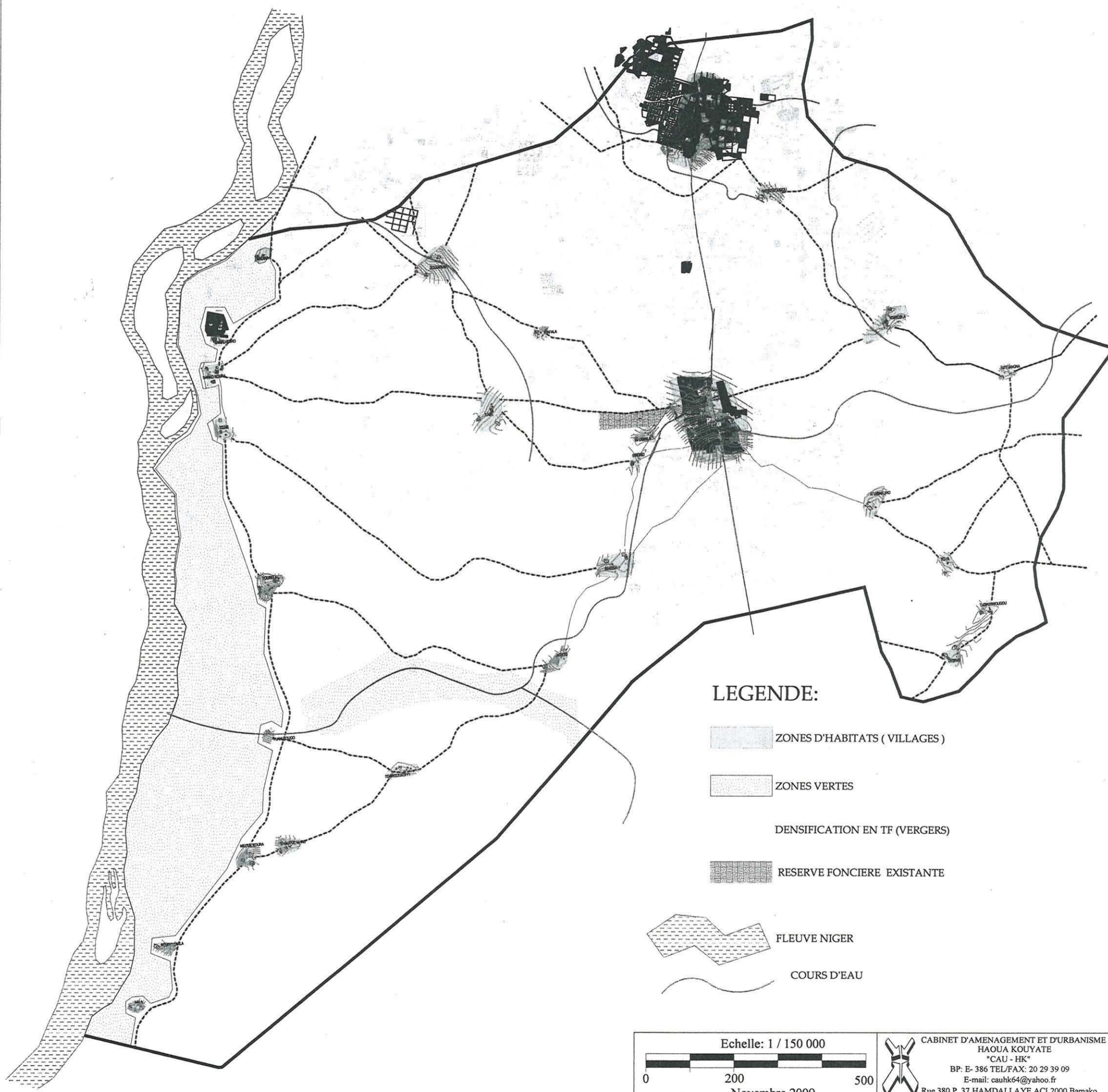
DELEGATIONS NATIONALES ET REGIONALES

- 48 - DNUH : Boubacar S OUATTARA
49 - DNUH : Nouthoum TRAORE
50 - DNUH : Simaly SANOGO
51 - DRUH Koulikoro : Amadou DIALLO
52 - DRUH Koulikoro: Issa DIABAKATE
53 - DRUH Kati : Abdoulaye A TOURE
54 - DRDC Koulikoro: Amadou DOLUMBIA
55 -DRPSIAP : Amadou TRAORE
56 - DRACPN Kati : Mme DIARRA Diarry TRAORE
57- Bureau des Domaines de Kati : Mamadou dit mama KONDO
58 - Direction des Routes Koulikoro : Mamadou DEMBELE
59 - Direction Régionale du Génie Rural : Salif FOMBA

PIECES GRAPHIQUES

CONSTATS

OCCUPATION DU SITE




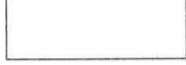









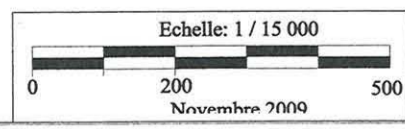
ETAT DES LIEUX SANANKOROBA

2



LEGENDE:

-  EQUIPEMENTS INDUSTRIELS
-  EQUIPEMENTS SCOLAIRES
-  EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES
-  EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS
- VESOS** VILLAGE D'ENFANTS SOS DE SANANKOROBA
-  EQUIPEMENTS CULTUELS
-  EQUIPEMENTS COMMERCIAUX
-  EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS
-  EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS
-  CIMETIERE
-  ESPACE VERT
-  SITE LOGEMENT SOCIAUX



CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
 HAOUA KOUYATE
 CAU - HK
 BP: E- 386 TEL/FAX: 20 29 39 09
 E-mail: cauhk64@yahoo.fr
 Rue 380 P. 37 HAMDALLAYE ACI 2000 Bamako

ETAT DES LIEUX BANANKORO

3



LEGENDE:

-  EQUIPEMENTS INDUSTRIELS
-  EQUIPEMENTS SCOLAIRES
-  EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES
-  EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS
-  EQUIPEMENTS CULTUELS
-  EQUIPEMENTS COMMERCIAUX
-  EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS



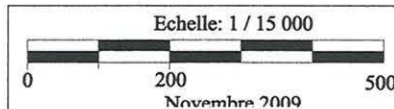
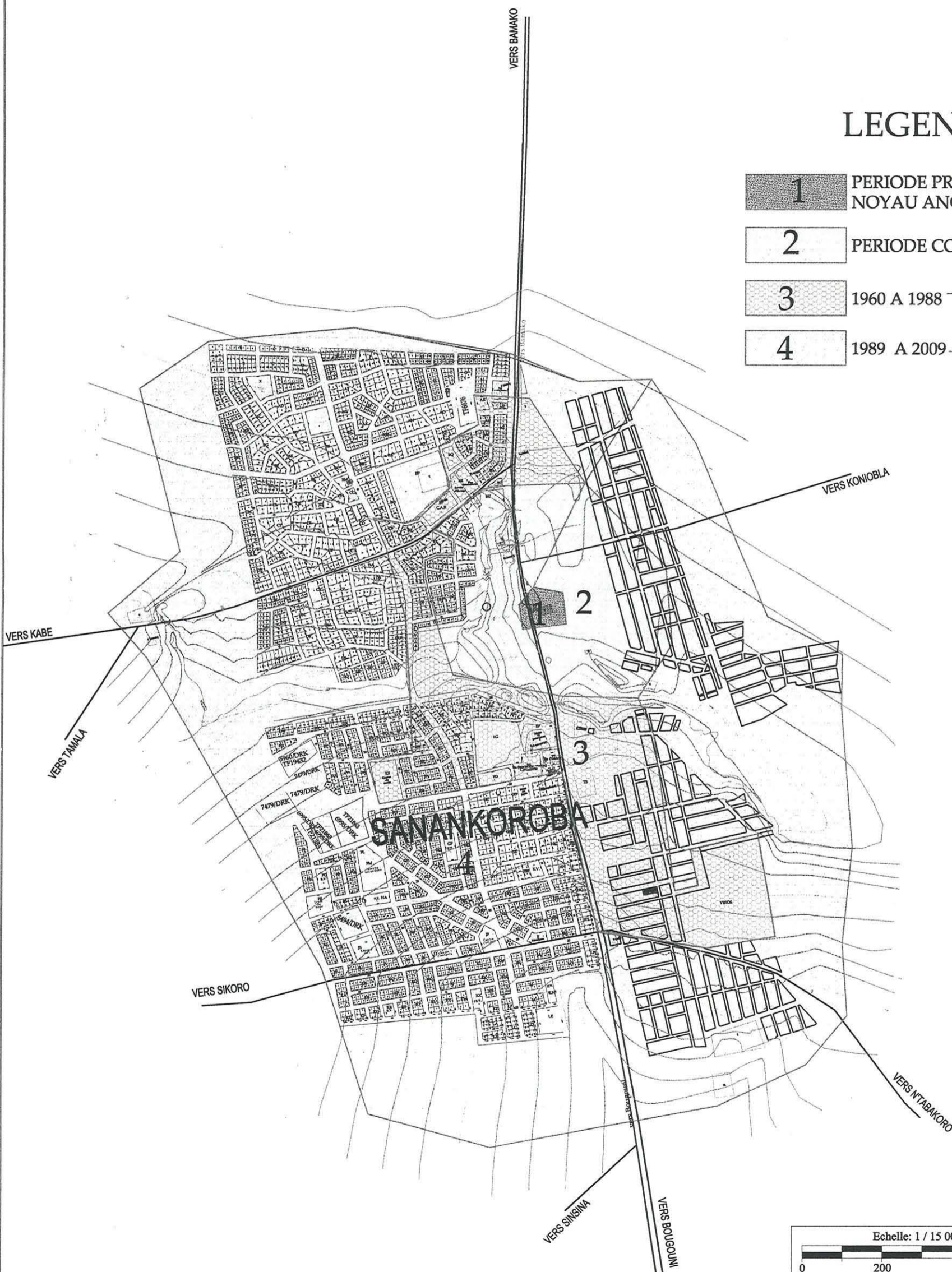
EVOLUTION DU SITE SANANKOROBA

4



LEGENDE:

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 1 | PERIODE PRE-COLONIALE
NOYAU ANCIEN |
| 2 | PERIODE COLONIALE |
| 3 | 1960 A 1988 |
| 4 | 1989 A 2009 |
- } PERIODE POST-COLONIALE




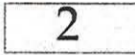

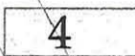
CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
HAOUA KOUYATE
"CAU - HK"
BP: E- 386 TEL/FAX: 20 29 39 09
E-mail: cauhk64@yahoo.fr
Rue 380 P. 37 HAMDALLAYE ACI 2000 Bamako

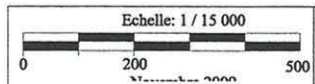
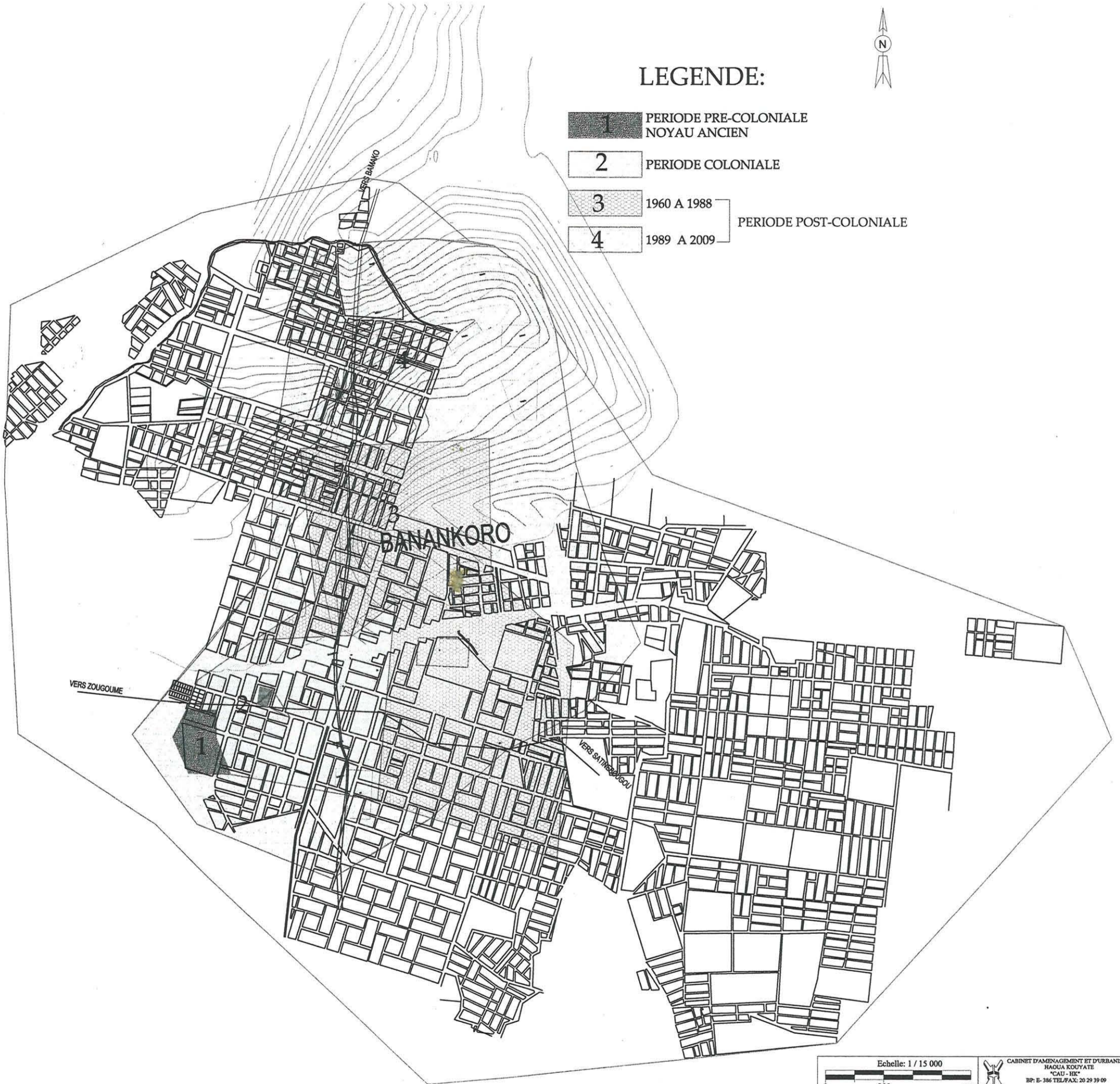
EVOLUTION DU SITE BANANKORO

5



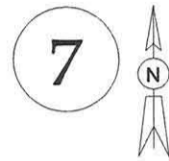
LEGENDE:

- | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---|---------------------------------------|
|  | 1 | PERIODE PRE-COLONIALE
NOYAU ANCIEN |
|  | 2 | PERIODE COLONIALE |
|  | 3 | 1960 A 1988 |
|  | 4 | 1989 A 2009 |
- PERIODE POST-COLONIALE

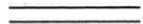


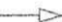




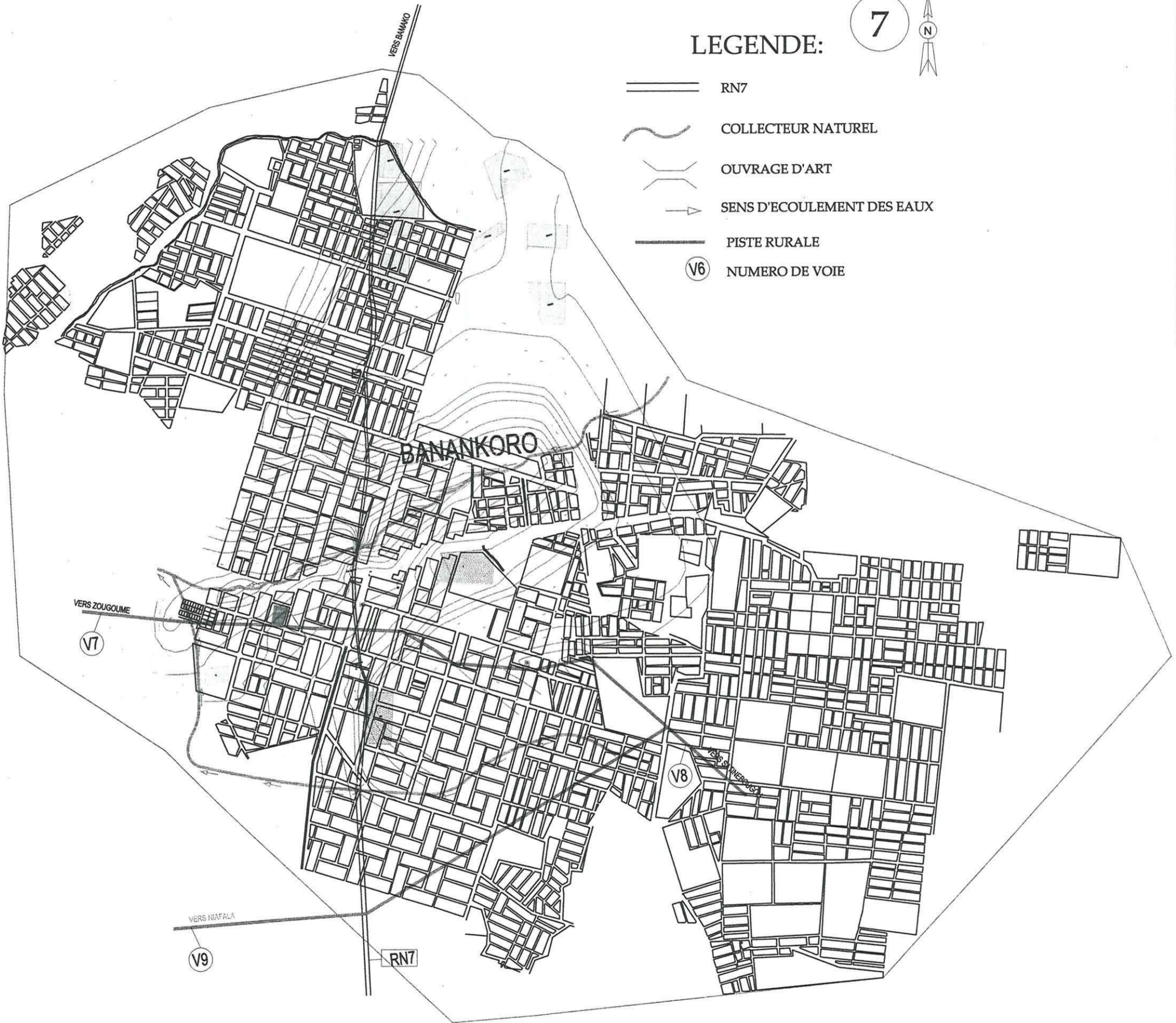
CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
HAOUA KOUYATE
"CAU" - IS*
BP: B- 386 TEL/FAX: 20 29 39 09
E-mail: caubk64@yadoo.fr
Rue 180 P 57 HAMIDIA LAVERA 7000 Bamako

ASSAINISSEMENT VOIRIE BANANKORO



LEGENDE:

-  RN7
-  COLLECTEUR NATUREL
-  OUVRAGE D'ART
-  SENS D'ÉCOULEMENT DES EAUX
-  PISTE RURALE
-  NUMERO DE VOIE



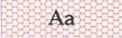
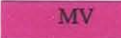

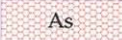





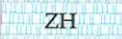





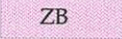






Echelle: 1 / 15 000
0 200 500
Novembre 2000

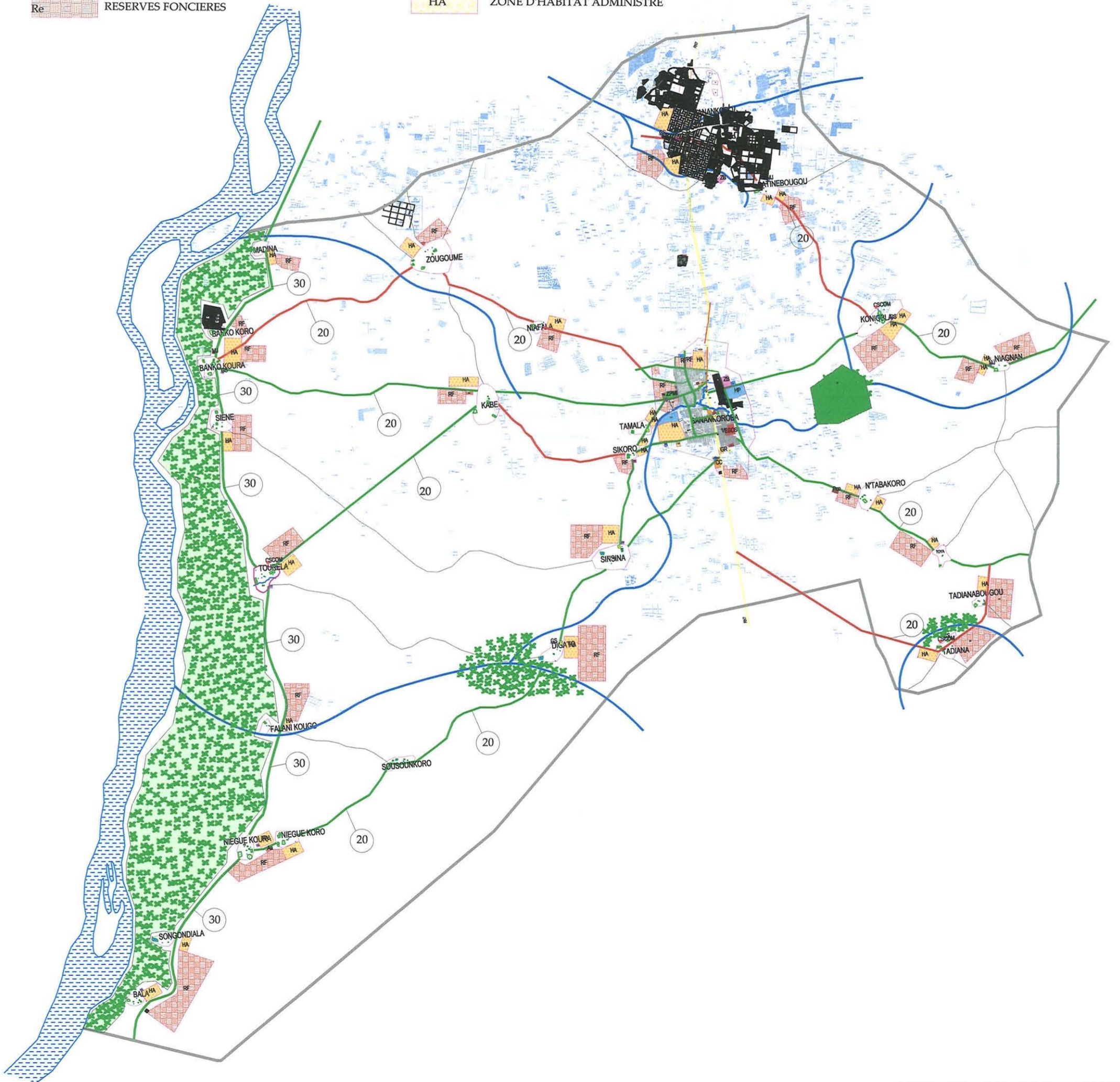
CABINET D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
HAOUA KOUYATE
"CAU - UR"
BP. E. 386 TEL/FAX: 20 29 39 09
E-mail: cauhk64@yahoo.fr
Rue 380 P. 37 HAMDALLAYE ACI 2000 Bamako

PROPOSITIONS

ZONAGE EQUIPEMENTS COMMUNE DE SANANKOROBA





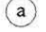



LEGENDE:

- | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Aa ZONE D'ARTISANAT D'ART |  MV MARCHÉ A VOLAILLES |  CSCOM CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE |
|  As ZONE D'ARTISANAT DE SERVICE |  GS GROUPE SCOLAIRE |  MJ MAISON DES JEUNES |
|  HP ZONE D'HABITAT PLANIFIE |  Pco PARC COMPLEXE |  CFP CENTRE DE FORMATION PROFESSIONELLE |
|  ZH ZONE HOTELIERE |  Pc PROTECTION CIVILE |  CFAM CENTRE FEMININ D'ACTIVITES MULTIPLES |
|  CC CENTRE COMMERCIAL |  Ly LYCEE PUBLIC |  GR GARE ROUTIERE |
|  ZB ZONE DE BUREAUX |  Ci CIMETIERE |  J JARDIN BOTANIQUE |
|  ZPMI ZONE PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES |  HA ZONE D'HABITAT ADMINISTRISTRE | |
|  RM RIZICULTURE ET MARAICHAGE | | |
|  Re RESERVES FONCIERES | | |



VOIRIE ASSAINISSEMENT COMMUNE DE SANANKOROBA

LEGENDE:

-  ROUTE NATIONALE RN7
-  VOIES PROPOSEES EN BITUME
-  VOIES PROPOSEES EN LATERITE
-  EMPRISE DE VOIES
-  NOMENCLATURE
-  ZONE VERTE
-  COLLECTEUR NATUREL A AMENAGER
-  SENS D'ECOULEMENT DES EAUX

2

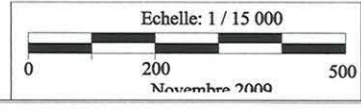
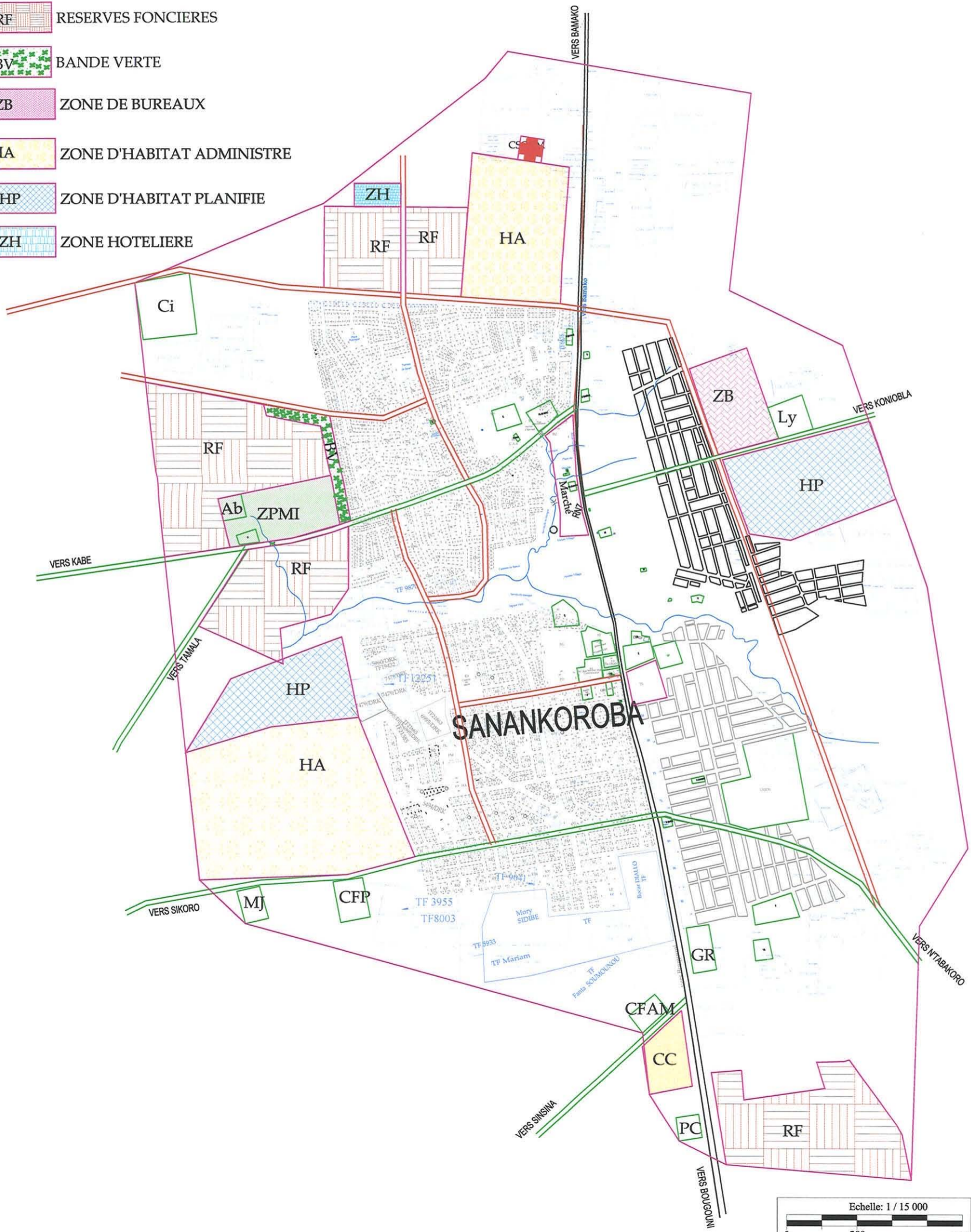


ZONAGE VILLE SANANKOROBA



LEGENDE:

- ZPMI ZONE PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES
- CC CENTRE COMMERCIAL
- RF RESERVES FONCIERES
- BV BANDE VERTE
- ZB ZONE DE BUREAUX
- HA ZONE D'HABITAT ADMINISTRE
- HP ZONE D'HABITAT PLANIFIE
- ZH ZONE HOTELIERE



CABINET D'AMENAGEMENT ET DURBANISME
 HAOUA KOUYATE
 CAU - HK
 BP: E- 386 TEL/FAX: 20 29 39 09
 E-mail: cauhk64@yahoo.fr
 Rue 380 F. 37 HAMDALLAYE ACI 2000 Bamako

ZONAGE EQUIPEMENTS BANANKORO

4

LEGENDE:

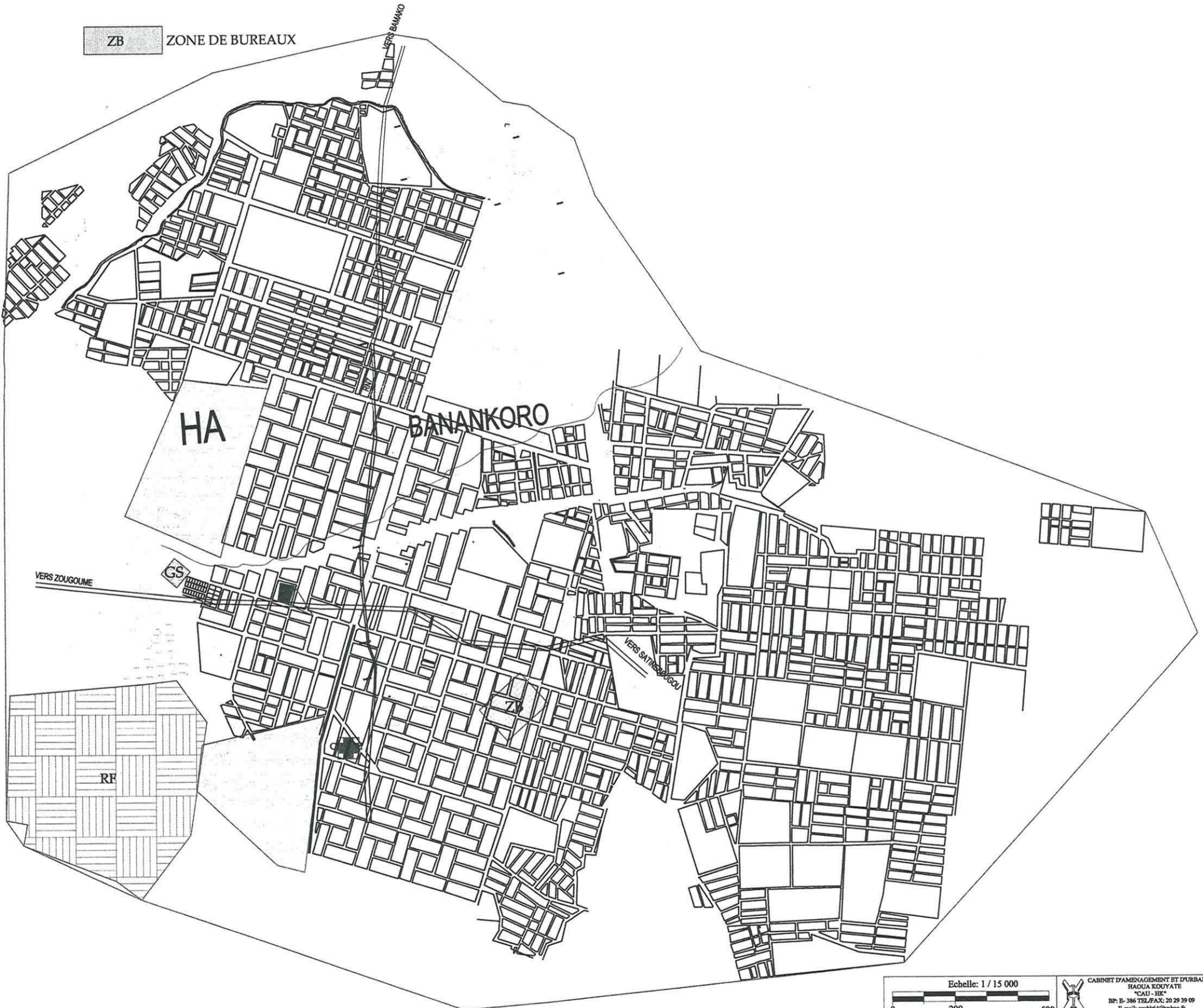
HA ZONE D'HABITAT ADMINISTRE

RF RESERVES FONCIERES

ZB ZONE DE BUREAUX

CSA CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE

GS GROUPE SCOLAIRE



Echelle: 1 / 15 000







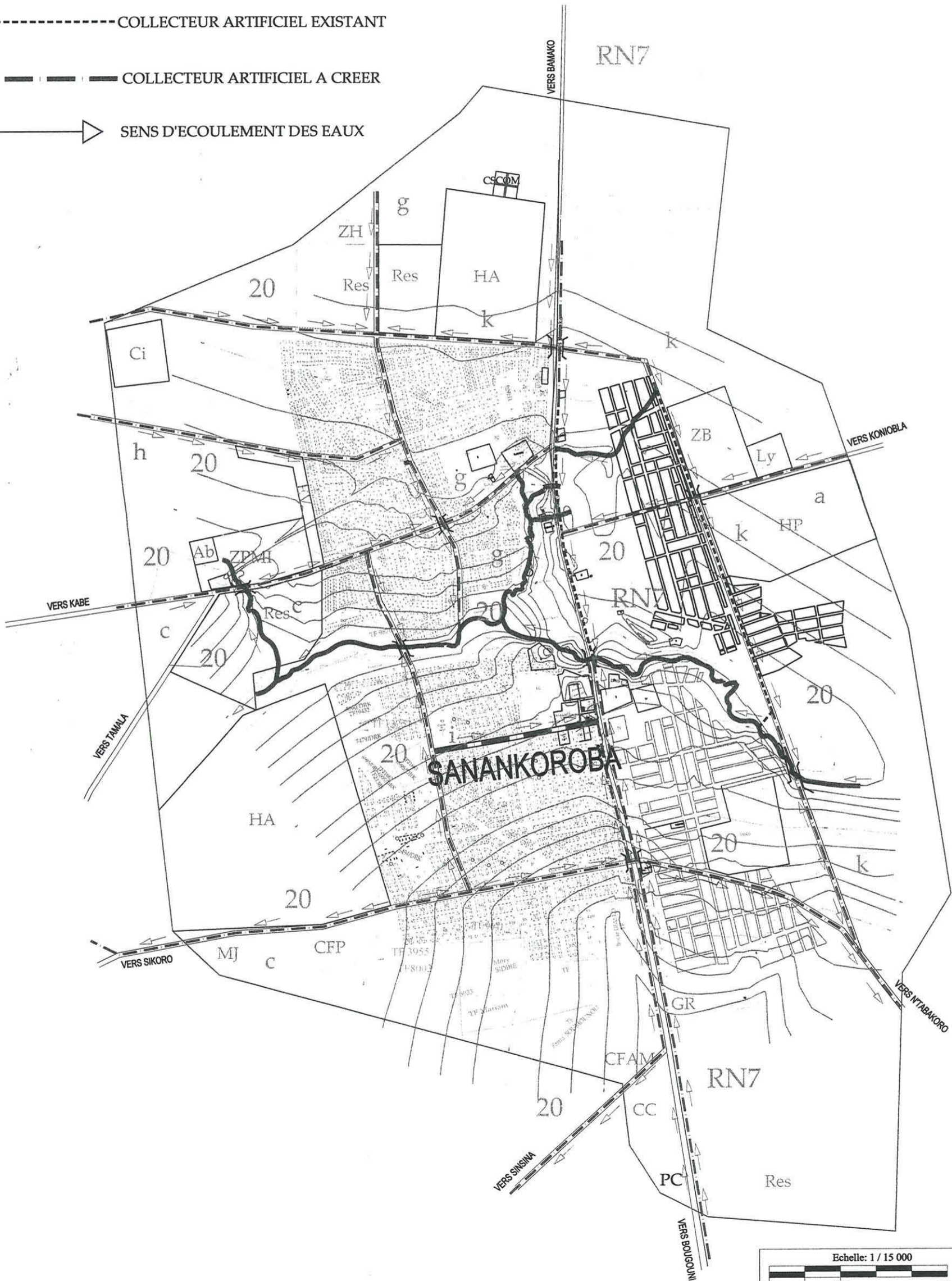
CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
HAOUA KOUYATE
"CAU - IIR"
BP: E-386 TEL/FAX: 20 29 39 09
E-mail: cauh64@yahoo.fr
Rue 100 P 17 HAMBATI AYE ACT 7000 Bamako

ASSAINISSEMENT VILLE SANANKOROBA

6

LEGENDE:






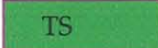




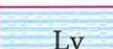
-  COLLECTEUR NATUREL A AMENAGER
-  COLLECTEUR ARTIFICIEL EXISTANT
-  COLLECTEUR ARTIFICIEL A CREER
-  SENS D'ECOULEMENT DES EAUX

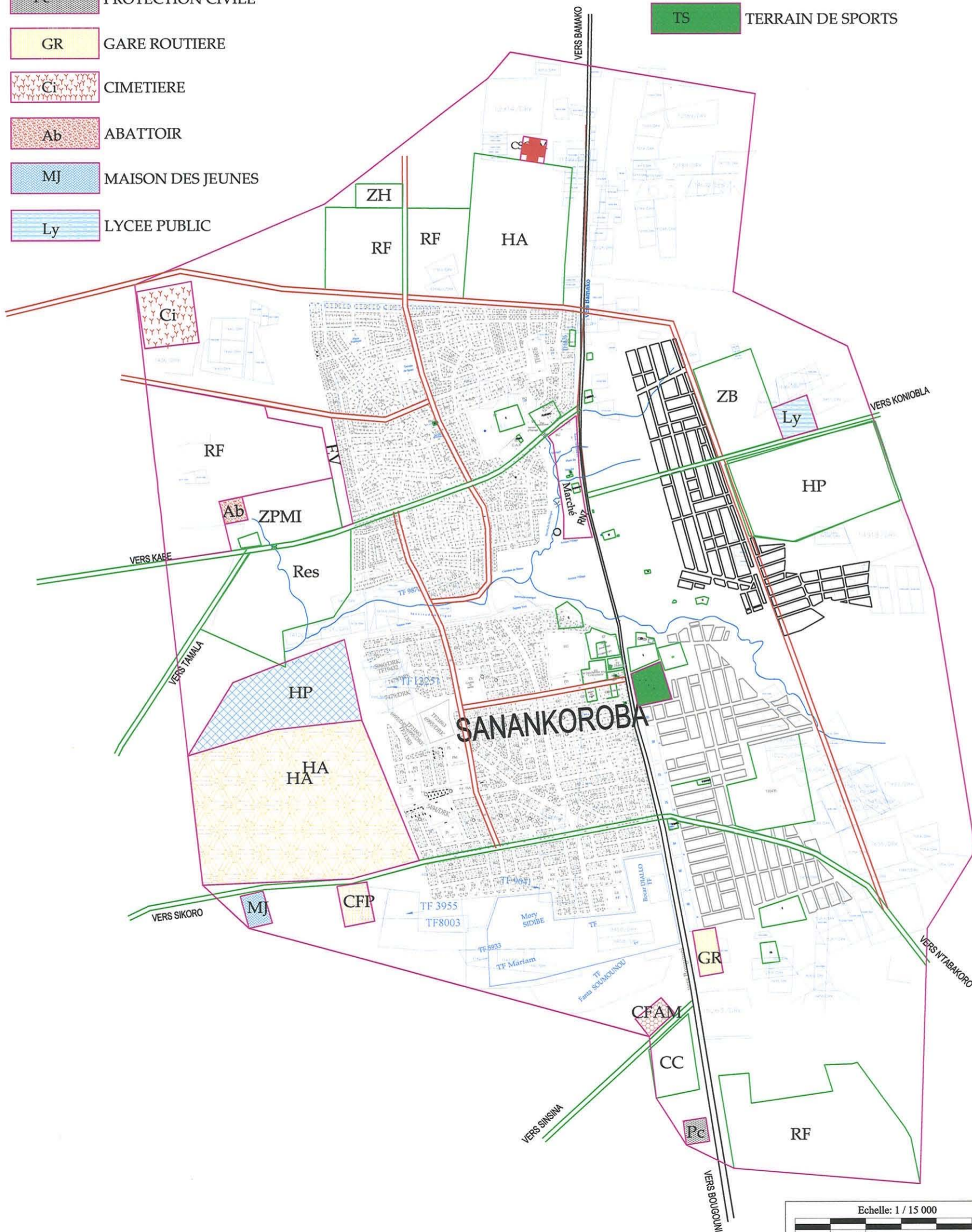


EQUIPEMENTS VILLE SANANKOROBA

7

LEGENDE:

- | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
|  | CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE |  | Ci CIMETIERE |
|  | CFAM CENTRE FEMININ D'ACTIVITES MULTIPLES |  | CFP CENTRE DE FORMATION PROFESSIONELLE |
|  | Pc PROTECTION CIVILE |  | TS TERRAIN DE SPORTS |
|  | GR GARE ROUTIERE | | |
|  | Ci CIMETIERE | | |
|  | Ab ABATTOIR | | |
|  | MJ MAISON DES JEUNES | | |
|  | Ly LYCEE PUBLIC | | |



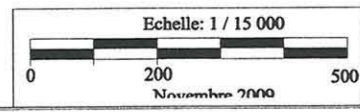
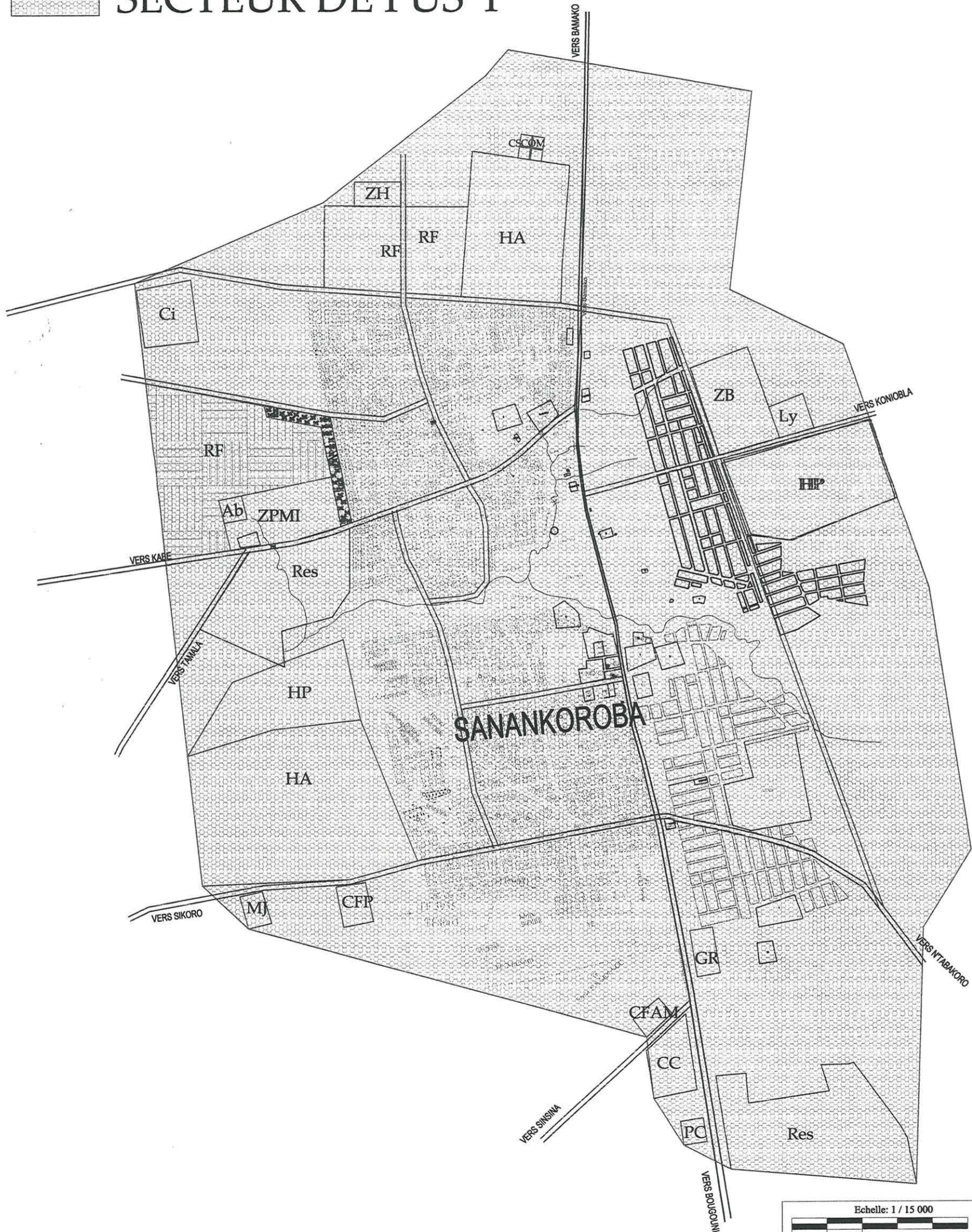
PUS VILLE SANANKOROBA

8



LEGENDE:

 **SECTEUR DE PUS I**



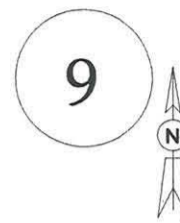
CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
HAOUA KOUYATE
"CAU" - EIK
BP. E. 386 TEL/FAX: 20 29 39 09
E-mail: caubk64@yahoo.fr
Rue 380 P. 37 HAMDALLAYE ACI 2000 Bamako

PUS BANANKORO

LEGENDE:



SECTEUR DE PUS II



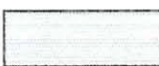



PHASAGE SANANKOROBA

10



LEGENDE:

-  PHASAGE I
-  PHASAGE II
-  PHASAGE III
-  PHASAGE IV

